Nations Unies

S/PV.7343



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7343e séance

Mardi 16 décembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Mahamat	(Tchad)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Opérations de maintien de la paix: collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, et son évolution

Lettre datée du 8 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/879)

14-69800 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Opérations de maintien de la paix : collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, et son évolution

Lettre datée du 8 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/879)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, du Brésil, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Namibie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, de la Slovaquie, de la Somalie, de la Suède, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nick Westcott, directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/879, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad, transmettant une note de cadrage relative à la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie le Gouvernement tchadien d'organiser le présent débat sur les opérations de paix et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (UA).

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Avant d'aborder la question inscrite officiellement à l'ordre du jour, je voudrais dire quelques mots sur l'attaque, propre à glacer le sang, qui a eu lieu aujourd'hui au Pakistan. Les pensées du monde vont aux parents et aux familles qui ont perdu un être cher dans l'effroyable attaque dirigée ce matin contre une école de Peshawar, qui a coûté la vie à plus de 130 personnes, dont la grande majorité sont des enfants. Je condamne cet acte haineux dans les termes les plus forts. Aucune cause ne peut justifier une telle brutalité; aucun grief ne peut excuser une telle horreur; c'est un acte flagrant de terreur et de couardise que de s'attaquer à des enfants sans défense en train d'apprendre. Les écoles doivent être des espaces d'apprentissage sûrs et sécurisés. L'éducation est le droit de tous les enfants. Aller à l'école ne doit pas être un acte de bravoure. J'exprime mes plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement pakistanais, et particulièrement aux personnes touchées par la tragédie d'aujourd'hui. L'Organisation des Nations Unies doit continuer d'appuyer les efforts déployés par les autorités pakistanaises pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Je demande instamment au Gouvernement pakistanais de tout mettre en œuvre pour traduire en justice les responsables de cette attaque.

J'en viens maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour.

(*l'orateur reprend en français*)

La coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité est cruciale et doit systématiquement intervenir aux premiers signes de crise. Il est vital que nous continuions à renforcer notre partenariat stratégique et que nous nous employions plus efficacement, ensemble, à prévenir, gérer et régler les conflits. Je salue la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M[me] Dlamini-Zuma, pour sa volonté de renforcer notre coopération, et tiens à souligner la contribution importante que les pays d'Afrique apportent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au fil des ans, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires régionaux et sous-régionaux s'est intensifiée. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

œuvrent de concert plus étroitement, et un appui accru est apporté aux opérations de paix sous conduite africaine et à leur transformation en opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme nous l'avons vu au Mali et en République centrafricaine. Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine se réunissent régulièrement dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, et mettent au point des initiatives et des stratégies conjointes. Par le biais du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, les deux organisations ont entrepris des programmes conjoints de planification et de mise en œuvre.

Notre partenariat doit se baser sur une compréhension commune de ce que chaque organisation peut faire dans un contexte donné, ainsi que sur une évaluation réaliste des avantages relatifs de chacune. En République centrafricaine, par exemple, la coopération entre l'Union africaine, l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a abouti à la signature de l'accord de cessation des hostilités à Brazzaville en juillet. En Somalie, nos deux organisations s'attellent ensemble, avec d'autres partenaires, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à appuyer le peuple et le Gouvernement fédéral dans cette phase critique de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous collaborons très étroitement aussi avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales au Soudan et au Soudan du Sud. Dans la région des Grands Lacs, une solide coopération entre l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe s'est avérée essentielle pour les progrès qui ont été enregistrés dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Toutefois, il nous faut faire encore davantage. Au Burkina Faso, il y avait une coopération étroite entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au lendemain du soulèvement qui a entraîné le départ du Président Blaise Compaoré. Mais cette crise indique aussi qu'il importe de mettre davantage l'accent sur l'action préventive.

Nous devons aussi nous adapter à l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité. Deux tiers des missions de maintien de la paix sont maintenant déployées dans des régions où existent des menaces significatives, notamment des groupes de terroristes et d'extrémistes bien armés, la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes et le trafic de drogues, les graves violations des droits de l'homme et l'impunité. Dans certains cas, le Conseil de sécurité a réagi en approuvant des mandats robustes. Mais les missions de maintien de la paix ont maintenant pour mandat de promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue en l'absence d'accord de paix, ou même de parties au conflit clairement identifiées.

Le maintien de la paix est aussi devenu un champ plus encombré, impliquant différents acteurs et même des missions parallèles. En République centrafricaine, par exemple, les efforts conjoints de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, l'opération française Sangaris, la Force de l'Union européenne et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont contribué à améliorer sensiblement les conditions de sécurité, en particulier dans la capitale, Bangui.

J'ai entrepris un examen approfondi des opérations de paix dans le cadre de mes efforts visant à relever certains de ces défis. L'examen portera sur tous les aspects de nos opérations de paix, des mandats à notre coopération avec nos principaux partenaires, notamment l'Union africaine, à la consolidation de la paix et à la transition, à la protection des civils, à la reddition des comptes, au rôle des missions politiques spéciales et de la Police des Nations Unies.

Il nous incombe de veiller à ce que tous les instruments dont nous disposons soient prêts à répondre aux demandes actuelles et futures. Outre cet examen, et en application de la résolution 2167 (2014), je suis aussi en train de passer en revue les modalités de passage des opérations de l'Union africaine à l'ONU. Et, en mars prochain, je soumettrai un rapport d'évaluation avec des recommandations sur les progrès des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales concernées sur les opérations de maintien de la paix.

Indépendamment des résultats de ces examens, nous devons continuer de renforcer le rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits, le rétablissement et le maintien de la paix, et garantir un bon fonctionnement du système de sécurité collective établi par la Charte. Pour ce faire, nous devons relever d'importants défis.

Premièrement, nous devons forger des partenariats politiques plus solides, basés sur une vision stratégique claire.

Deuxièmement, nous avons besoin que l'Union africaine et les organisations sous-régionales jouent un rôle clair et convenu. Il importe d'accroître la prévisibilité de notre coopération et de mener des missions d'évaluation et des activités de planification conjointes, essentielles pour renforcer les opérations de paix conjointes.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et d'autres partenaires doivent coopérer pour améliorer les capacités logistiques communes. Pour atteindre la mobilité, les capacités et la robustesse voulues, il nous faut des approches créatives, comme par exemple des modèles de coopération multinationale, une mise en commun des capacités ou encore des déploiements conjoints. Les États Membres ayant certaines capacités spécialisées, telles que des hélicoptères, des services de renseignement ou des compétences en matière d'ingénierie, peuvent apporter une contribution inestimable. Nous devons également renforcer nos discussions trilatérales avec l'Union européenne, qui, tout comme l'Union africaine, est un important partenaire régional dans le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, le financement demeure un problème majeur pour les capacités africaines. J'ai préconisé que davantage de ressources viennent de l'Afrique, mais nous devons trouver des moyens créatifs de mobiliser la communauté internationale.

Le moment est venu de porter notre partenariat à un nouveau niveau de clarté, de pragmatisme et de prévisibilité. Le Conseil sait fort bien que les crises en Afrique sont loin d'être un problème africain. Elles concernent l'ensemble de la communauté internationale, et elles ne peuvent être résolues que par toutes les parties de cette communauté agissant de concert.

Je félicite l'Union africaine de s'employer plus que jamais à relever ces défis opérationnels et politiques. Je me réjouis à la perspective d'approfondir nos liens, alors que nous nous efforçons de répondre aux aspirations des populations du continent à une paix durable.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Buyoya.

M. Buyoya : Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, qui n'a pas pu se joindre à nous en raison de contraintes de calendrier indépendantes de sa volonté, qu'il me soit permis de remercier la présidence tchadienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette importante réunion sur la question cruciale du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur la paix et la sécurité et son évolution.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer les remerciements de l'Union africaine au Tchad pour sa contribution inestimable aux efforts de paix sur le continent, ne fût-ce qu'au Mali où tant de soldats tchadiens sont tombés en s'acquittant de leur devoir. Je voudrais également, en particulier, exprimer la gratitude de l'Union africaine au Président Idriss Deby Itno pour son engagement personnel et ses efforts inlassables visant à éliminer de notre continent le fléau des conflits et de la violence. L'initiative de convoquer ce débat est une nouvelle illustration du ferme engagement du Tchad à l'égard de la promotion d'un partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU.

Je salue la présence du Secrétaire général, Ban Ki-moon, et je rends hommage à son engagement indéfectible en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent africain, ainsi qu'à ses efforts inlassables pour la promotion du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment de prise de conscience croissante de l'importance de bâtir un partenariat solide entre l'Union africaine et l'ONU en vue de renforcer nos efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Étant la deuxième réunion organisée par le Conseil de sécurité au cours de cette année sur la question du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Union africaine, la séance d'aujourd'hui est également une indication claire de l'attention soutenue que le Conseil de sécurité continue d'accorder à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent, ainsi que de son engagement à bâtir un partenariat novateur et créatif avec l'Union africaine.

La relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU n'a cessé de croître en vue de bâtir un partenariat plus cohérent et plus efficace dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de l'article 17 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce partenariat stratégique a en particulier permis à nos deux organisations d'entreprendre des consultations régulières sur les questions de préoccupation et d'intérêt communs dans

le domaine de la paix et de la sécurité où la collaboration est plus poussée et plus visible.

À cet égard, la tenue de consultations conjointes annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que la coordination entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à travers les mécanismes institutionnels mis en place, comme l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité et les réunions techniques biannuelles, illustrent bien la volonté commune d'encourager une plus grande synergie entre l'Union africaine et l'ONU.

Le nouveau cadre conjoint Nations Unies-Union africaine pour le renforcement du partenariat dans le domaine et de la sécurité, qui a été signé récemment entre le Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est une très bonne initiative, qui pourrait être renforcée et élargie au reste des départements de la Commission de l'Union africaine et de la grande famille des Nations Unies.

Les efforts de collaboration dans le domaine du maintien de la paix entre l'Union africaine et l'ONU ont contribué à l'approfondissement de ce partenariat. De nombreux exemples témoignent de l'étroite complémentarité qui existe entre les initiatives africaines et celles des Nations Unies, y compris en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, au Mali, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Le même constat est valable pour nombre d'autres questions transversales, allant de l'action antimines au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, en passant par la réforme du secteur de la sécurité, la reconstruction et le développement post-conflit, ainsi que les actions de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, l'Union africaine est convaincue de la nécessité d'approfondir sa relation stratégique avec l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Une telle approche est rendue plus indispensable par le fait que, malgré les progrès importants réalisés au cours des dernières années, l'Afrique compte encore le plus grand nombre de conflits parmi tous les continents. En fait, outre les menaces conventionnelles à la paix, à la sécurité et à la stabilité, le continent continue de faire face à une série de menaces qui comprennent les conflits interétatiques et la violence liés à la mauvaise gouvernance, le terrorisme et la criminalité transnationale, la piraterie au large des côtes aussi bien de l'Afrique de l'Est et que de l'Afrique de l'Ouest, les conflits frontaliers et les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.

Afin de relever ces défis, et compte tenu de leur proximité et de leur familiarité avec ces questions, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont démontré une détermination renouvelée à apporter le leadership nécessaire. Le déploiement de plusieurs opérations de soutien à la paix dans différentes régions du continent illustre clairement l'engagement de l'Union africaine et de ses composantes régionales à contribuer, en complémentarité avec l'ONU, à la sécurité collective telle que prévue par la Charte des Nations Unies.

C'est dans ce cadre que, depuis 2002, l'Union africaine a déployé nombre d'opérations de soutien à la paix en réponse à des situations de conflit sur le continent, notamment au Burundi, au Darfour, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie. Les efforts de stabilisation entrepris par ces missions et les sacrifices consentis par leur personnel ont grandement préparé la voie, et ont facilité la tâche des missions des Nations Unies qui ont finalement pris le relais. Dans le cas de la Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie continue de fonctionner dans un environnement complexe et difficile, dans le but de stabiliser le pays tout en créant les conditions d'un engagement international plus soutenu, y compris si possible avec une éventuelle opération classique de maintien de la paix des Nations Unies.

Parallèlement au déploiement d'opérations de soutien de la paix, l'Union africaine renforce également ses capacités à long terme à travers l'opérationnalisation de la Force africaine en attente. Cette dernière permettra de trouver des réponses appropriées à certaines des insuffisances constatées dans les opérations récentes menées par l'Union africaine, qui ont trait à la planification, à la génération de force, au commandement et au contrôle et à l'appui à la mission. Sur la base des recommandations du rapport Gambari sur l'évolution de la Force africaine en attente et de sa capacité de déploiement rapide, nombre de mesures ont déjà été prises en vue d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici à la fin de l'année prochaine. Dans l'intervalle, la création de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises renforcera considérablement aussi bien la vitesse de notre réponse aux situations d'urgence que sa robustesse.

De toute évidence, l’Union africaine et ses mécanismes régionaux ont démontré leur détermination à jouer pleinement leur rôle et à contribuer de manière significative aux efforts de sécurité collective sur le continent. Ce faisant, ils ont élaboré des architectures globales couvrant toute la gamme des défis sécuritaires auxquels est confronté le continent, y compris ceux liés au déficit de gouvernance.

Cependant, l’expérience des dernières années a amplement montré que l’un des plus grands obstacles rencontrés par l’Union africaine et ses mécanismes régionaux est la question du financement flexible, durable et prévisible de leurs efforts de paix. Par conséquent, il est essentiel qu’une solution appropriée soit trouvée de toute urgence à cette question, en gardant à l’esprit que c’est au Conseil de sécurité qu’incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De toute évidence, l’Union africaine œuvre à ce que ses États membres augmentent leurs contributions à cet égard, afin que le soutien extérieur, y compris celui de l’ONU et de nos partenaires, soit vraiment complémentaire à nos propres moyens et efforts.

Si l’ONU et l’Union africaine veulent réussir à relever les défis de paix et de sécurité auxquels est confronté le continent, il est également essentiel qu’elles parviennent à une plus grande cohérence politique. Beaucoup d’efforts doivent être déployés pour renforcer davantage le partenariat en ce qui concerne aussi bien les consultations préalables à la prise de décision, la compréhension commune de ces questions, la cohérence et le soutien aux efforts de paix sous conduite africaine. De manière plus précise, l’Union africaine et l’ONU doivent convenir d’un ensemble de principes visant à clarifier leur relation et à l’ancrer sur une plateforme plus solide. Du point de vue de l’Union africaine, ces principes devront porter sur l’appui à l’appropriation africaine et à la définition des priorités, sur la consultation dans la prise de décision, ainsi que sur la division du travail et le partage des responsabilités sur la base de nos avantages comparatifs respectifs.

En outre, des mesures concrètes doivent être prises afin de renforcer l’efficacité des réunions consultatives conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. Il est nécessaire de donner un caractère régulier aux interactions entre leurs présidents respectifs, et d’entreprendre des missions conjointes sur le terrain. Tout aussi importante est également la nécessité pour le Conseil de sécurité de prendre dûment en considération nos demandes légitimes, et de s’occuper de manière plus systématique du financement des opérations de soutien à la paix entreprises avec le consentement de l’ONU. De leur côté, la Commission de l’Union africaine et le Secrétariat de l’ONU devront continuer d’œuvrer pour une plus grande collaboration et coordination.

Nous attendons avec intérêt le résultat de l’examen des opérations de paix des Nations Unies qui sera entrepris par le Groupe de haut niveau récemment nommé par le Secrétaire général, sous le leadership très compétent de l’ancien Président José Ramos-Horta. Cet examen donne la possibilité de promouvoir notre objectif commun, à savoir bâtir un partenariat novateur et tourné vers l’avenir en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Je conclus en exprimant l’espoir que cette séance du Conseil de sécurité marquera une nouvelle étape dans le renforcement du partenariat entre l’Union africaine et l’ONU. Les situations difficiles et de plus en plus complexes sur le terrain exigent des réponses concertées par nos deux organisations et un partenariat fort et plus profond basé sur une lecture novatrice des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies afin de permettre à l’Union africaine et à ses mécanismes régionaux de jouer pleinement leur rôle en tant que parties intégrantes du système mondial de sécurité collective.

Le Président : Je remercie M. Buyoya de son exposé.

Le Conseil est saisi du texte d’une déclaration faite en son nom par le Président sur la question inscrite à l’ordre du jour de la présente séance. Je remercie les membres du Conseil de leur précieuse contribution à cette déclaration. Conformément à l’accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil approuve la déclaration, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/27.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de l’intégration africaine du Tchad.

À l’entame de mon propos, qu’il me soit permis de joindre ma voix à celle du Secrétaire général pour exprimer mes condoléances au peuple et au

Gouvernement pakistanais, victimes, une fois de plus, de la barbarie terroriste.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel, de leurs présentations.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte prévoit également, en son Chapitre VIII, le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Le thème du partenariat entre l’ONU et l’Union africaine (UA) est souvent revenu en débat au Conseil de sécurité. Il est toujours d’actualité. Je dirais qu’il est même stratégique. Comment peut-il en être autrement entre le Conseil de sécurité, institution en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et l’Afrique, qui malheureusement est le théâtre de la plupart des conflits et le lieu où sont déployées des missions de maintien de la paix et de la sécurité des Nations Unies?

Aussi, le Tchad se félicite des progrès enregistrés dans le cadre du partenariat entre nos deux institutions. Nous croyons que les deux organisations sont complémentaires et poursuivent les mêmes objectifs quant aux questions relatives à la paix et à la sécurité. Qu’il me soit permis de mentionner, pour étayer mon propos, quelques axes autour desquels s’articule la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière d’opérations de paix. Au plan institutionnel, nous notons la coopération sur différents volets de l’Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment les systèmes d’alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation, l’assistance électorale, le maintien de la paix et le relèvement et la reconstruction après les conflits. Nous appelons à renforcer cette coopération, notamment en améliorant l’échange d’informations et les analyses conjointes.

Nous encourageons l’Équipe spéciale conjointe de l’Union africaine et de l’ONU chargée des questions de paix et de sécurité à accroître ses efforts en vue d’instaurer une compréhension commune des causes et des moteurs des conflits en Afrique et de promouvoir une démarche commune pour leur règlement. Nous encourageons également le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine à réfléchir sur les moyens de renforcer leur partenariat en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits et de maintien de la paix. Nous leur proposons d’oser poursuivre ensemble l’objectif d’une Afrique exempte de conflits armés d’ici à 2020, conformément à la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l’Organisation de l’unité africaine/Union africaine. Dans la même veine, nous exhortons les deux Conseils à résoudre en priorité les conflits en Libye, dans le nord du Mali, au Darfour, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, dans l’est de la République démocratique du Congo et en Somalie.

En sus de ces conflits, il importe de faire face ensemble à la nouvelle vague de défis que sont le terrorisme, l’extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, en particulier en Afrique de l’Ouest, en Afrique centrale, au Sahel, dans le Maghreb et dans la Corne de l’Afrique. À cet égard, l’ONU devrait examiner la possibilité de mettre en œuvre un plan quinquennal en vue d’appuyer les efforts vers la réalisation de cet objectif. En outre, il importe d’appuyer le Groupe des Sages de l’Union africaine et de renforcer la collaboration dans le domaine des bons offices entre les envoyés des deux organisations. Par ailleurs, le Programme décennal de renforcement des capacités pour l’UA arrivant à échéance en 2016, l’ONU et l’UA devraient accélérer les travaux du Groupe de travail conjoint créé à la quinzième réunion du Mécanisme de coordination régionale en vue de proposer un programme successeur qui puisse prendre en compte l’Agenda 2063 de l’Union africaine.

S’agissant des transitions, nous saluons l’appui fourni par l’ONU, notamment son bureau auprès de l’UA, à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Nous exhortons le Bureau à continuer de fournir son appui à la planification et à la gestion des phases de démarrage, de déploiement et opérationnelles des missions de l’Union africaine et à rendre la communication entre les deux organisations plus efficace en préparation d’un éventuel transfert des responsabilités à l’ONU.

Nous attendons avec impatience les enseignements tirés de la transition de ces deux opérations de l’UA en opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les recommandations concrètes qui pourraient être mises en œuvre à l’occasion des futures transitions.

Nous devons garder à l’esprit le fait que l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au Soudan, la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) en Somalie, la MINUSMA au Mali, la MINUSCA en République centrafricaine avaient

d’abord été initiées par les communautés économiques régionales africaines et l’Union africaine. Le Conseil de sécurité de l’ONU est intervenu plus tard pour prendre le relais. En outre, l’approche de l’imposition de la paix de ces organisations, contrairement au maintien de la paix classique, semble porter ses fruits sur le continent. Il n’est plus besoin de rappeler les prouesses de la brigade d’intervention rapide de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les succès de l’AMISOM en Somalie contre le groupe des Chabab. Nous devons également réfléchir aux voies et moyens d’imposer la paix puisque nous reconnaissons qu’il y a de moins en moins de paix à maintenir. Par conséquent, le partenariat entre les deux organisations doit aussi tirer les enseignements des différentes opérations sur le continent et s’adapter à l’évolution de la situation.

En matière de financement des opérations entreprises sous le mandat des Nations Unies, des mesures concrètes visant à rendre ces financements plus prévisibles, plus durables et plus souples ont été proposés par le Groupe d’experts Union africaine-ONU, présidé par Romano Prodi. En effet, les deux mécanismes de financement sont fondés sur des contributions volontaires destinées à financer le renforcement des capacités et des contributions obligatoires mises en recouvrement par l’ONU pour financer des opérations de paix par le Conseil de sécurité de l’ONU. Nous regrettons le refus du Conseil de sécurité de l’ONU de faire le moindre pas en avant dans la mise en œuvre. Vu les positions exprimées par certaines délégations lors des négociations sur la résolution 2167 (2014), proposée par le Rwanda, et la déclaration présidentielle que nous venons d’adopter (S/PRST/2014/27), il nous semble que le Conseil de sécurité de l’ONU préfère le *statu quo* à la marche en avant. À notre avis, cela est regrettable.

Dans le domaine du déploiement en cas de survenance d’une crise, nous félicitons le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine pour ses efforts visant à opérationnaliser la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide. Nous espérons que l’exercice militaire Amani Africa II, prévu en 2015, permettra de valider son opérationnalisation effective. L’Afrique doit concrétiser sans attendre l’engagement pris lors du Sommet de Malabo, les 26 et 27 juin derniers, en rendant opérationnelle la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). L’objectif de la CARIC est de fournir au continent une capacité militaire prompte à intervenir dans les situations de conflit comme une mesure transitoire créant les conditions d’un déploiement plus large d’opérations de paix de l’Union africaine ou de l’ONU, en attendant que la Force africaine en attente soit opérationnelle.

La CARIC est une mesure significative devant permettre à l’Afrique d’assumer sa propre sécurité. Elle s’inscrit dans la volonté des dirigeants africains de répondre eux-mêmes et rapidement aux crises sur le continent. Au moment où nous parlons, se tient à Dakar un forum sur la sécurité en Afrique où les dirigeants africains sont en train de réfléchir sur les voies et moyens d’activer des mécanismes comme la CARIC pour pouvoir faire face aux défis multiples. Cette volonté s’est manifestée au lendemain de la crise au Mali et, face à l’incapacité des États africains d’intervenir pour contrer les narcotrafiquants, terroristes ou autres jihadistes qui fonçaient vers le sud du pays. Il a fallu l’intervention des forces non africaines alors qu’il revient aux Africains d’assumer entièrement leur sécurité. Pour sa mise en œuvre, il importe de voir comment l’ONU et les partenaires peuvent appuyer cette initiative afin d’accélérer le déploiement de forces en cas de crise sur le continent. Nous saluons le rôle important de l’Union européenne et des États-Unis d’Amérique pour les efforts en faveur des opérations de l’Union africaine. Nous saluons aussi le dialogue stratégique Chine-Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique.

Pour terminer, nous exprimons notre gratitude à l’ONU, qui n’a ménagé aucun effort pour accroître les capacités de l’Union africaine. Nous exprimons aussi notre gratitude à l’Union africaine pour ses contributions au maintien de la paix et de la sécurité, notamment en Somalie, au Soudan, au Mali, en République centrafricaine et dans la lutte contre l’Armée de résistance du Seigneur. Nous exhortons l’ONU et l’Union africaine à prendre des mesures en s’inspirant de l’héritage de Nelson Mandela dans le cadre de la décennie 2014-2024, déclarée Décennie Madiba Nelson Mandela pour la réconciliation en Afrique, afin de mettre fin aux conflits sur le continent. Il est dans l’intérêt de la communauté internationale de coopérer avec l’Afrique et de participer à sa renaissance.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je vous souhaite, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue à New York. C’est un plaisir

de vous voir à nouveau, quelques jours seulement après notre rencontre au Nigéria. Je tiens également à saluer chaleureusement la présence à la séance d'aujourd'hui de l'ancien Président Pierre Buyoya ainsi que les observations qu'il a faites au nom du Président de la Commission de l'Union africaine. Nous nous félicitons bien entendu toujours vivement de la présence parmi nous du Secrétaire général et nous avons entendu avec grand plaisir son point de vue sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Ma délégation remercie celle du Tchad d'avoir organisé le présent débat important et pour l'excellente note de cadrage qu'elle a distribuée pour orienter nos délibérations (S/2014/879, annexe).

Nous avons écouté avec attention les orateurs qui ont présenté des exposés et nous avons tiré quelques enseignements de leurs remarques. En novembre 2013, le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale se sont rendus dans des pays de la région du Sahel, notamment au Tchad, où ils ont rencontré le Président Idriss Deby Itno. Le lien entre paix et sécurité et développement a fait l'objet d'un long débat. Un élément central de cette rencontre est la reconnaissance de l'importance décisive du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Le débat d'aujourd'hui s'inscrit donc dans le prolongement des discussions tenues à N'Djamena. Nous considérons qu'il est essentiel que nous en débattions aujourd'hui.

La note de cadrage qui nous a été communiquée met l'accent sur quatre défis importants, posés dans le cadre des efforts déployés tant par l'Union africaine que par l'ONU pour que les activités de maintien de la paix qu'elles mènent en coopération soient efficaces. Il s'agit, premièrement, de renforcer la collaboration institutionnelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; deuxièmement, de planifier et de gérer les transitions entre missions; troisièmement, d'améliorer les perspectives d'un déploiement rapide; et, quatrièmement, de financer les opérations de paix de l'Union africaine.

S'agissant de l'amélioration de la collaboration institutionnelle entre l'ONU et l'Union africaine, nous considérons qu'elle sera renforcée si nous passons, pour le maintien de la paix, de mécanismes axés sur des contextes particuliers à des mécanismes applicables. Cela est essentiellement rendu difficile par le problème permanent concernant la façon de traduire en termes opérationnels l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations, conçu à une autre ère de coopération mondiale en matière de sécurité régionale. Les conflits en cours en Afrique appellent un partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, conformément aux principes énoncés au Chapitre VIII de la Charte. En effet, le défi consistant à établir un meilleur équilibre s'agissant de la collaboration institutionnelle et à renforcer l'efficacité du partenariat stratégique ONU-Union africaine en matière de maintien de la paix se pose aussi bien au niveau organisationnel entre les deux institutions, mais aussi, et plus important, au niveau politique.

Pour ce qui est des défis opérationnels dans la gestion des transitions et du déploiement rapide de missions, nous estimons que l'on peut en faire davantage pour améliorer les programmes de renforcement des capacités, les missions d'évaluation et les exercices de planification conjoints ONU-Union africaine en vue de garantir une action plus efficace des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. À cet égard, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix devrait mener des consultations étroites avec l'Union africaine et formuler des recommandations visant à renforcer davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en vue de relever les défis opérationnels qui se posent dans le cadre des efforts de maintien de la paix de l'Union africaine.

Il est essentiel de déployer des efforts en coordination avec la Commission de l'Union africaine pour renforcer les capacités militaires, de police, civiles, techniques, logistiques et administratives de l'Union africaine. Un bref examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1948 permet de se rendre compte que 32 des 69 opérations de maintien de la paix établies par les Nations Unies ont été déployées en Afrique. Face à cette situation, l'Union africaine a dû prendre des mesures importantes pour renforcer ses efforts de maintien de la paix sur le continent, notamment en constituant la Force africaine en attente. Dans le cadre de ces efforts, la question des ressources financières s'est avérée être très problématique. Cela est mis en évidence dans la résolution 1809 (2008), qui indique qu'il faut rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

Les groupes d'experts dirigés par Prodi et Obasanjo se sont tous les deux penchés sur la question d'autres sources de financement pour les

opérations de paix de l'Union africaine, conformément à la résolution 1809 (2008), qui met l'accent sur la responsabilité qu'ont les organisations régionales de se procurer les ressources financières nécessaires, y compris en sollicitant des contributions auprès des donateurs pour financer leurs opérations. Jusqu'à présent, aucune des recommandations formulées par les deux groupes d'experts n'a abouti à des résultats concrets. Pour résoudre les problèmes financiers auxquels elle se heurte dans le cadre des missions de maintien de la paix, l'Union africaine a demandé à ce qu'elle soit autorisée à utiliser les contributions mises en recouvrement par l'ONU pour financer ses opérations de maintien de la paix. Cela va dans le sens du rapport Prodi (voir S/2008/813), qui recommande également de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour financer les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. À notre avis, la mise en œuvre de ces recommandations, y compris celle de rendre plus prévisible, durable et souple le financement de l'Union africaine lorsqu'elle entreprend des missions de maintien de la paix sous mandat du Conseil de sécurité, permettra à l'Union africaine de disposer de ressources financières prévisibles pour mener à bien ses efforts de maintien de la paix.

S'agissant de la collaboration et de la coordination, le Nigéria se félicite du niveau actuel d'échanges approfondis entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, grâce à des consultations annuelles entre Addis-Abeba et New York. Nous sommes également conscients des avantages qui découlent de la collaboration étroite entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, ainsi que des mécanismes institutionnels qui ont été mis en place, comme l'Équipe spéciale conjointe et la collaboration entre homologues. Ces mécanismes permettent aux hauts responsables et aux personnes références au sein des deux organisations de se réunir pour discuter de questions d'intérêt mutuel. Il convient également d'accorder plus d'attention à la gestion de l'information afin de renforcer les effets de synergie dans l'exécution des mandats. Plusieurs opérations de maintien de la paix déployées dans diverses régions d'Afrique illustrent cette coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et les opérations déployées au Soudan du Sud, au Mali, en Guinée-Bissau et plus récemment, en République centrafricaine.

Pour terminer, au fur et à mesure que le partenariat ONU-Union africaine en matière de maintien de la paix continue d'évoluer, nous estimons qu'il faut relever le niveau actuel de coopération entre les deux institutions pour consolider les acquis déjà obtenus. Des échanges constructifs entre les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur des questions de fond en matière de maintien de la paix sont indispensables pour établir un partenariat ONU-Union africaine financièrement avantageux et mutuellement bénéfique dans ce domaine. Un cadre stratégique qui donne corps à une vision commune pour cette coopération – que vous avez décrite à bien des égards dans votre déclaration, Monsieur le Président – et une feuille de route en vue de sa mise en œuvre peuvent servir de base à ces échanges.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat et d'y avoir assisté en personne. C'est une excellente occasion de faire à nouveau le bilan de l'une des relations institutionnelles les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies, à savoir son partenariat avec l'Union africaine. Je remercie également le Secrétaire général et le Président Buyoya de leurs contributions de ce matin.

Qu'il me soit permis d'exprimer tout d'abord l'horreur du Royaume-Uni face au lâche attentat perpétré par les Taliban contre une école à Peshawar, à l'occasion duquel de nombreux enfants ont été tués. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des personnes tuées ou blessées, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement pakistanais.

Cette année, l'ONU et l'Union africaine ont connu de nombreux succès partagés dans le cadre de leur partenariat. Je voudrais en faire ressortir quatre en particulier.

Premièrement, nous avons été témoins d'une collaboration étroite et professionnelle entre l'Union africaine et les équipes des Nations Unies dans la planification de la transition d'une mission de maintien de la paix de l'Union africaine à une mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. La mission de l'Union africaine a stabilisé la situation sur le plan de la sécurité, permettant de faire une transition en douceur à la mission de maintien de la paix des Nations Unies en septembre. Ce processus

a été mené avec bien plus d'efficacité que la transition similaire effectuée au Mali l'an dernier, ce qui reflète une amélioration progressive du partenariat entre les deux organisations.

Deuxièmement, cette année, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine a abouti à des résultats concrets sur le terrain en Somalie. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), une mission de l'Union africaine qui bénéficie d'un appui logistique et financier de l'ONU et de l'Union européenne, reflète ce qu'il y a de mieux dans les opérations de paix en Afrique : un mandat robuste qui a été exécuté avec courage, ce qui s'est traduit par des véritables succès qui ont permis de repousser les Chabab. Il nous faut désormais étendre et préserver ces acquis, ensemble. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'examen conjoint de l'AMISOM, qui sera mené l'année prochaine par l'ONU et l'Union africaine.

Troisièmement, nous avons vu les effets positifs de l'engagement politique de l'ONU et de l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, qui se renforcent mutuellement. L'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont travaillé la main dans la main face à la crise politique qui a éclaté en novembre au Burkina Faso. La visite conjointe effectuée par les envoyés des trois organisations à un moment critique a permis de présenter un front uni à l'appui de la transition et d'éviter que la situation ne se déstabilise davantage.

Quatrièmement, nous nous félicitons de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre du déploiement des travailleurs sanitaires en Afrique de l'Ouest pour lutter contre le virus Ebola.

De toute évidence, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est le plus efficace quand nous avons une vision commune et des objectifs communs, quand nous faisons fond sur les enseignements tirés du passé, quand les deux organisations travaillent en étroite collaboration dans le cadre des processus d'évaluation, de planification et de conduite des opérations et quand elles mettent à disposition les capacités et les compétences spécialisées nécessaires.

Je tiens à rendre hommage au travail du Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Haile Menkerios, et au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui a été élargi. Ses membres travaillent actuellement en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour l'ensemble du cycle de conflits, de l'alerte rapide et la prévention des conflits ou la médiation – dont vous avez souligné l'importance ce matin, Monsieur le Président – au déploiement et à la gestion des missions en passant par les efforts de reconstruction et de développement au lendemain de conflits.

Ce travail peut permettre une démarche encore plus efficace et unifiée face aux situations d'instabilité grandissante.

L'année 2015 nous réserve d'importants défis que devront relever de concert l'ONU et l'Union africaine. Il y a, d'abord la montée des menaces asymétriques, les acteurs non étatiques et la collaboration croissante entre groupes terroristes extrémistes, qui exige une riposte unie de notre part à tous. Tant l'ONU que l'Union africaine intensifient leur action pour parer ces menaces. Nous nous félicitons, entre autres, de la position énergique adoptée par l'Union africaine contre l'enlèvement contre rançon ainsi que du Processus de Nouakchott, qui réunit les responsables des services de sécurité et de renseignement des pays du Sahara et du Sahel.

Deuxièmement, les mois à venir offriront aussi des possibilités d'améliorer encore les partenariats noués entre l'ONU et l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt à cet égard l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) auquel il va être procédé en collaboration avec l'Union africaine. La MINUAD, qui est la seule opération de maintien de la paix hybride de l'Union africaine et de l'ONU, ne fonctionne pas comme elle le devrait. D'importantes décisions seront à prendre sur l'avenir de la MINUAD.

Troisièmement, l'année 2015 sera une année d'importantes élections dans plusieurs pays de l'Afrique. Nous nous félicitons à cet égard des missions de surveillance de l'Union africaine à court et long terme, qui aident à promouvoir des élections régulières, organisées de façon conforme à la Constitution des pays d'Afrique concernés et à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. L'Union africaine ne doit pas vaciller dans son engagement sur ces points.

Enfin, nous devons continuer de travailler ensemble pour surmonter les obstacles qui continuent de s'opposer à l'efficacité des opérations de paix de l'Union

africaine, y compris le financement et les capacités des pays fournisseurs de contingents.

Les missions de l'Union africaine ont besoin de pouvoir accéder pour leurs opérations d'appui à la paix à des financements suffisants, rapides et prévisibles. Le Royaume-Uni est heureux que d'autres partenaires, y compris l'Union européenne, soient entrés en action pour apporter un appui lorsque cela s'avérait nécessaire. Mais à long terme, comme le réaffirme la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui – et comme le Président Buyoya lui-même l'a souligné – c'est aux organes régionaux qu'il incombe d'assumer leur responsabilité de se procurer pour elles-mêmes les ressources humaines, financières, logistiques et autres (S/PRST/2014/27). Nous exhortons l'Union africaine à faire le nécessaire en la matière en affectant davantage de ressources africaines aux opérations africaines d'appui à la paix.

En ce qui concerne, maintenant, les capacités des pays fournisseurs de contingents, l'Union africaine et l'ONU partagent l'objectif de disposer de missions bien menées, bien formées et efficaces qui travaillent en souplesse à la mise en œuvre de mandats bien définis. Nous devons continuer d'œuvrer collectivement à la réalisation de cet objectif, en remédiant chaque fois que nécessaire aux insuffisances dont souffrent les pays fournisseurs de contingents au niveau de l'équipement ou de la formation.

Nous espérons que l'examen des opérations de paix auquel procédera le Secrétaire général abordera toutes ces questions et donnera lieu à des recommandations sur la meilleure façon d'y faire face. D'ici là, nous pouvons tous ressentir, avec le recul, quelque satisfaction à la fin d'une année où nous avons pu voir la relation entre l'ONU et l'Union africaine devenir plus étroite, plus riche d'expérience, plus opérationnelle et plus dynamique. Il se peut que nous ne tombions pas toujours d'accord, mais nous nous comprenons toujours mieux les uns les autres et demeurons fermement attachés à notre objectif commun : la fin de toutes les guerres et de tous les conflits en Afrique.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation du débat d'aujourd'hui, de votre présence et de la contribution qu'apporte le Tchad au maintien de la paix.

Je sais que nous partageons tous un sentiment de choc et de révulsion suite aux terribles meurtres perpétrés au Pakistan, et tous les Australiens sont, naturellement, en pensée avec le peuple pakistanais.

Je remercie le Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Buyoya, de leurs exposés et des efforts qu'ils déploient pour renforcer le partenariat essentiel qui unit l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité.

Nous nous trouvons à un tournant critique en ce qui concerne les opérations de paix dans le monde entier. Le paysage a profondément changé par rapport à celui d'il y a une décennie, avec le déploiement d'un nombre record de contingents et d'effectifs de police, essentiellement en Afrique, qui sont dotés de mandats plus énergiques, et avec l'apparition de nouveaux types de menaces, évolutifs, dont les menaces du terrorisme et des conflits asymétriques. Les opérations de paix sont mises à plus rude épreuve qu'elles ne l'ont jamais été, ce qui est une réalité d'ailleurs reconnue par le Secrétaire général, qui a demandé à ce propos un examen stratégique de haut niveau des opérations de paix. Il est clair aujourd'hui que l'ONU et l'Union africaine ont plus que jamais besoin l'une de l'autre.

L'Union africaine apporte sa pierre, encore et encore, non seulement dans le cadre du maintien de la paix sur le continent, mais également de l'imposition de la paix. En Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les contingents somaliens ont enregistré des gains impressionnants en libérant des territoires de l'emprise des Chabab affiliés à Al-Qaida. Au Mali et en République centrafricaine, les déploiements de l'Union africaine ont été d'une importance vitale pour le rétablissement de la stabilité, formant le noyau dur des missions des Nations Unies qui allaient suivre.

Cette prise en charge de l'Afrique est logique. L'Union africaine a fait à maintes reprises la démonstration de ses atouts comparatifs et de ses points forts uniques : connaissance du contexte, capacité de déploiement rapide et, ce qui est absolument capital, volonté de prendre des mesures énergiques. Mais ces situations ont des ramifications plus larges et sont naturellement de notre ressort à tous, au sein de la communauté internationale. Nous devons veiller à ce que l'Union africaine reçoive le soutien dont elle a besoin lorsqu'elle met la vie d'Africains en première ligne pour rétablir la stabilité et protéger les civils dans les endroits où personne d'autre ne peut ou ne veut le faire.

J'axerai cette réflexion sur les quatre grands enjeux recensés dans la note de cadrage (S/2014/879, annexe).

Le premier de ces enjeux est le financement, qui constitue une problématique chronique que nous n'avons pas encore résolue. Nous devons envisager des solutions novatrices permettant d'améliorer la prévisibilité, la viabilité et la souplesse des financements pour les missions de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Le modèle de l'AMISOM, dans lequel l'ONU a fourni un programme d'appui logistique financé par les contributions mises en recouvrement, a bien fonctionné. Mais l'idée d'une éventuelle reproduction de cette expérience se heurte à une forte résistance au sein du Conseil. Nous devons donc nous montrer créatifs et chercher des solutions permettant de répondre à un besoin manifeste. En République centrafricaine, nous avons employé un modèle novateur consistant à autoriser un appui des Nations Unies à la mission de l'Union africaine dans la période qui a précédé la transition. Une équipe d'appui des Nations Unies a été spécialement déployée. Ce modèle mérite d'être reproduit. Les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les opérations de l'Union africaine ont été un échec au Mali et en République centrafricaine. Mais plutôt que d'écarter cette option, nous devons examiner sans complaisance les raisons de cet échec. Un fonds d'affectation spéciale permanent, assorti de mécanismes préétablis permettant un décaissement rapide permettrait-il d'aplanir les problèmes?

Un appui bilatéral direct sera toujours d'une importance vitale, en particulier pour les ponts aériens, le matériel et la formation. Mais cette assistance ne saurait assurer les conditions de certitude, d'uniformité et de coordination qui s'imposent en ce qui concerne l'appui apporté. La solution à long terme réside dans un renforcement par l'Union africaine de sa propre capacité de financer ses propres opérations. Elle a fait la démonstration de sa capacité d'innovation en mobilisant des fonds pour la lutte contre l'Ebola par l'intermédiaire de contributions du secteur privé et d'une campagne menée par SMS.

Mon deuxième point concerne la gestion des transitions entre missions de l'Union africaine et des Nations Unies. Nous nous améliorons sur ce plan, et la transition en République centrafricaine a été beaucoup mieux huilée qu'au Mali. Nous nous sommes mieux consultés sur le mandat. La planification et la coordination opérationnelles sur le terrain ont mieux fonctionné. Mais les délais de grâce requis pour mettre le personnel à niveau par rapport aux normes des Nations Unies n'ont pas été tenus. Et les résultats du déploiement d'effectifs ont été mitigés. L'exercice coordonné de partage des enseignements tirés de l'expérience de la transition, dans ces deux cas, constituera à cet égard une source importante à laquelle puiser. De façon plus générale, nous devons multiplier les exercices d'évaluation conjointe et les visites de terrain Union africaine-Nations Unies.

Mon troisième point porte sur la facilitation du déploiement rapide. Pouvoir déployer rapidement des forces est d'une importance vitale pour protéger les civils, faire cesser les violations des droits de l'homme et mettre un terme à la dérive vers l'anarchie. Tous les jours perdus peuvent aussi se chiffrer en vies perdues. Et pourtant, personne n'a encore su faire ce qu'il faut, comme en attestent les difficultés que rencontre l'ONU pour atteindre les effectifs autorisés au Soudan du Sud et au Mali.

L'Union africaine a montré que, en travaillant avec les sous-régions, elle peut déployer rapidement du personnel sur le terrain. Mais celui-ci a besoin de tout l'attirail nécessaire pour accomplir son travail et pour que la chaîne de commandement et de contrôle fonctionne mieux. Nous prenons note à cet égard du potentiel que recèlent la capacité de déploiement rapide de la Force africaine en attente, à laquelle nous devons apporter notre appui, et la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, dans l'intérim.

Mon quatrième point a trait à l'amélioration de la collaboration institutionnelle. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'observation faite ce matin par le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Buyoya, concernant la nécessité d'ancrer beaucoup plus solidement l'interaction entre l'ONU et l'Union africaine. Celle-ci doit être approfondie à tous les niveaux : stratégique, opérationnel et tactique. Cela n'est nulle part aussi important qu'entre les organes exécutifs – les deux Conseils – qui définissent les mandats des opérations de paix. Nous devons être beaucoup plus vigilants dans le suivi des résultats de nos réunions consultatives conjointes annuelles.

Et nous devons interagir davantage pour des interventions ponctuelles. Dans le cadre de ma présidence du Conseil le mois dernier, j'ai tenu une discussion très approfondie avec mon homologue du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur nos programmes de travail respectifs, et ce, avant

que nous assumions respectivement nos fonctions de président de sorte que nous ayons tous deux une bonne idée de la façon dont nous envisagions notre ordre du jour commun et la façon de l'aborder.

La relation entre l'ONU et l'Union africaine va bien au-delà des seules questions de ressources. Les échanges sur des aspects tels que la protection des civils et les droits de l'homme, domaines dans lesquels l'ONU a acquis une expérience certaine au fil des décennies, sont primordiaux. Nous devons approfondir l'action en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix. La déclaration présidentielle d'aujourd'hui (S/PRST/2014/27) appelle à une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de police, un domaine trop souvent négligé. Le personnel de la police du maintien de la paix joue un rôle clef dans le renforcement des capacités en matière d'état de droit, ce qui est fondamental pour passer d'une opération de paix à un autre type d'opération. L'adoption de la résolution 2185 (2014), sous la présidence australienne le mois dernier, a mis en avant le rôle des activités de police. La création au sein de l'Union africaine d'un bureau à part entière équivalent à celui du Bureau du Conseiller pour les questions de police, mis en place à l'ONU, faciliterait une coopération resserrée, y compris en termes de conseil et de formation.

Pour terminer, nous ne doutons pas que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, mis en place par le Secrétaire général, envisagera de façon originale, avec un regard neuf, les défis dont nous débattons aujourd'hui. Il devrait consulter étroitement l'Union africaine et les organisations sous-régionales et formuler des recommandations audacieuses pour renforcer le partenariat ONU-Union africaine en matière d'opérations de paix, qui est tout simplement déterminant pour la paix et la sécurité en Afrique.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais, au nom de mon pays, présenter nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement pakistanais suite à l'attentat barbare survenu aujourd'hui.

Je tiens à remercier S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre tchadien des affaires étrangères et de l'intégration africaine et Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé cet important débat afin d'encourager les efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine pour tisser des liens de partenariat plus forts dans le domaine du maintien de la paix. Votre présence aujourd'hui, Monsieur le Président, démontre l'importance que le Tchad attache à l'approfondissement des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Ces partenariats ouvrent des perspectives d'un avenir prospère et pacifique, en particulier sur le continent africain. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration et de l'action concrète qu'il mène depuis des années pour promouvoir le partenariat ONU-Union africain dans les opérations de paix. Par ailleurs, je remercie le Président Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, de son exposé.

Le mandat du Rwanda au Conseil touche à sa fin et nous nous félicitons de pouvoir contribuer une nouvelle fois au débat sur cette question qui revêt une grande importance pour nous. Il y a peu, en juillet dernier, durant la présidence rwandaise, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2167 (2014), qui appelait au renforcement des partenariats régionaux dans le domaine du maintien de la paix et insistait sur la nécessité de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales qui entreprennent des activités de maintien de la paix au titre d'un mandat du Conseil de sécurité. Elle priait également le Secrétariat de l'ONU d'engager, en étroite coopération avec l'Union africaine, une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors du passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine, et de formuler, d'ici à la fin de l'année, des recommandations concrètes qui pourraient être mises en œuvre à l'occasion de futures transitions.

La déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2014/27), à l'initiative du Tchad, vient renforcer la résolution 2167 (2014) et les autres mesures prises précédemment par le Conseil de sécurité. Elle exprime de manière articulée la volonté du Conseil de resserrer la coordination et de tirer parti des avantages relatifs de deux grandes organisations. Le défi qui se pose désormais consiste à susciter une volonté bien réelle de mettre en place des partenariats de ce genre pour qu'ils puissent passer du cas par cas à un cadre plus structuré.

Ces 10 dernières années, les pays africains, avec l'appui des partenaires internationaux, se sont engagés dans un effort collectif pour développer les capacités régionales d'appui aux opérations de paix, avec notamment la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de la Force africaine en attente.

Grâce à ces efforts et à l'assistance bilatérale apportée aux États, les capacités africaines se sont régulièrement améliorées au point de pouvoir répondre aux situations de crise par le déploiement d'opérations de soutien à la paix de plus en plus vastes et complexes. À cet égard, le Rwanda se félicite de la création de la première brigade régionale de la Force africaine en attente, à savoir la Force en attente de l'Afrique de l'Est, qui rassemble 10 États de l'Union africaine et comprend 5 200 soldats prêts à être déployés.

Toutefois, même si ces partenariats et d'autres ont déjà donné des résultats importants, il demeure possible de faire mieux. Le fait est que l'Union africaine éprouve souvent des difficultés lorsqu'il s'agit de ses capacités opérationnelles, ce qui souligne à quel point il importe que les ressources soient en adéquation avec les mandats. Les missions autorisées doivent disposer des fonds et autres ressources nécessaires en quantité suffisante, y compris de contingents bien préparés. Nous avons appris à nos dépens qu'une intervention régionale et des mécanismes de réaction rapides sont indispensables dans un monde où la volonté politique et les budgets de la défense sont tous deux en recul. Une réaction rapide à des conflits violents, qui sont souvent imprévisibles, est à l'évidence nécessaire et les partenariats avec les organisations régionales en Afrique et ailleurs sont fondamentaux à cet égard. Nous nous félicitons de la réflexion menée actuellement par le Secrétariat sur les enseignements tirés de l'expérience, conformément à la demande de la résolution 2167 (2014), et attendons avec intérêt les recommandations concrètes qui seront formulées.

Le financement est un autre aspect très important, et nous espérons que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix fera des recommandations de fond sur la prévisibilité du financement des opérations de l'Union africaine. En outre, comme le souligne la déclaration présidentielle que nous venons d'adopter, le Rwanda appuie les initiatives visant à obtenir davantage de ressources financières provenant du continent africain.

Je terminerai en signalant qu'aujourd'hui nous avons franchi une nouvelle étape, un nouveau cap vers un avenir meilleur grâce à une meilleure structuration et définition des besoins des États africains et à un meilleur partage des charges entre ces États, les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires, notamment l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. La déclaration présidentielle et le débat constructif de ce jour témoignent de la volonté de la communauté internationale de mettre en place des cadres et des relations de travail plus prévisibles dans le contexte des opérations de maintien de la paix intégrées.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous voulons nous aussi nous associer aux condoléances qui ont été exprimées suite au terrible attentat commis au Pakistan.

Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Ministre, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons écouté attentivement les exposés qui ont été présentés. Nous tenons à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Buyoya, de leurs déclarations très utiles.

Nous remercions le Tchad d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat sur cette question importante qu'est l'amélioration du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix, mis en place sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette coopération se fonde sur le principe, d'une part, de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale confiée au Conseil de sécurité et, d'autre part, de la complémentarité des efforts de l'ONU et des organisations régionales, avec pour but d'optimiser les avantages relatifs de chacun.

Personne ne conteste le fait évident que les organisations régionales et sous-régionales opérant en Afrique sont celles qui connaissent le mieux la situation et qui ont les mécanismes de prévention et de règlement des conflits les mieux adaptés aux conditions locales. Malgré la diminution globale ces dix dernières années de l'intensité et du nombre des conflits, l'Afrique reste vulnérable à toutes sortes de crises. Et pour ce qui est de la riposte aux crises, le potentiel de notre interaction constructive s'avère particulièrement nécessaire. À cet égard, je tiens à prendre note des efforts conjoints des deux organisations visant à stabiliser la situation au Darfour, en Somalie, au Mali, en République centrafricaine et entre les deux Soudans. Il est tout aussi important de coordonner nos actions concernant le conflit au Soudan du Sud.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en place, avec l'assistance la communauté internationale, de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le rôle central, dans ces efforts, revient au Conseil de paix et de sécurité, au système continental

d'alerte rapide, ainsi qu'à la Force africaine en attente et à la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, actuellement mise en place.

L'établissement de cette Capacité pourrait grandement bénéficier de la coopération entre l'ONU, l'Union africaine le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que le Secrétariat de l'ONU et la Commission africaine.

Nous saluons la participation extrêmement active des partenaires africains aux opérations de maintien de la paix sur le continent sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, et nous souhaitons que les activités de maintien de la paix de l'Union africaine sous mandat de l'ONU soient pleinement appuyées par l'autorité du Conseil de sécurité. Par ailleurs, il importe de renforcer la prévisibilité, la fiabilité et la flexibilité du financement, y compris par le biais du Fonds africain pour la paix.

En même temps, nous estimons indispensable d'avoir des informations en retour, notamment des rapports périodiques adéquats présentés au Conseil de sécurité par les partenaires africains sur les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil.

Nous sommes convaincus que le renforcement des partenariats entre l'ONU et l'Union africaine permettra de maintenir plus efficacement la paix et la sécurité en Afrique et de démultiplier la capacité mondiale de lutte contre les crises.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie apporte une contribution conséquente à l'élaboration de la stratégie et des mesures pratiques de la communauté internationale relativement au renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique. La Russie participe à de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent. Notre pays est l'un des principaux fournisseurs de biens et de services à ces opérations, principalement dans le domaine de l'aviation civile. Nous assurons un appui politique constant aux efforts pertinents de la communauté africaine. Nous continuerons d'aider à renforcer les capacités de lutte contre les crises des gouvernements africains, notamment en formant les soldats de la paix africains et les agents des organismes de maintien de l'ordre des pays d'Afrique dans des établissements russes.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance dont le thème – le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix et la sécurité internationales – est d'une grande importance pour mon pays, l'Argentine. Votre présence, votre participation, Monsieur le Ministre, signale la pertinence de ce débat, sa profondeur. Je tiens également à reconnaître le travail immense et excellent réalisé par votre délégation, ici, à l'ONU, et en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, sous la direction de l'Ambassadeur Cherif.

Je tiens à remercier également le Secrétaire général pour son intervention et sa présentation du rapport semestriel sur la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et autres organisations, ainsi que pour ses recommandations sur les moyens de renforcer cette coopération. Nous remercions également le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, S. E. M. Pierre Buyoya, pour sa déclaration.

Nous savons tous que la Charte des Nations Unies encourage le Conseil de sécurité à recourir aux accords régionaux pour s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le futur des opérations de l'ONU sur le terrain est lié de manière inexorable au processus de régionalisation des opérations de paix. C'est pourquoi l'Argentine reconnaît la contribution importante de l'Union africaine et des autres organisations et accords régionaux et sous-régionaux pertinents au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je rappelle, Monsieur le Président, que lors de sa première présidence du Conseil de sécurité, l'Argentine avait justement proposé que les organisations régionales et sous-régionales contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous avons notamment mis l'accent sur la promotion de la paix, conformément au Chapitre VI. Je crois donc que le thème du présent débat constitue une préoccupation et une responsabilité communes.

Ces dernières années, nous avons vu également la façon dont les accords et organismes sous-régionaux assument un rôle fondamental, tant dans la prévention des conflits que dans le rétablissement et la promotion de la paix. Les contributions de ces accords et organismes – qui ont développé de nouvelles capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales – en constituent de bons exemples, comme on a pu le constater au travers des diverses opérations de maintien de la paix menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de

l’Afrique centrale et la Communauté de développement de l’Afrique australe.

Il est vrai que la contribution de ces organisations régionales complète le travail réalisé par l’ONU en incorporant les connaissances du contexte concret notamment, ce qui est pour nous d’une importance capitale, et en permette une bonne compréhension des causes profondes auxquelles nous devons chercher à remédier. Ce sont également ces organisations régionales qui ont un intérêt politique et social particulier vis-à-vis de ces situations. La proximité géographique de ces organisations et la confiance qu’elles inspirent aux acteurs locaux montrent que leur rôle précieux et positif a été largement reconnu. Ce sont là des avantages comparatifs de très grande valeur. L’ONU, pour sa part, apporte sa composition universelle, sa légitimité, son expérience et ses capacités opérationnelles. Il faut cependant reconnaître que cette tendance décentralisatrice est également la conséquence de la nécessité de triompher des déficiences structurales ou opérationnelles du système de sécurité collective en faisant appel aux organisations régionales.

Le rôle du Conseil – qui autorise le déploiement de divers types d’opérations sur le terrain, définit leur mandat et les conditions de leur déploiement – signifie que les opérations de paix menées par les organisations régionales doivent s’adapter aux mandats et aux objectifs de l’ONU, mais aussi que le Conseil doit être capable d’écouter ce que disent ces organisations régionales. Bref, ce que nous disons, c’est ce que ce sont ces acteurs régionaux qui ont des connaissances, un intérêt spécifique et une relation de confiance que nous devons respecter et examiner.

Toutefois, Monsieur le Président, je voudrais signaler que ce recours à la décentralisation des opérations de maintien de la paix aux organisations régionales et sous-régionales ne saurait être un recours pensé en termes de moindre responsabilité du Conseil de sécurité, car il ne s’agit pas d’une délégation des responsabilités, mais d’une stratégie de coopération, de confiance et de leadership conjoint. Et il ne saurait s’agir non plus d’une solution moins onéreuse pour les opérations de maintien de la paix. Il s’agit d’une coopération qui ne passe pas par une dispersion des ressources, mais par un financement adéquat des capacités nécessaires et par une coopération et une complémentarité impératives.

En outre, de notre point de vue, il est essentiel que les mandats de l’ONU soient remplis et ses objectifs atteints dans le respect de la souveraineté, de l’intégrité territoriale et de l’unité nationale, et conformément aux dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l’homme et du droit des réfugiés. De la même manière, les organisations régionales sont tenues d’informer le Conseil de sécurité de leurs activités, non seulement pour promouvoir la responsabilisation, mais également parce que cela sert de mécanisme d’alerte rapide et permet de procéder à des corrections pendant le déploiement et l’exécution d’une opération de maintien de la paix, et par là-même, de consolider ce qui est efficace.

Les relations entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent donc être fondées sur des objectifs établis et sur des stratégies conjointes qui permettent, comme cela a été dit, une coopération authentique. Les conditions politiques, opérationnelles et financières doivent également être en place pour que les organisations et accords régionaux puissent assumer leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Cela inclut l’apport par l’ONU d’une assistance technique spécialisée pour la planification et le déploiement d’opérations régionales, ainsi que pour l’application de concepts d’opérations qui visent à renforcer leurs structures administratives, de commandement et de contrôle, à améliorer l’infrastructure des technologies d’information et de communication et à assurer le renforcement des capacités où il le faut. La mise en place de mécanismes de coordination appropriés entre l’ONU et les organisations régionales est également nécessaire. Enfin, des mécanismes de financement qui assurent la prévisibilité et la pérennité requises doivent être établis.

L’Argentine souligne la nécessité de respecter strictement, pendant le processus d’externalisation, les trois principes fondamentaux qui continuent de caractériser les opérations de maintien de la paix des Nations Unies – le consentement des parties, l’impartialité et le non-recours à la force hormis dans les cas de légitime défense ou pour exécuter le mandat d’une mission. Parallèlement, nous pensons qu’il convient d’insister sur le fait que, pour ce qui concerne les opérations de rétablissement de la paix dirigées par les organisations régionales, le rôle et les responsabilités de l’ONU et du Conseil de sécurité n’ont pas encore été pleinement définis, notamment s’agissant du financement, qui figure parmi les points soulevés dans la note de cadrage fournie par la présidence (S/2014/879, annexe). C’est un débat délicat, qui doit avoir lieu aussi bien au Conseil qu’à l’Assemblée générale, et qui doit

englober les dimensions non seulement opérationnelles, logistiques et financières, mais également, à titre prioritaire, éthiques et politiques. Il est inacceptable de continuer à reporter indéfiniment ce débat et. simultanément, à brouiller les distinctions entre les divers types d'opérations sur le terrain, ce qui semble être désormais le cas fréquent et prévalent. Néanmoins, c'est une pratique qui fait courir le risque, d'une part, d'abandonner les principes d'impartialité et de non-recours à la force qui ont toujours guidé les travaux de l'Organisation jusqu'ici, et qui doivent continuer de les guider, et, d'autre part, de ne pas réussir à répartir clairement et équitablement les responsabilités entre les diverses parties prenantes impliquées dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, tous les Membres de l'Organisation – en particulier les membres permanents du Conseil, tant qu'ils bénéficient de ce statut – doivent assumer leurs responsabilités de maintenir la paix et la sécurité internationales, et contribuer à ce débat afin de faire en sorte, entre autres, que l'appui apporté par l'ONU respecte pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui de l'ONU aux forces de sécurité qui ne relèvent pas de l'Organisation, et que la responsabilité particulière qui incombe aux membres permanents de Conseil de sécurité s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales soit effectivement assumée.

Je tiens à exprimer le dégoût de l'Argentine et à faire part de notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement pakistanais. Cette horreur est inséparable de l'engagement que nous devons tous prendre de mettre un terme à toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme qui engendrent une violence cruelle et qui nous mettent tous en danger. Dans les situations de risque et de faiblesse, notre système doit répondre non pas par une militarisation accrue, mais par des missions intégrées qui incluent la promotion de l'égalité, d'un développement humain durable et de l'indépendance des États à déterminer leur propre avenir face à toutes ces difficultés. L'existence de ces extrémisme et terrorisme violents exige de renforcer le rôle des organisations régionales dans le plein respect des principes de l'organisation qui nous est commune, l'ONU.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais unir ma voix à celle des précédents orateurs pour faire part de mes condoléances aux proches des victimes de l'horrible attaque commise au Pakistan. Au peuple et au Gouvernement pakistanais, nous soulignons qu'il est nécessaire que la communauté internationale et le Pakistan fassent preuve de solidarité pour faire face à cet horrible crime et traduire en justice ceux qui l'ont planifié et exécuté.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat, et vous souhaite la bienvenue à New York. Je tiens en outre à dire toute ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'au Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, S. E. M. Pierre Buyoya, et à les remercier de leurs exposés.

La multiplicité des difficultés et des conflits auxquels notre monde se heurte aujourd'hui, ainsi que les fardeaux supplémentaires que doivent supporter les activités de maintien de la paix de l'ONU, confirment la nécessité de mettre en place des stratégies actualisées et complètes et de rechercher des solutions et méthodes novatrices pour relever efficacement ces défis. Cela implique, d'une part, de donner un rôle plus important aux organisations régionales et sous-régionales et de les consulter au moment de définir les mandats des opérations de maintien de la paix, et, d'autre part, d'améliorer les mécanismes existants pour faire face aux conflits émergents dans ces régions.

La Jordanie se félicite du renforcement des partenariats stratégiques efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix, en particulier avec celles qui représentent les régions dans lesquelles des conflits existent, comme l'Union africaine, l'Union européenne ou la Ligue des États arabes, entre autres. Nous encourageons également à tirer parti des avantages géographiques, politiques et culturels de ces organisations pour rendre l'exécution des mandats de maintien de la paix plus efficace et pour faire face aux conflits. Ces organisations sont particulièrement bien placées pour comprendre les causes profondes et les spécificités d'un conflit, ce qui leur permet de participer efficacement au règlement de ce conflit, que ce soit par des efforts politiques ou pour ce qui concerne la protection des civils.

La Jordanie salue le rôle que joue l'Union africaine dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix, notamment par le biais de mécanismes conjoints avec l'ONU, comme la collaboration étroite entre le Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

La Jordanie se félicite aussi du rôle joué par l'Union africaine dans le passage en douceur des missions de l'Union africaine aux opérations des Nations Unies, comme on l'a vu au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Somalie. La coopération avec cette importante organisation régionale est particulièrement significative eu égard aux innombrables défis auxquels fait face le continent africain, dont un grand nombre de pays sont en proie à des conflits prolongés.

C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe d'appuyer l'Union africaine et de la doter des ressources et des compétences nécessaires pour renforcer sas capacité de gérer les crises et d'y faire face, ainsi que de maintenir la paix et la sécurité internationales, en particulier en Afrique, afin d'atteindre l'objectif recherché, qui est d'instaurer la paix partout sur le continent africain.

Le renforcement de la coordination des efforts entre l'Union africaine et les autres organisations contribue à consolider la sécurité collective, les initiatives de médiation et la confiance entre les parties en conflit. Les forces de l'Union africaine peuvent aussi jouer un rôle constructif dans la création des conditions nécessaires aux missions des Nations Unies et dans la définition de la nature de la réponse requise face aux conflits qui apparaissent en Afrique.

Nous insistons aussi pour dire qu'il importe que la coordination entre les deux organisations se poursuive aux fins de la complémentarité de leurs missions au lendemain d'un conflit. Cela signifie le renforcement des capacités de l'Union africaine à préserver la paix et la sécurité instaurées par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, et à y prendre appui par le biais d'une intégration effective dans les missions politiques et à renforcer les droits de l'homme, l'état de droit et l'amélioration du système électoral et du jeu des partis, étant donné que tout cela représente un pilier important du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

La Jordanie souligne aussi qu'il importe que soit préservé le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les phases de l'appui aux organisations régionales et sous-régionales. Il importe aussi de se guider sur la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII, s'agissant de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

L'Organisation des Nations Unies peut, grâce à ces partenariats efficaces, appuyer les efforts faits par les pays africains pour assumer plus efficacement leurs responsabilités face aux défis auxquels ils sont confrontés, sans parler de l'assistance qu'il faut leur fournir pour qu'ils mettent en œuvre des programmes de développement et renforcent les capacités de l'Afrique, en phase avec les programmes de développement des Nations Unies.

La Jordanie se félicite de l'examen complet des opérations de maintien de la paix au cours des 15 dernières années, qui sera entrepris en 2015, et souligne qu'il importe que cette initiative comporte une évaluation des activités des organisations régionales et sous-régionales et de leur contribution au maintien de la paix.

La Jordanie attend avec intérêt l'évaluation et les recommandations que doit présenter le Secrétaire général durant le premier trimestre de l'année prochaine concernant les progrès enregistrés en matière de concertation et de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les opérations de maintien de la paix. Celles-ci nous serviront de base pour réfléchir sur l'efficacité de ces partenariats et sur les moyens de les améliorer, ainsi que sur la restructuration des missions de maintien de la paix au cas par cas.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre tchadien des affaires étrangères et de l'intégration africaine, M. Moussa Faki Mahamat, d'avoir convoqué cet important débat public sous la présidence tchadienne. Nous saluons et remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Président Pierre Buyoya.

Avant toute chose, je voudrais me joindre aux autres États pour condamner l'attaque barbare contre une école de la ville de Peshawar. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des personnes touchées et au Gouvernement du Pakistan.

Pour le Chili, l'action collective s'impose s'agissant de faire face aux menaces traditionnelles et nouvelles, action renforcée par l'implication des organisations régionales et sous-régionales. Il est très difficile de mettre en œuvre des mesures universelles sans une contribution régionale. C'est ainsi que mon pays interprète le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ce qui nous amène à promouvoir un

multilatéralisme efficace et en mesure d'intégrer effectivement la contribution des organisations régionales et sous-régionales, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Nous estimons que la participation active des organisations régionales et sous-régionales et des pays en proie aux conflits est essentielle pour le règlement de ces conflits, eu égard à leur connaissance particulière de la réalité locale, des contextes et des conditions qui génèrent les cycles d'instabilité et de rupture de la paix et de la sécurité.

En outre, les organisations régionales peuvent aider à définir la forme d'intervention en cas de conflit, à tenir compte du point de vue des acteurs locaux et de l'analyse qu'ils font de l'origine, de la forme et du règlement des conflits, et à favoriser l'appropriation locale tant des missions que de la mise en œuvre des moyens de sortir d'un conflit.

Nous nous félicitons de ce que l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales concluent des accords en vue de promouvoir la paix et la sécurité, et nous encourageons l'interaction entre ces organisations régionales et le système des Nations Unies. À cet égard, nous encourageons la conclusion d'accords régionaux inspirés par une vision holistique, où les acteurs politiques locaux participent à la définition des problèmes, où il y a une interaction entre les organisations régionales et le système des Nations Unies, ainsi qu'un échange des pratiques optimales et des enseignements tirés de situations comparables, et dont la mise en œuvre n'exige pas l'appel à des ressources financières externes.

Il importe de stimuler un financement prévisible, pérenne et souple des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine au titre d'un mandat des Nations Unies afin de faciliter la capacité de réponse immédiate et efficace au conflit. Cela est essentiel pour les processus de réhabilitation intégrale qui permettent un retour rapide à une situation politique et institutionnelle normale et la protection des populations, en particulier des femmes et des enfants. Ce déploiement nécessitera des contingents bien équipés ainsi que la mise en place de procédures définies sur le terrain concernant la formation standardisée des contingents, en mettant notamment l'accent sur la formation éthique et aux droits de l'homme.

Il importe aussi de simplifier et de standardiser les formes de collaboration institutionnelle entre le système des Nations Unies et les organismes régionaux. La création de partenariats efficaces entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle, particulièrement pour ce qui est de la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il importe de coordonner les efforts sur le terrain pour relever les différents défis, surtout s'ils sont menés avec d'autres acteurs multilatéraux ou bilatéraux.

Le rôle de la diplomatie préventive sera essentiel pour l'Afrique durant ce qu'on appelle la Décennie Madiba Nelson Mandela pour la réconciliation en Afrique, qui ne pourra se réaliser que par la voie de la vérité, de la justice et d'un développement inclusif. Mais ce défi ne se pose pas uniquement à ce continent. Nous pensons que c'est un thème qui requiert une attention permanente de la part de différentes instances du système, lesquelles doivent pouvoir compter sur des mécanismes qui facilitent la convergence et la complémentarité entre les niveaux régional et universel.

Pour terminer, je voudrais me féliciter des efforts de l'Union africaine et de sa détermination à trouver une solution aux défis auxquels est confronté le continent, ainsi que des importantes contributions qu'elle apporte aux forces de maintien de la paix sur son propre continent et ailleurs sur la planète. En tant que communauté internationale, il nous faut valoriser et appuyer ces efforts. Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie à la défense des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence tchadienne d'avoir organisé ce débat public sur la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre des opérations de paix, et notamment sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA).

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera présentée ultérieurement par l'observateur de l'Union européenne (UE).

Il s'agit du troisième débat cette année où nous discutons, au Conseil, de la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales, ce qui ne fait que confirmer la pertinence et l'importance de cette coopération.

Environ 70 % des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

sont déployées en Afrique. Les organisations régionales et sous-régionales du continent participent activement à la recherche de solutions aux défis complexes auxquels se heurte le continent, et leur coopération avec les Nations Unies et d'autres partenaires régionaux, tels que l'UE, a considérablement évolué au fil des ans. De nombreuses opérations de l'UA sont ainsi devenues des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Les capacités africaines constituent une ressource fondamentale pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies et l'appui de l'ONU est essentiel pour les opérations de l'UA. L'efficacité des efforts déployés par les Nations Unies et l'UA en matière de maintien de la paix est donc interdépendante à de nombreux égards. L'UE joue également un rôle important en accordant des moyens de financement, comme dans le cas de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, en réalisant des opérations relais, comme en République centrafricaine, ou en contribuant au renforcement des capacités et à la formation, comme au Mali, où des formateurs lituaniens font partie de la mission de formation de l'UE à Koulikoro. Par ailleurs, la mission européenne de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie, à laquelle la Lituanie participe depuis 2011, a contribué de manière décisive à réduire la menace que représente la piraterie dans la région.

Lors du quatrième Sommet UE-Afrique qui s'est tenu cette année, les dirigeants du l'UE ont réaffirmé leur engagement à cimenter l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à appuyer les activités de renforcement des capacités et de formation des forces africaines. L'UE s'emploie, par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et plus particulièrement de sa composante de renforcement des capacités, à augmenter les capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales en matière de planification et de conduite des opérations de rétablissement de la paix. De telles synergies sont essentielles pour la réussite des opérations de paix dans leur ensemble et doivent être développées plus avant. Le renforcement de cette coopération, notamment sur la base des enseignements tirés des transferts de responsabilité qui ont récemment eu lieu entre les opérations de soutien à la paix de l'UA et les missions de maintien de la paix des Nations Unies, est d'une importance cruciale.

Comme d'autres représentants l'ont noté, les organisations régionales et sous-régionales, du fait de leur connaissance de la région, sont les mieux à même de comprendre les causes profondes d'un conflit et de prendre sans tarder des mesures préventives, ce qui représente un atout clef pour désamorcer une crise avant qu'elle n'explose. Des partenariats efficaces et formés en temps utile peuvent contribuer à prévenir un conflit à ses débuts, comme en témoigne la crise récente au Burkina Faso où les efforts de médiation conjointe déployés par les Nations Unies, l'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont permis de ramener les militaires sur le chemin de la légalité constitutionnelle. Tout cela ne fait que souligner l'importance que revêt le renforcement des capacités des Nations Unies en matière d'alerte rapide, d'analyse des conflits, de dialogue et de médiation, ainsi que le besoin d'accroître la collaboration de l'UA et des Nations Unies dans le domaine des bons offices entre les envoyés des deux organisations.

Les points forts des organismes régionaux en tant que premiers intervenants face aux crises africaines doivent être reconnus et renforcés. Nous saluons les progrès réalisés par l'UA en matière de déploiement rapide face aux crises émergentes, notamment celles qui mettent en danger les civils, et l'engagement pris par les dirigeants africains à opérationnaliser la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. L'élaboration de politiques et de directives, ainsi que la formation donnée à la Force africaine en attente, qui fait partie intégrante de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, doivent continuer de recevoir un appui.

Il est important d'établir des partenariats efficaces aux niveaux politique, stratégique, institutionnel et stratégique afin de renforcer les résultats obtenus sur le terrain. Une meilleure compréhension mutuelle des méthodes et procédures de travail ainsi que des processus décisionnels des uns et des autres permettrait d'améliorer la coopération et d'accroître la transparence. De plus, l'approfondissement du dialogue stratégique entre les Nations Unies et les organisations régionales, ainsi que l'identification de possibilités concrètes de planification conjointe aux échelons tant stratégique qu'opérationnel, faciliteraient grandement l'action collective sur le terrain.

Le renforcement des relations entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, notamment par le biais de réunions consultatives annuelles de fond véritablement interactives, de consultations en temps voulu et de missions sur le terrain conduites en collaboration,

permettrait d'améliorer le partenariat stratégique et aiderait à formuler des positions et des stratégies cohérentes pour répondre aux crises actuelles. Une communication plus efficace et plus fréquente entre les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA favoriserait également les échanges d'informations en temps utile sur les processus de prise de décisions.

Un partenariat solide avec l'Union africaine est essentiel si nous voulons intégrer les mécanismes de protection des civils dans toutes les activités de paix et de sécurité, notamment par le biais du cadre de coopération entre le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Commission de l'Union africaine sur la prévention des violences sexuelles commises en période de conflit en Afrique, la désignation par le Président de la Commission de l'Union africaine d'une Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, une collaboration accrue entre le Département paix et sécurité de la Commission de l'UA et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Aujourd'hui, nous exprimons nos condoléances au peuple pakistanais après l'attaque barbare commise contre une école à Peshawar. Les États africains ont vu, eux aussi, de nombreuses attaques perpétrées contre des écoles et des enfants. L'abominable enlèvement de filles nigériennes par le Boko Haram, cette année, n'en est qu'un exemple parmi d'autres. Il est essentiel de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales afin de lutter contre le terrorisme et d'autres menaces transfrontalières. L'amélioration des échanges de données de renseignement et la mise en œuvre efficace des sanctions sont des outils importants pour combattre le terrorisme. À cet égard, il convient de saluer le rôle joué par le Comité des services de renseignement et de sécurité africains ainsi que les efforts déployés par le Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme. Si nous voulons endiguer le financement du terrorisme, il est nécessaire de renforcer les efforts déployés conjointement pour lutter contre la traite des êtres humains, les mouvements illicites d'armes, le commerce illégal de ressources naturelles et l'abattage illégal de la faune sauvage, entre autres.

Nous attendons avec intérêt le rapport d'évaluation du Secrétaire général et ses recommandations sur la façon de renforcer les partenariats régionaux dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que les débats qui suivront sur cette question. Nous sommes également impatients de recevoir le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me dois d'exprimer les profondes condoléances des États-Unis aux victimes de l'attaque effroyable commise par les Taliban contre une école au Pakistan. Cette attaque odieuse a pris pour cible la ressource la plus précieuse et la plus sacrée du Pakistan, et de nous tous, nos enfants. La lâcheté et la violence insensée de ce type ne font que renforcer notre détermination à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre présence ici et de la convocation de cet important débat. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, de leurs exposés.

Le renforcement du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine (UA) est fondamental pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. De la République centrafricaine au Mali et à la Somalie, toute amélioration du partenariat important entre les Nations Unies et l'Union africaine a une incidence tout à fait réelle sur la stabilité régionale et la sécurité. L'Union africaine et ses États membres ont joué un rôle de premier plan dans la riposte aux conflits africains, tant dans le cadre de missions de maintien de la paix qu'au moyen de la diplomatie préventive afin d'empêcher que les conflits potentiels ne deviennent réels. Le maintien de la paix, que ce soit le fait des Nations Unies ou de l'Union africaine ou, dans certains cas, des deux, dépend des pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Les États Membres doivent être prêts à offrir les troupes et les ressources nécessaires et les pays fournisseurs de contingents doivent être prêts à exécuter avec force des mandats difficiles. Nous saluons les pays africains fournisseurs de contingents, qui ont maintes fois répondu à l'appel pour servir au sein des opérations de maintien de la paix et qui ont démontré leur détermination à s'acquitter de leur mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

Si le maintien de la paix par les Casques bleus de l'ONU est un outil essentiel, ce n'est pas toujours le meilleur pour répondre à un conflit particulier. C'est pourquoi tant d'entre nous ont dû redoubler

d'efforts pour appuyer les capacités des organisations régionales, notamment celles de l'Union africaine, à lancer des opérations de maintien de la paix lorsqu'elles sont nécessaires et ce, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a un rôle unique en vertu de la Charte, mais nos décisions et nos actions doivent être prises en étroite consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les fournisseurs potentiels de contingents, et les décisions relatives au déploiement de missions de maintien de la paix des Nations Unies ou de l'Union africaine doivent être prises au cas par cas, en tenant compte des circonstances particulières de chaque situation. Il est essentiel de renforcer la capacité d'intervention des forces régionales, mais la capacité des organisations régionales à déployer des opérations de paix doit, bien entendu, être envisagé comme un complément et non comme un substitut aux capacités propres de l'ONU à déployer de solides opérations de maintien de la paix.

Nous demeurons extrêmement reconnaissants à l'Afrique pour ses contributions au maintien de la paix. En septembre dernier, le Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Joe Biden, a participé avec d'autres dirigeants à un sommet destiné à prendre de nouveaux engagements en faveur du maintien de la paix afin que l'ensemble de la communauté internationale fasse davantage pour s'en répartir le fardeau. Nous avons enregistré des progrès tangibles dans nos efforts conjoints visant à dépêcher rapidement des contingents dans les zones de crise là où le besoin s'en fait sentir, bien que nous soyons encore trop lents. Une réaction trop tardive face à une crise signifie souvent un plus grand nombre de décès qui pourraient être évités. Pour être plus rapides et plus efficaces, nous devons collaborer de manière plus étroite. C'est pourquoi les États-Unis sont déterminés à améliorer les échanges entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Dans nos efforts visant à faire mieux, davantage et plus vite, nous devons tirer les leçons du passé. Les transitions récentes au cours desquelles les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine sont passées sous l'autorité des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine montrent une nouvelle fois que l'Union africaine est parfois en mesure de déployer des soldats dans certains points chauds bien plus rapidement que d'autres entités. Sans le leadership initial de l'Union africaine et les contributions des soldats africains, français et européens au Mali et en République centrafricaine, un nombre encore plus important de civils seraient morts pendant l'année écoulée dans ces deux pays. C'est la raison pour laquelle les États-Unis ont mis en place le partenariat d'intervention rapide des opérations africaines de maintien de la paix, qui prévoit un investissement supplémentaire de 110 millions de dollars par an sur une période de trois à cinq ans en vue de renforcer la capacité des armées africaines à déployer rapidement des soldats de la paix pour faire face aux nouveaux conflits.

Dans le cadre de ce programme, les pays africains partenaires recevront un appui supplémentaire et s'engageront à disposer de forces et d'équipements prêts à être déployés rapidement au sein des missions des Nations Unies ou de l'Union africaine pour répondre aux nouvelles crises. Les États-Unis sont également prêts à fournir un soutien supplémentaire, à savoir former du personnel basé au siège à des postes clefs comme celui d'ingénieur, et ce afin de catalyser les efforts déployés par l'Union africaine pour mettre sur pied la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, qui vise à faciliter le déploiement, par un pays chef de file ou par un groupe d'États membres de l'Union africaine, de bataillons tactiques d'environ 1 500 militaires.

L'on a évoqué aujourd'hui le financement des opérations de maintien de la paix. Pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent rendre des comptes, et elles doivent le faire auprès de l'organisation qui les a mandatées et financées. C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à ce que les dépenses des organisations régionales soient financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres de l'ONU. De telles dispositions ne permettent pas à l'ONU d'exercer la supervision nécessaire, voire indispensable, des opérations complexes.

Néanmoins, c'est aussi la raison pour laquelle nous continuons de promouvoir le financement des opérations de l'Union africaine et d'y investir massivement grâce à des contributions volontaires et à l'aide bilatérale. Depuis 2009, les États-Unis se sont engagés à fournir près de 892 millions de dollars pour développer les capacités africaines de maintien de la paix et renforcer les institutions africaines. Plus récemment, en 2013, les États-Unis ont investi près de 200 millions de dollars dans la formation, l'équipement, le déploiement aérien et la logistique des soldats de la paix africains de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

En République centrafricaine, nous avons fourni l’équipement indispensable aussi bien aux contingents de l’Union africaine qu’aux forces françaises présentes à leurs côtés, et avons assuré leur transport aérien. En Somalie, nous avons versé plus de 680 millions de dollars à la Mission de l’Union africaine en Somalie, qui s’ajoutent aux plus de 455 millions de dollars mis en recouvrement par l’ONU au profit du Bureau d’appui de l’ONU pour la Mission de l’Union africaine en Somalie qui sont imputables aux États-Unis. D’autres partenaires comme l’Union européenne, par le biais de sa Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique, ont eux aussi fourni un appui des plus solides, et nous sommes à la recherche d’autres partenaires disposés à faire de même.

Pour finir, je tiens à réitérer la profondeur de l’engagement de mon gouvernement à renforcer la réaction africaine face aux crises qui surviennent sur le continent, à la fois de manière bilatérale et par le truchement du Conseil. Aujourd’hui, plus de 67 000 soldats de la paix africains servent sous la bannière de l’Union africaine et de l’ONU en Afrique. Il ne faut pas surestimer leurs contributions à la paix. Ils méritent davantage de soutien de notre part à tous en matière de formation, d’équipement et de logistique de déploiement.

Comme l’a dit le Président Obama lors du sommet réunissant les dirigeants des États-Unis et de l’Afrique qui s’est tenu au mois d’août,

> « Les États-Unis sont déterminés à être un partenaire du succès africain – un bon partenaire, un partenaire à part entière et un partenaire sur le long terme. »

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer en dénonçant avec la plus extrême fermeté, comme l’a fait ce matin le Président de la République française, François Hollande, l’ignoble attaque contre une école de Peshawar. Nous exprimons notre solidarité et nos condoléances aux autorités pakistanaises et aux familles des victimes. Qu’y a-t-il de plus lâche que de s’en prendre ainsi à des enfants?

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, et le Haut Représentant de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, de leurs exposés, ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Tchad, M. Moussa Faki Mahamat, de son initiative en tant que Président de notre débat public de ce jour.

Je m’associe à la déclaration qui sera faite par l’observateur de l’Union européenne.

Je voudrais tout d’abord rendre hommage aux soldats de la paix de l’Union africaine, notamment aujourd’hui à ceux du Tchad qui sont tombés dans le cadre de leur mission, ainsi qu’à leurs camarades des Nations Unies.

Le rôle des organisations régionales et sous régionales dans le maintien de la paix est pleinement reconnu par la Charte, et apporte une contribution décisive à la sécurité collective. En raison de leur proximité géographique, de leur connaissance des situations locales, de leurs partenariats avec les pays concernés par des crises, les pays de la région, structurés en organisation régionales et sous-régionales, sont à même d’apporter une plus-value utile à la compréhension, à la prévention, au traitement et à la consolidation des situations. Ce partenariat s’inscrit dans le cadre prévu par la Charte, c’est-à-dire de son Chapitre VIII, sans préjudice de la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est reconnue au Conseil de sécurité.

Depuis le début de la décennie 2000, l’Union africaine, les organisations sous-régionales et leurs États membres se sont mobilisés pour développer des capacités propres et structurées en matière de maintien de la paix. La France reconnaît pleinement cet effort et l’encourage. Cette montée en puissance de l’Architecture africaine de paix et de sécurité s’est inscrite dans le contexte d’une expansion des opérations de maintien de la paix, en particulier sur le continent africain. Elle a par conséquent rapidement débouché sur la création d’un partenariat entre l’ONU et l’Union africaine, notamment en termes de coordination opérationnelle : consultations annuelles du Conseil de sécurité de l’ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine; établissement de bureaux de liaison à New York et à Addis-Abeba; création d’une Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité. La liste est plus longue; j’en retiendrai que le partenariat désormais fonctionne à plusieurs niveaux – de l’échange d’informations à la coopération opérationnelle – et dans les diverses dimensions des situations – de la prévention à la consolidation de la paix en passant par la phase lourde du maintien de la paix.

Les événements les plus récents fournissent des illustrations de l’effectivité et de l’efficacité de ce partenariat. Je pense naturellement aux cas du Mali et de la République centrafricaine, où l’intervention des Nations Unies a été précédée par celle d’une force de l’Union africaine. Nous en saurons plus avec les

conclusions de l'exercice sur les enseignements tirés de l'expérience demandé au Secrétaire général dans la résolution 2167 (2014), mais il est d'ores et déjà possible de saluer ces expériences et de reconnaître de plus qu'entre le Mali et la République centrafricaine, d'indéniables progrès ont déjà été enregistrés.

J'ajoute que la France, au titre de ses responsabilités de « plume » au Conseil de sécurité sur plusieurs crises africaines, veille particulièrement à se coordonner avec les membres africains du Conseil et la représentation de l'Union africaine à New York.

Dans sa volonté de développer des capacités propres de maintien de la paix, l'Union africaine reçoit un soutien important de plusieurs partenaires, au premier chef de l'Union européenne. L'Union européenne en a très tôt fait un axe majeur de son partenariat avec l'Union africaine. L'observateur de l'Union européenne développera ce point, mais je voudrais rappeler ici que cette intention se traduit concrètement par des programmes de formation et d'entraînement, appuyés sur un engagement financier de 750 millions d'euros pour la période 2014-2016, et des soutiens financiers très conséquents aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

La France soutient entièrement cette politique de l'Union européenne et apporte, à titre national, un soutien à la construction et au renforcement des capacités africaines de paix. Cet objectif prioritaire a été souligné par le Président de la République, François Hollande, lors du sommet de l'Élysée en décembre 2013. La France contribue ainsi à la formation de 25 000 soldats africains. La France salue également les efforts consentis par d'autres partenaires de l'Union africaine, parmi lesquels figurent notamment les États-Unis et la Chine, qui ont mis en œuvre ou récemment annoncé leur intention de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités africaines de paix.

Il faut toutefois insister pour que ces contributions soient coordonnées et soient mises au service d'une vision partagée du maintien de la paix. L'Union européenne s'inscrit, à cette fin, dans le cadre d'une coopération tripartite avec l'ONU et l'Union africaine, qui est sans doute un facteur de la bonne coopération entre missions observée par exemple au Mali et en République centrafricaine, où coopèrent l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Cet effort doit être poursuivi dans plusieurs domaines, que la déclaration présidentielle adoptée ce jour (S/PRST/2014/27) identifie clairement.

Tout d'abord, en termes de financements, la soutenabilité financière du système est devenue un enjeu majeur. L'Union africaine bénéficie de nombreux soutiens de partenaires extérieurs, qui viennent appuyer le renforcement des capacités africaines de paix. Comme le reconnaît la déclaration présidentielle que nous avons adoptée ce jour, l'enjeu est aussi de sécuriser des ressources financières qui proviennent du continent africain et qui viennent appuyer la volonté politique affichée par ses dirigeants.

Il y a ensuite la capacité de déploiement rapide, qui est une condition essentielle de réussite des interventions internationales dans des situations où le temps est compté. Nous l'avons vu au Mali et en République centrafricaine, le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine a été essentiel pour assurer une stabilisation initiale, ouvrant la voie à une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

La transition entre missions, précisément, est une question d'importance croissante alors que les modalités d'intervention se diversifient et se succèdent et/ou se superposent. À cet égard, l'exercice sur les leçons apprises sera riche d'enseignements. Une dimension complémentaire à la transition, lorsque les interventions se complètent sur un même théâtre, est celle de la coordination dans les interventions afin que chacun apporte le meilleur de ses compétences au profit du règlement de la crise. Comment les missions coopèrent-elles? Quelles sont les synergies à développer? Cela est également un champ à creuser à la lumière, encore une fois, des expériences récentes.

Les questions que nous abordons aujourd'hui sont cruciales et contribuent à la réflexion plus globale sur l'évolution du maintien de la paix. Nous recevrons prochainement plusieurs rapports formalisant les problématiques, et sans doute formulant des recommandations, notamment les deux rapports demandés par la résolution 2167 (2014) dans ses paragraphes 13 et 28 et le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, dirigé par M. Ramos-Horta. Pour autant, aucun ne se consacrera spécifiquement à la question des capacités de l'Union africaine et du partenariat avec l'ONU. La demande est désormais formulée dans le texte que nous venons d'adopter et qui donnera lieu à un rapport annuel. Nous nous en félicitions, et la France est reconnaissante

au Tchad de porter ce partenariat en haut de l'agenda de l'ONU et du Conseil de sécurité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément choquée et attristée par l'attaque perpétrée contre une école à Peshawar, au Pakistan, aujourd'hui même, qui a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles de nombreux enfants. La Chine condamne dans les termes les plus énergiques cette attaque terroriste et présente ses sincères condoléances aux blessés et aux familles endeuillées. La Chine s'oppose à toute forme de terrorisme et continuera de soutenir résolument le Gouvernement et le peuple pakistanais dans leur lutte acharnée contre le terrorisme et d'appuyer leurs efforts en vue de maintenir la stabilité du pays et la sécurité de son peuple.

La délégation chinoise remercie le Tchad d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'être venu jusqu'à New York pour présider la présente séance. Je remercie le Secrétaire général, Ban Ki-moon, de son exposé, et j'ai écouté attentivement la déclaration prononcée par M. Buyoya au nom de l'Union africaine (UA).

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Chapitre VIII de la Charte encourage le règlement pacifique des conflits régionaux par l'intermédiaire d'arrangements régionaux. Dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes et difficultés qui exigent d'adopter des mesures solides aux niveaux international, régional et national. Actuellement, près de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent l'Afrique. Deux tiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont également déployées en Afrique.

En tant qu'organisation régionale la plus vaste et la plus représentative en Afrique, l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA est nécessaire en vue de promouvoir le multilatéralisme, et il constitue également une avancée importante en ce qui concerne les mécanismes internationaux de sécurité collective. La Chine félicite l'ONU d'avoir instauré une relation stable fondée sur la coopération avec l'Union africaine, de renforcer sa communication et ses contacts avec l'UA en vue de régler les problèmes sensibles en Afrique et de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine du maintien de la paix. Je souhaite faire quatre observations en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix.

Premièrement, l'ONU doit respecter la volonté de l'Afrique et appuyer activement les initiatives de l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix. S'agissant des problèmes qui touchent la région, l'Union africaine comprend et connaît mieux la situation, et elle est en mesure de proposer des solutions africaines pour régler les problèmes africains selon une perspective africaine. Le Conseil de sécurité doit envisager à titre prioritaire d'appuyer le rôle clef que joue l'UA dans le règlement des conflits régionaux, et il doit tenir compte de l'opinion et des suggestions de l'UA.

Deuxièmement, l'ONU doit instaurer une coopération globale avec l'UA. Cette coopération doit couvrir divers domaines, notamment la sécurité et le développement, et les étapes successives des processus de renforcement de la confiance, de prévention des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement durable. Promouvoir une culture de réconciliation et de développement global contribue non seulement à éliminer les causes profondes des conflits, mais également à jeter des fondements plus solides de la paix en Afrique. La Chine appuie les efforts que déploient le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et le Secrétariat en vue d'élaborer un mécanisme de coordination multidimensionnel avec l'UA.

Troisièmement, l'ONU doit aider l'UA à renforcer ses capacités en matière de maintien de la paix. Du fait de ses capacités et de ses ressources limitées, l'UA doit renforcer ses capacités de réponse aux crises et de règlement des conflits. L'ONU doit œuvrer à la réalisation de l'objectif global du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde; mobiliser davantage de ressources pour appuyer les efforts de l'Afrique en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide, le déploiement des opérations de maintien de la paix, les bons offices et la médiation ou le dialogue; et renforcer concrètement les capacités de l'UA en matière de maintien de la paix en ayant recours à des options diverses, notamment la formation de personnel, l'appui logistique, le partage d'informations et l'échange de données d'expérience.

Quatrièmement, l'ONU doit prêter une plus grande attention à la transition des opérations de maintien de la paix de l'UA à l'ONU. Depuis l'année dernière, avec l'appui vigoureux de l'UA et d'autres organisations

sous-régionales, les opérations de maintien de la paix africaines en Somalie et en République centrafricaine ont été transformées en opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine appuie les efforts que déploie le Secrétaire général en vue de récapituler d’expérience et d’émettre des propositions pour régler les problèmes relatifs à la transition des opérations de maintien de la paix, mais aussi pour organiser la coopération entre l’ONU et l’UA.

La Chine a toujours participé de manière constructive aux initiatives de paix et de sécurité en Afrique. À ce jour, la Chine a déployé 2 000 soldats de la paix au total dans le cadre de sept opérations de maintien de la paix en Afrique, y compris en République démocratique du Congo et au Libéria. La Chine souhaite augmenter le nombre de ses soldats de la paix qui participent à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et fournit une assistance multidimensionnelle à la Mission de l’Union africaine en Somalie.

En octobre, la Chine a tenu le premier cycle de dialogue stratégique avec l’Union africaine dans le cadre du sous-groupe sur la paix et la sécurité. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre le partenariat pour la sécurité et la coopération établi entre la Chine et l’Afrique, à l’appui de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, en continuant de proposer une formation à des pays africains fournisseurs de contingents, et en aidant l’Afrique à renforcer ses capacités en matière de maintien de la paix. Nous continuerons de nous employer, aux côtés de la communauté internationale, à contribuer au renforcement de la coopération dans le domaine du maintien de la paix entre l’ONU et l’Union africaine et à promouvoir son développement sur un fondement solide.

Mme Lucas (Luxembourg) : Avant tout, je me permets de joindre ma voix à ceux qui m’ont précédée pour condamner le plus fermement la lâche attaque terroriste perpétrée aujourd’hui contre une école de Peshawar qui a coûté la vie à tant d’enfants innocents et en a blessé de nombreux autres. Nos pensées et condoléances vont aux familles des victimes et au peuple et au Gouvernement pakistanais.

Je tiens à remercier la présidence tchadienne d’avoir organisé le présent débat public consacré à la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et en particulier au partenariat entre l’ONU et l’Union africaine. Votre présence, Monsieur le Ministre, témoigne de la centralité de ce partenariat et de l’engagement du Tchad pour le renforcer. Je remercie le Secrétaire général et le Haut Représentant de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel pour leurs exposés introductifs.

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite par l’Union européenne.

Le Conseil de sécurité reconnaît à juste titre le rôle et l’apport des organisations régionales et sous-régionales pour prévenir, gérer et régler les conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le renforcement de la coopération entre l’ONU et ces organisations est non seulement souhaitable, mais aussi nécessaire.

C’est sur le continent africain que la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales est la plus développée. La coopération entre les Nations Unies et l’Union africaine s’étend à de nombreux domaines. Je relèverai un domaine qui nous tient particulièrement à cœur, celui de la protection des enfants affectés par les conflits armés. Le Conseil de sécurité a mis en relief la contribution précieuse que les organisations régionales et sous-régionales ont à apporter dans ce secteur, et s’est félicité notamment de la signature, le 17 septembre 2013, de la déclaration conjointe du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et du Département paix et sécurité de la Commission de l’Union africaine. Je me réjouis à cet égard de l’échange de vues, qui s’est tenu le 6 juin dernier au niveau du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé avec le Commissaire de l’Union africaine à la paix et à la sécurité, l’Ambassadeur Smail Chergui. Il importera de poursuivre ces efforts en vue d’institutionnaliser des mécanismes de protection de l’enfance dans toutes les activités de l’Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les exemples du Mali et de la République centrafricaine montrent l’impact opérationnel du partenariat entre l’ONU et l’Union africaine. Dans ces deux pays, des missions sous conduite africaine se sont transformées, en 2013 et en 2014 respectivement, en opérations « sous Casques bleus », la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Dans le cadre de ce partenariat, nous estimons que l’interaction entre les membres du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et l’ensemble des membres du Conseil de

sécurité, permanents et non-permanents, gagnerait à être renforcée, à New York comme à Addis-Abeba. Cela permettrait d'améliorer l'échange d'informations à un stade précoce et de contribuer ainsi à une prise de décision mieux informée de part et d'autre.

Une année après le déclenchement des hostilités au Soudan du Sud et malgré des efforts concertés de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la situation demeure consternante. Les principaux protagonistes continuent de donner la priorité à une stratégie militaire, et avec la fin de la saison des pluies le risque grandit d'une reprise des affrontements à grande échelle, aux conséquences incalculables pour des populations civiles déjà meurtries. Compte tenu de la situation, et compte tenu des déclarations faites par l'IGAD et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures restrictives à l'encontre de toute partie responsable de violations de la cessation des hostilités ou d'obstructions aux négociations politiques, voire de violations et abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire. Il importe également que les ressources naturelles du pays, notamment le pétrole, soient utilisées pour le bénéfice du peuple sud-soudanais plutôt que pour alimenter le réarmement et la guerre. Nous estimons que ces mesures sont nécessaires pour amener les parties au conflit à s'engager enfin de bonne foi dans les négociations politiques en vue d'un règlement durable du conflit, dans l'intérêt premier de la population du Soudan du Sud. C'est aussi dans des moments critiques que se mesure la vigueur d'un partenariat.

Le Luxembourg se félicite des solides partenariats qui ont été établis à la fois entre l'ONU et l'Union européenne et entre l'Union africaine et l'Union européenne. L'ONU et l'Union européenne ont développé des synergies en matière de réponse immédiate aux crises, d'action humanitaire, de maintien et de consolidation de la paix et de développement qui bénéficient là à l'Afrique. C'est le cas en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Mali, en particulier dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

L'Europe soutient le développement des capacités africaines de gestion de crise à travers la formation et l'équipement. En 2016, plus de 17 000 militaires africains auront été formés avec l'appui des Européens, certains d'entre eux, au Mali et en Somalie, par des instructeurs luxembourgeois. Le soutien de l'Union européenne et de ses États membres se matérialise également par leurs contributions substantielles aux budgets des opérations de l'ONU et des missions africaines, en particulier à travers la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

La présence de plusieurs opérations dans un même pays, comme à l'heure actuelle en République centrafricaine, renforce le besoin de coordination aux niveaux politique, opérationnel et financier. Cette coordination implique un échange constant d'informations et d'expériences, à tous les niveaux de la chaîne de commandement. Dans cet esprit, nous sommes favorables à l'approfondissement de la coopération triangulaire entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. Nous saluons le fait que les synergies entre les trois organisations figurent en bonne place dans la déclaration présidentielle S/PRST/2014/27 que nous avons adoptée à l'initiative du Tchad. Le Conseil peut être assuré que le Luxembourg continuera de s'engager pour renforcer les liens de solidarité entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, pour mieux répondre aux causes profondes de l'instabilité que sont l'absence de développement, les inégalités, l'exclusion et la pauvreté mais aussi les carences en matière de gouvernance.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation condamne fermement le meurtre à caractère terroriste de plus de 130 élèves, dont la plupart avaient entre 12 et 16 ans, dans une école à Peshawar, au Pakistan. C'est un acte de lâcheté absolument inacceptable, et nous sommes de tout cœur avec les familles des victimes et avec le peuple et le Gouvernement pakistanais.

J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, dont l'importance est encore soulignée par votre présence. J'aimerais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, ainsi que des efforts qu'il déploie en permanence pour améliorer l'agilité des opérations de maintien de la paix et je présente mes compliments à M. Pierre Buyoya pour la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union africaine.

La République de Corée se félicite de ce que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine n'ait cessé de s'élargir et de s'approfondir, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Nous trouvons particulièrement encourageante l'interaction renforcée entre les deux

organes, comme l'illustre la réunion annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La coopération croissante entre les Nations Unies et l'Union africaine est particulièrement notable dans le domaine du maintien de la paix. Au cours de la dernière décennie, la contribution de l'Union africaine aux opérations de paix des Nations Unies est devenue plus visible que jamais. Les pays africains fournissent maintenant près de la moitié de tout le personnel en uniforme, ce qui est un record. De plus, les missions de maintien de la paix de l'Union africaine se sont avérées d'une importance critique pour la rapidité de la réponse apportée en cas de crise, comme l'ont illustré les situations au Darfour, en Somalie, au Mali et en République centrafricaine.

En dépit de ces progrès, cependant, les défis existent sur le terrain. Il y a, premièrement, un manque de ressources financières et logistiques suffisantes, ce qui demeure un grave problème qui compromet la capacité de l'Union africaine d'entreprendre des missions de maintien de la paix efficaces. Nous devons travailler de concert pour trouver une solution novatrice face à la nécessité de garantir un financement prévisible, viable et souple aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine sous mandat de l'ONU. Des efforts concertés sont également nécessaires pour renforcer les capacités de l'Afrique afin qu'elle améliore son efficacité opérationnelle et institutionnelle.

Deuxièmement, assurer une transition efficace entre les forces régionales et une mission de maintien de la paix des Nations Unies demeure une tâche difficile, dans laquelle une collaboration plus importante entre l'ONU et l'Union africaine s'avère nécessaire. Comme nous avons pu le voir dans le cas du Mali, une meilleure coordination revêt une importance critique dans le déploiement rapide de contingents bien formés et bien équipés. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés actuellement par l'Union africaine, en étroite coopération avec l'ONU et ses partenaires internationaux, afin de rendre opérationnelle une capacité africaine d'intervention rapide en cas de crise, parallèlement à la Force africaine en attente. Cette coopération renforcée avec l'Union africaine est essentielle non seulement pour les aspects opérationnels mais également dans les phases de planification. L'expérience de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali indique que le processus de transition fonctionne au mieux quand il existe une coopération coordonnée dès la phase de planification entre l'ONU et l'Union africaine. Parallèlement, nous espérons que l'appui apporté par les partenaires bilatéraux sur les plans logistique et de la formation continuera également de venir en appui des activités des Nations Unies.

Avant de terminer, nous voudrions souligner que le maintien de la paix seul n'est pas suffisant pour faire face aux conflits. Compte tenu de la corrélation entre maintien de la paix, consolidation de la paix et prévention des conflits, l'appui apporté doit se poursuivre en parallèle, de façon à améliorer les capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'Union africaine. La coopération entre la Commission de consolidation de la paix et l'Union africaine doit également être renforcée, à l'appui des efforts nationaux et régionaux de consolidation de la paix. À cet égard, nous espérons que l'examen des opérations de paix qui sera effectué en 2015 se penchera sur ces domaines exhaustivement, et de manière stratégique.

Enfin, j'aimerais dire que nous appuyons pleinement la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2014/27), que nous remercions le Tchad d'avoir élaborée, comme nous le remercions d'avoir mené à bon port les négociations sur le texte. Nous espérons que le Conseil fera fond sur le débat d'aujourd'hui pour continuer d'explorer les moyens de renforcer son partenariat avec l'Union africaine aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'aimerais, pour commencer, remercier le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères tchadien et les membres du Conseil de sécurité de leurs messages de condoléances et de sympathie concernant l'effroyable attentat terroriste perpétré contre une école de Peshawar ce matin. Il s'agit d'un acte odieux, inconcevable de sauvagerie, qui a été universellement condamné. Le Gouvernement et le peuple pakistanais sont déterminés à combattre le terrorisme et à défendre et protéger le droit à l'éducation. Les familles, au Pakistan, sont effondrées, et le pays tout entier est en état de choc. Les paroles de compassion, de condoléances et de solidarité de ceux qui sont ici aujourd'hui vont droit au cœur du peuple pakistanais. Nous sommes un pays résolu. Nous viendrons à bout de cette menace.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est une composante importante des opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies. Il est conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui ménage un espace de coopération entre l'ONU et les organisations régionales aux fins du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité. Le débat que vous avez organisé aujourd'hui, Monsieur le Président, tombe à point nommé car ce dont nous discutons ici aujourd'hui contribuera à alimenter l'examen stratégique des opérations de maintien de la paix qui est en cours actuellement, à la demande du Secrétaire général. Nous nous félicitons des solides liens institutionnels établis ces dernières années entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le but de déterminer les causes et les facteurs de violence, de résoudre les conflits, d'appuyer les exercices de planification conjoints et de mettre au point des modèles opérationnels Nations Unies-Union africaine.

Il faut que le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine soit prévisible et qu'il soit viable. À cet égard, nous convenons avec le Président qu'il faut envisager sérieusement de mettre en œuvre les recommandations formulées, sous l'égide de M. Prodi, par le Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et qu'une nouvelle campagne de mobilisation des ressources sur le continent doit être engagée. Le partenariat ONU-Union africaine revêt une importance on ne peut plus critique lorsqu'il est procédé au retrait progressif des effectifs d'une mission et dans la transition. Les transitions réussies inaugurent la phase de consolidation de la paix et préparent la voie à la prise en charge nationale, sous-régionale et régionale. L'Union africaine apporte avec elle ressources, expertise et connaissance intime des questions. Les initiatives du Secrétaire général comme l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ont fait fond sur ces complémentarités.

Il importe de disposer de mandats plus clairement définis et de prendre des mesures préventives pour empêcher toute rechute des États fragiles dans le conflit. De plus, l'intervention de l'Union africaine dès les premières étapes des délibérations du Conseil de sécurité sur la résolution et la gestion des conflits permettrait de contribuer à ce que les bonnes décisions soient prises. Le Conseil définit de plus en plus fréquemment des mandats de missions de maintien de la paix dans des conditions de sécurité précaires. Compte tenu de l'évolutivité rapide des crises et des conflits de l'année écoulée, la rapidité de l'intervention et du déploiement est devenue un impératif. Le Pakistan a récemment décidé à cet égard de déployer un bataillon d'action rapide au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il importe également d'améliorer et d'harmoniser les méthodes de travail des deux Conseils par une meilleure communication.

Il est vrai que plus l'Union africaine s'implique sur le plan politique, aux côtés des pays africains, plus ceux-ci contribueront aux initiatives liées à la sécurité, comme l'explique la note de cadrage du Président (S/2014/879, annexe).

Dans ce débat, il convient aussi de garder à l'esprit les aspects généraux suivants.

Premièrement, lorsqu'elles ont été autorisées par le Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine devraient être dûment appuyées, de la planification au financement, en passant par le matériel, la logistique et la formation. Il revient en partie aux organisations et aux pays de la région concernée de mobiliser des ressources. En outre, les pays et les organisations régionales qui en ont les moyens devraient contribuer davantage aux projets et programmes de renforcement des capacités mis en œuvre par l'Union africaine.

Deuxièmement, les enseignements tirés de l'expérience de transitions récentes devraient être compilés et servir à de futures missions. L'interopérabilité est une priorité majeure. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de mettre au point des exercices et des cours de formation avec les organisations régionales dans le but d'améliorer l'interopérabilité.

Troisièmement, c'est essentiellement en Afrique que sont déployées les missions régionales ou hybrides des Nations Unies. Il conviendrait d'améliorer la communication, les consultations et la coordination entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin de continuer de renforcer la confiance mutuelle.

Quatrièmement, le renforcement des capacités régionales ne devrait pas conduire à un repli sur soi ou à une régionalisation du maintien de la paix. Tout en s'appuyant sur le savoir-faire régional, il faut continuer

d'insister sur la formation, la professionnalisation et la performance des soldats de la paix. En effet, mettre l'accent sur les déploiements régionaux fait courir le risque que les soldats de la paix soient plus enclins à prendre parti et que l'ONU sous-traite ses responsabilités. Il ne faut pas que des régions ou des sous-régions cessent de retenir l'attention internationale simplement parce qu'elles ne présentent pas d'intérêt stratégique.

Cinquièmement, la régionalisation ne devrait pas entraîner une disparité dans les niveaux et les normes professionnels. L'ONU doit s'efforcer de développer et de maintenir des normes uniformes en matière de formation, de matériel et de technologie.

Sixièmement, pour asseoir leur partenariat, l'ONU et l'Union africaine devraient investir lourdement dans la consolidation de la paix.

Le Pakistan est très attaché aux efforts collectifs pour renforcer le maintien de la paix par les partenariats régionaux. Depuis 1960, le Pakistan n'a cessé de démontrer son solide attachement à la paix et à la sécurité en Afrique. L'essentiel de nos contingents est déployé sur ce continent. Notre expérience en Afrique nous a permis de mieux comprendre encore la valeur du partenariat régional et de la coopération. Nous resterons un partenaire fidèle de l'Union africaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous félicitons votre pays, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercions de présider en personne le présent débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix : collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, et son évolution ». Nous remercions également le Secrétaire général et le Président Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, de leurs déclarations.

Nous voulons en premier lieu joindre notre voix à celle du Secrétaire général et des autres orateurs qui ont condamné dans les termes les plus fermes le terrible attentat qui a visé d'innocents écoliers au Pakistan. Nous ne pouvons être que profondément révoltés et horrifiés par cet acte. Nos pensées vont aux familles éplorées des enfants innocents tués ou blessés dans cet attentat barbare.

Notre relation avec l'Afrique remonte très loin dans l'histoire. Elle a commencé bien avant même notre lutte commune contre le colonialisme. Outre un solide fondement politique, elle a, au fil des nombreuses décennies, pris également une forte dimension économique. Parallèlement, l'Inde est le premier fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ayant à ce jour déployé plus de 170 000 soldats indiens dans 43 des 69 opérations de maintien de la paix qu'a connues l'ONU, nous disposons d'une expérience considérable dans ce domaine. Nous estimons donc être bien placés pour formuler des observations sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Nous sommes conscients du rôle que jouent les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes par ailleurs favorables au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine afin d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Dans le même temps, nous nous devons aussi de souligner que, si les arrangements régionaux peuvent jouer un rôle utile à l'appui des activités de maintien de la paix des Nations Unies, nul ne saurait nier la primauté de l'ONU. L'ONU ne doit pas se désengager du continent en sous-traitant le maintien de la paix aux arrangements régionaux, dont le rôle est de renforcer et non de remplacer l'action de l'ONU. Nous devons également commencer à nous demander si, avec la régionalisation ou la sous-régionalisation du maintien de la paix, l'impartialité des forces des Nations Unies n'est pas remise en question, une possibilité qu'on ne peut totalement écarter.

Le document de cadrage préparé par la présidence du Conseil (S/2014/879, annexe) appelle utilement l'attention sur le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Il est indéniable que la fourniture d'un appui financier durable et prévisible est un facteur décisif pour le succès de toute opération de maintien de la paix. Une des options recommandées par le rapport Prodi (S/2008/813) consistait à financer, pendant une durée maximum de six mois, au moyen de contributions mises en recouvrement au titre du budget du maintien de la paix de l'ONU, les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, l'approbation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale devant se faire au cas par cas et l'opération devant passer progressivement sous la direction de l'ONU dans les six mois.

Il semble somme toute logique de vouloir financer les dépenses à partir du budget de maintien de la paix de l'ONU, puisque les missions de l'Union africaine font en fait le travail de l'ONU, et ce, à la demande de l'Organisation parce que cette dernière n'est pas en mesure de le faire rapidement. Nous voudrions par conséquent recommander au Conseil de demander au Secrétaire général d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du groupe d'experts dirigé par M. Prodi. Toutefois, à quoi sert de faire part de nos points de vue si le Conseil adopte ses conclusions, comme c'est le cas aujourd'hui, avant même de donner la parole aux non-membres. Nous accordons beaucoup d'importance à la tradition des débats publics, mais nous ne pouvons que nous interroger sur l'utilité de cette pratique consistant à adopter à la hâte des documents finals.

Nous avons lu avec beaucoup d'attention les recommandations relatives à la gestion des transitions entre missions qui figurent dans le document de cadrage. Elles méritent un examen sérieux. Toutefois, il est important de noter que le renforcement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba a déjà contribué très utilement à cet objectif et permis des transitions sans heurts. Cet exemple démontre comment une simple action sur le terrain peut donner des résultats proportionnellement bien plus importants.

Un autre aspect qui, selon nous, ne demande pas de mesures grandioses et pourrait grandement profiter d'une série d'actions concrètes très simples, est celui de l'amélioration de la collaboration entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Nous relevons tout particulièrement, à cet égard, la suggestion d'accorder aux États africains élus au Conseil de sécurité un statut d'observateur au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Mais bien sûr, il n'appartient pas au Conseil de sécurité de faire de recommandation sur la manière dont les institutions de l'Union africaine devraient être structurées.

En conclusion, nous tenons à saluer l'Union africaine pour la manière dont elle coopère avec le Conseil de sécurité. Nous saisissons également cette occasion pour inviter instamment l'Union africaine et l'ONU à continuer de renforcer leur coopération dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne la parole au Directeur général Afrique du Service européen pour l'Action extérieure.

M. Westcott (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole ce matin au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Albanie, la Serbie et la Turquie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Comme d'autres avant moi, le tiens, avant toutes choses, à exprimer notre condamnation des atrocités commises à Peshawar (Pakistan). Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais, ainsi qu'aux familles des victimes. Nous nous souvenons d'attaques similaires contre des écoliers au Nigéria et ailleurs, que nous avions condamnées tout autant à l'époque.

Je remercie la présidence tchadienne d'avoir choisi pour thème de notre débat la question de la coopération avec les organisations régionales dans le domaine des opérations de paix. Le fait que la question a été débattue à trois reprises au sein du Conseil de sécurité cette année est la preuve de sa pertinence. L'Union européenne appuie la déclaration présidentielle (S/PRST/2014/27) qui a été adoptée et publiée aujourd'hui.

Le Tchad lui-même a joué un rôle essentiel face aux problèmes de paix et de sécurité régionales sur le continent africain et dans sa région immédiate. Le Tchad connaît donc que le type de menaces à la sécurité auxquelles nous sommes actuellement confrontés exige presque invariablement une réponse collective régionale et internationale, en particulier dans les zones où il faut assurer le maintien de la paix, ce qui implique nécessairement un large éventail de partenariats.

Le partenariat de l'Union africaine et de ses organisations régionales avec l'Organisation des Nations Unies a évolué rapidement au cours de la décennie écoulée, passant de programmes de renforcement des capacités à des opérations conjointes. Au Mali, et plus récemment en République centrafricaine, la transition réussie de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) sont des exemples manifestes de l'efficacité croissante de ce partenariat. Aujourd'hui, l'Afrique est le continent

qui contribue le plus de forces de maintien de la paix aux opérations des Nations Unies. Près de 50 % des 100 000 soldats de la paix des Nations Unies viennent de pays africains.

M. Mangaral assume la présidence.

L'Union européenne a établi depuis longtemps des partenariats avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Dans le domaine des opérations d'appui à la paix et à la sécurité, ces partenariats font de plus en plus double emploi, et il est tout à fait opportun de réfléchir à la façon dont la coopération triangulaire fonctionne, et de savoir comment elle pourrait fonctionner mieux encore. Comme cela a été réaffirmé lors du Sommet Union européenne-Afrique qui s'est tenue à Bruxelles en avril, l'Union européenne est déterminée à appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour gérer sa propre sécurité. Afin d'aider à mettre en place des solutions africaines aux problèmes africains, nous avons appuyé dès le départ la création de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et nous avons l'intention d'accorder une aide concrète à tous les niveaux – national, régional et continental – pour permettre sa mise en œuvre, dans la limite de nos moyens et de nos obligations conventionnelles qui, par exemple, empêchent l'Union européenne de fournir du matériel militaire. Un certain nombre d'autres mesures ont été recensées dans la feuille de route pour la mise en œuvre de la suite à donner au Sommet Union européenne-Afrique, y compris, premièrement, l'intensification du dialogue politique sur la sécurité, la défense et la gestion des crises; deuxièmement, la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment en appuyant la Force africaine en attente; et, troisièmement, la recherche d'un financement durable pour le déploiement de forces africaines et le renforcement des capacités de gestion des crises.

L'Union européenne a fourni un financement, comme elle l'avait promis. Depuis 2004, l'Union européenne a fourni 1,2 milliard de dollars en appui aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, notamment par des contributions à la MISMA et à la MISCA, mais le financement le plus important a été la part des dépenses allouées à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). C'est là d'un excellent exemple de la coopération tripartite en vertu de laquelle l'Union africaine coordonne les action des pays fournisseurs de contingents et assure le commandement de l'opération, l'Union européenne verse la solde des 22 000 soldats de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis assurent l'appui logistique, la fourniture de matériel et la formation. Il s'agit véritablement d'un effort conjoint.

Mais ces opérations d'appui à la paix coûtent cher, et même les ressources de l'Union européenne sont limitées. Il faut donc que d'autres pays contribuent au renforcement des capacités africaines – ce que certains collègues ici présents ont dit qu'ils étaient prêt à faire – et aident à financer ces opérations jusqu'à ce que les pays africains eux-mêmes soient en mesure d'en assumer la totalité des coûts. Nous notons que la mise en place de la Force africaine en attente ne s'est peut-être pas faite aussi rapidement que prévu, mais nous notons par ailleurs que les efforts visant à établir la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises et à la déployer plus rapidement sont fort louables.

Cette coopération trilatérale entre l'Union européenne, l'ONU et l'Afrique est comme les trois pieds d'un tabouret qui assurent une base solide aux opérations d'appui à la paix sur tout le continent. Au Mali par exemple, l'Union européenne peut recourir à un autre de ses instruments, dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, pour assurer des missions de formation civiles et militaires en vue de la remise sur pied et du réentraînement des forces armées maliennes. Cela s'inscrit dans une stratégie cohérente à moyen terme de renforcement des capacités nationales africaines, afin de leur permettre de remplacer en temps voulu de remplacer l'opération d'appui à la paix des Nations Unies, la MINUSMA.

En tout, 16 missions et opérations de politique de sécurité et de défense commune ont été déployées en Afrique, généralement en coordination avec l'ONU et l'Union africaine, apportant un appui pratique et produisant des résultats concrets dans nombre de pays en situation fragile d'après-crise. En République centrafricaine, la force sous conduite européenne, a travaillé en étroite coopération avec la MISCA et aujourd'hui avec la MINUSCA pour assurer la protection des civils à Bangui. En Somalie, la Mission de formation de l'Union européenne fournit un appui crucial aux forces de sécurité somaliennes qui elles-mêmes travaillaient en étroite coopération avec l'AMISOM pour améliorer les conditions de sécurité et faire front à la menace terroriste des Chabab. Par le biais de l'opération Atalante, l'Union européenne a aidé à repousser la piraterie autour de la Corne de l'Afrique.

Ces dernières années, tandis que l'Union européenne et ses États membres sont devenus un acteur mondial, nous avons utilisé toute une gamme de nos outils politiques, diplomatiques, financiers et de gestion des crises pour rétablir ou maintenir la paix. De toute évidence, il est préférable de commencer par prévenir les conflits, et la prévention des conflits et les mécanismes d'alerte rapide sont un élément de plus en plus important de notre politique vis-à-vis des régions fragiles partout dans le monde. En Afrique, nous continuons à mettre en œuvre ces mesures, une fois encore, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. La région des Grands Lacs est un bon exemple d'une coopération étroite ayant pour but d'aider à relever les défis posés à la paix et à la sécurité par le Mouvement du 23 mars. Le problème que continuent de poser dans cette région des éléments résiduels des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) doit également être réglé pour qu'une paix réelle et durable soit instaurée dans cette région perturbée. D'ici l'échéance du 2 janvier, si les FDLR n'ont pas répondu à notre demande, des mesures devront être prises.

S'agissant de la Somalie, l'Union européenne a appuyé avec forces les efforts de l'AMISOM et la coopération de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de renforcer l'efficacité de notre action en faveur d'un processus politique plus ouvert. Au Soudan du Sud, nous saluons et appuyons les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, mais nous restons préoccupés par la situation au Darfour et exhortons les trois partis – l'ONU, l'Union africaine et le Soudan – à trouver le moyen de permettre à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour d'achever son mandat.

Pour prévenir les conflits, cependant, rien ne fonctionne mieux que le gouvernement transparent et responsable d'un pays où les citoyens et autres groupes ont le sentiment d'être défendus et protégés et que leurs préoccupations sont prises en compte. Par conséquent, les efforts déployés par l'Union africaine et l'ONU pour encourager la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et le plein respect de l'ordre constitutionnel sont des éléments fondamentaux pour prévenir les crises. Et cela a été exprimé clairement dans le communiqué publié à l'issue de la 463e séance du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 27 octobre :

> « La mise sur pied d'institutions publiques solides, réactives et responsables aux niveaux local et national, qui assurent la prestation de services essentiels et garantissent des processus politiques ouverts, l'état de droit et la sécurité publique, est d'une importance capitale pour prévenir les conflits et affermir les acquis de la consolidation de la paix. »

L'Union européenne souscrit sans réserve à ces conclusions. Elle est prête à continuer à mettre ses instruments et son expérience au service de pays africains qui ont décidé d'édifier des secteurs de la sécurité efficaces, honnêtes et loyaux pour gérer leur propre sécurité. Nous encourageons les autres partenaires internationaux à s'associer aux efforts de financement de ce renforcement des capacités. Une solide coopération entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne peut s'avérer des plus efficaces pour relever les défis immédiats et développer les capacités de long terme nécessaires pour s'attaquer de manière systématique aux causes profondes.

Pour conclure, comme nous le disons souvent de concert avec nos collègues de l'ONU, coopérer pour la paix et la sécurité est désormais une façon de vivre. Cela devrait être vrai aussi de la coopération entre nos trois entités.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat de ce jour. C'est un plaisir de travailler sous votre leadership.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel de leurs exposés. Par ailleurs, comme tous ceux qui m'ont précédé, je voudrais adresser nos condoléances à toutes les personnes qui ont été frappées par l'odieux attentat qui a coûté la vie aujourd'hui à plus de 120 jeunes étudiants de Peshawar, au Pakistan. Le Brésil exprime toute sa solidarité au Gouvernement et au peuple pakistanais en cette heure de tristesse et de douleur profondes.

La convergence des objectifs et des actions des acteurs régionaux et internationaux ne peut que renforcer les efforts multilatéraux en faveur de la paix. L'histoire de l'évolution de la relation entre l'ONU et l'Union africaine nous permet de tirer plusieurs enseignements,

que le présent débat peut aider à analyser. Compte tenu de son développement institutionnel constant et de la multiplication des défis divers auxquels elle est confrontée, l'Union africaine a non seulement des expériences mais aussi des solutions à offrir. Le Conseil de sécurité fait bien de s'ouvrir au dialogue et à l'apprentissage mutuel avec l'Union africaine. Des enseignements doivent être tirés de la rechute de la Libye, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud dans le conflit, ainsi que des initiatives pour promouvoir la stabilisation de la région des Grands Lacs et d'une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, y compris dans le contexte de l'épidémie d'Ebola.

Tout en gardant à l'esprit les différences qui séparent les difficultés auxquelles se heurtent les deux régions, ma propre région, l'Amérique du Sud, cherche tout comme l'Afrique à édifier une architecture institutionnelle destinée à consolider la paix et à renforcer la coopération, sous les auspices de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et du Conseil sud-américain de la défense.

Le Brésil est un fervent partisan de la prise en main par l'Afrique des problèmes de l'Afrique. Nous saluons les efforts de stabilisation qui sont actuellement déployés par l'Union africaine, avec l'appui des organisations sous-régionales, sur le continent africain. L'ONU et l'Union africaine ont collaboré au Darfour, au Mali, en Somalie, en République démocratique du Congo, et en Côte d'Ivoire, ainsi que dans le cadre des efforts pour atténuer les conséquences de l'Ebola en Afrique de l'Ouest et pour lutter contre la menace de l'Armée de résistance du Seigneur. Nous considérons que la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine marque une étape importante de la coopération entre les deux organisations en matière de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix. La coopération entre l'ONU et une organisation régionale, quelle qu'elle soit – pas uniquement l'Union africaine –, en vertu du Chapitre VIII de la Charte peut être un moyen pour le Conseil de mieux s'acquitter de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération au titre du maintien de la paix ne doit en aucun cas être comprise comme une manière d'externaliser l'autorité du Conseil.

Dans la coopération avec les organisations régionales, les contraintes financières ne doivent pas dicter les décisions politiques. Les missions hybrides doivent être évaluées en fonction de leurs mérites, et non être considérées comme des modèles qu'il faut automatiquement reproduire. Certes, il est judicieux de tenir compte des avantages comparatifs des autorités locales – la proximité et une meilleure connaissance de la dynamique régionale, entre autres –, mais nous ne devons pas oublier que, si les pays voisins contribuent souvent à la solution, ils font aussi partie du problème. Les intérêts et les priorités peuvent varier, selon que l'on se place du point de vue sous-régional ou mondial. Plus on est proche du conflit, plus les effets des mesures que l'on prend sont perceptibles – mais pas toujours, malheureusement, d'une manière qui soit favorable à une paix durable. Comme partout dans le monde, le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique n'est pas et ne peut être appréhendé sous le seul angle du maintien de la paix. La diplomatie, la prévention des conflits, la consolidation de la paix après un conflit et un développement économique robuste qui s'accompagne de la justice sociale sont indispensables pour préserver et consolider la stabilité politique.

Dans le débat sur le partenariat qui unit l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix, il convient de ne pas éluder la question de la mise à disposition des ressources nécessaires pour exécuter des mandats de plus en plus complexes. Les mandats de maintien de la paix doivent être assortis de ressources suffisantes. De la même manière, les acteurs régionaux ne doivent épargner aucun effort pour faire en sorte que leurs contingents atteignent progressivement le niveau de performance exigé par l'ONU. Nous félicitons l'Union africaine de ses efforts pour que sa force en attente soit prête à l'horizon 2015. Le Brésil rappelle que les ressources du maintien de la paix, si élevées soient-elles, ne suffiront jamais si la diplomatie n'est pas utilisée avec plus d'insistance. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine – de même que ce débat – doit donc également privilégier les initiatives qui promeuvent la médiation, la prévention et la consolidation de la paix. Réunir le consensus politique est au moins aussi important que constituer une force de maintien de la paix efficace. La promotion de la stabilité, la prévention des rechutes et une consolidation de la paix qui aboutisse au développement durable, tels sont les objectifs suprêmes. Le mois dernier, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, je me suis rendu à Addis-Abeba où j'ai eu une série de réunions avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. L'Ambassadeur Téte António, qui représente l'Union

africaine auprès de l'ONU à New York, m'accompagnait. Ce dialogue a mis en exergue la complémentarité entre les rôles et fonctions de l'ONU et des acteurs régionaux s'agissant d'appuyer les processus de relèvement politique et socioéconomique dans les pays africains qui sortent d'un conflit.

Comme toujours, le Brésil est prêt à assumer sa part du fardeau, non seulement dans le maintien de la paix mais aussi dans les efforts déployés pour investir dans la diplomatie, la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends, qui sont le fondement indispensable de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Thöresson (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la délégation du Tchad de nous donner cette importante occasion de débattre de la manière dont le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine peut être renforcé.

J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous occupe aujourd'hui, les pays nordiques tiennent eux aussi à condamner l'attentat ignoble qui a été commis au Pakistan. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de toutes les victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple pakistanais.

Les pays nordiques attachent une très grande importance à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous nous félicitons que, ces 10 dernières années, la coopération entre l'Union africaine et l'ONU se soit approfondie dans ce domaine. L'Union africaine et ses États membres ont démontré une capacité croissante à contribuer au règlement des conflits sur le continent. Nous approuvons le travail important réalisé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, et saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer le rôle de son bureau ici-même, à New York.

Nous saluons le rôle joué par l'Union africaine à la tête de missions régionales telles que la Mission de l'Union africaine en Somalie. Dans le même temps, les enseignements qui peuvent être tirés de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie, ainsi qu'au Darfour, au Mali et en République centrafricaine, sont nombreux. Nous devons nous efforcer de parvenir à une plus grande complémentarité des rôles. Les questions délicates, comme le financement et l'amélioration des capacités, doivent faire partie de cette discussion.

Les pays nordiques se félicitent que l'Union africaine ait l'intention de continuer à développer ses capacités civiles et militaires de gestion des conflits, et sont prêts à soutenir cette entreprise. Depuis de nombreuses années, les pays nordiques concourent au renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine, ainsi que de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Force en attente de l'Afrique de l'Est. Nous fournissons également des contingents, notamment à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que des observateurs militaires et des officiers d'état-major, des agents de police et des administrateurs pénitentiaires, et d'autres personnels civils, aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union européenne sur tout le continent.

Les pays nordiques sont déterminés à continuer d'appuyer les aspirations et les initiatives de l'Afrique pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. L'Architecture africaine de paix et de sécurité a montré son utilité en tant que cadre de ces efforts. Nous estimons que le rôle que joue l'Union africaine dans l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique pourrait être encore renforcé par une coopération plus étroite entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance.

Aujourd'hui, nous voudrions également rappeler la résolution 68/303 de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits ». Cette résolution souligne l'importance des organisations régionales pour la prévention et la règlement des conflits, et reconnaît la contribution de l'Union africaine.

Les pays nordiques continuent de souligner l'importance d'une participation pleine et active des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'aux efforts et à la coopération après le conflit. Cela est essentiel pour instaurer une paix et une sécurité durables et sans exclusive. Assurer une bonne mise en oeuvre du programme « les femmes et la paix et la sécurité » dans les missions de maintien de la paix renforcera aussi leur efficacité. À cet égard, nous nous félicitons de ce que l'Union africaine ait

nommé une Envoyée spéciale en application de la résolution 1325 (2000).

L'engagement nordique à appuyer la paix et la sécurité en Afrique vise dans une large mesure à s'attaquer aux causes profondes des conflits, de l'instabilité et de la fragilité. Promouvoir efficacement la paix requiert une approche globale. Sans croissance économique soutenue et inclusive, sans développement social équitable incluant hommes, femmes et enfants, sans progrès en matière de démocratie, de gouvernance et des droits de l'homme, nous savons tous que la paix et la sécurité seront incertaines. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion, l'injustice et l'impunité et appliquer le droit international et les normes en vigueur dans le monde sera par conséquent toujours essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité à long terme.

La reconstruction et la réconciliation après un conflit doivent toujours bénéficier de notre appui et de notre participation indispensables. À cet égard, nous nous félicitons de l'Initiative de solidarité africaine et attendons avec intérêt sa mise en œuvre.

Nous avons besoin de stratégies pour éviter que les États fragiles retombent dans le conflit. À cet égard, la consolidation de la paix et l'édification de l'État sont essentielles. Les pays nordiques et l'Union africaine collaborent déjà en matière de partage des connaissances, et nous nous féliciterions d'une coopération plus marquée avec – et de la part de – l'Union africaine dans le dialogue international sur la consolidation de la paix. Nous nous félicitons du dialogue qui a eu lieu dernièrement à Addis-Abeba entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix, et nous préconisons que le renforcement de telles activités se poursuive durant l'année à venir.

Pour finir, les pays nordiques se félicitent de ce que le Conseil de sécurité prête une attention particulière au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, qui doit aussi se refléter dûment dans l'étude des opérations de paix entreprise par le Secrétaire général. Nous sommes prêts à contribuer en appuyant le renforcement des capacités régionales et en participant directement aux efforts régionaux de maintien et de consolidation de la paix, et de prévention et de gestion des conflits.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Tchad, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je tiens aussi à vous exprimer, ainsi qu'à votre équipe, l'appréciation de ma délégation pour avoir convoqué cet important débat public et pour avoir préparé une note de cadrage qui incite à la réflexion sur cette question (S/2014/879, annexe). Je remercie aussi le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, S. E. M. Pierre Buyoya, de leurs exposés sur ce sujet.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons à souligner combien il importe d'établir des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la Charte des Nations Unies et aux textes pertinents des organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous sommes encouragés de noter les progrès faits dans la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA), comme l'attestent les efforts de renforcement des capacités en cours dans de nombreux domaines, notamment la médiation et le maintien et la consolidation de la paix.

Nous prenons note de la pratique des réunions consultatives annuelles structurées qui a été établie entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Nous reconnaissons aussi qu'il importe de renforcer la coopération et de nouer des partenariats plus efficaces avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour relever les nombreux défis de sécurité auxquels est confrontée l'Afrique.

Au cours de la décennie écoulée, l'UA et les organisations sous-régionales ont renforcé de façon notable leur propre rôle en mettant en place de l'Architecture de paix et de sécurité sur le continent africain. Les organisations régionales, notamment l'UA, sont en effet bien placées pour analyser les causes profondes des conflits étant donné leur connaissance de la région. Ces organisations peuvent aussi fournir des informations utiles pour renforcer l'efficacité des efforts de gestion des conflits entrepris par l'Organisation des Nations Unies.

À notre avis, même si la coopération entre l'UA et l'Organisation des Nations Unies s'est intensifiée ces dernières années, les deux organisations doivent accroître et améliorer leur collaboration aux fins du

maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. En tant que tel, nous appuyons pleinement les efforts entrepris par les deux parties pour harmoniser leur approche en matière de gestion des crises et de maintien de la paix, ainsi que pour mobiliser leurs ressources afin de renforcer la sécurité régionale, que ce soit en termes politique, civil ou militaire. Le partenariat peut aussi être davantage renforcé de différentes manières, notamment en tirant de nouveaux enseignements, en mettant au point de nouveaux outils et en intensifiant le dialogue avec la société civile sur les questions liées à la médiation et à la prévention des conflits.

À cet égard, il importe que l’Organisation des Nations Unies noue un partenariat innovant, souple, orienté vers l’action et équilibré avec l’UA, pour faire en sorte qu’il soit tenu compte des préoccupations et des positions de l’Afrique lors de la prise de décisions sur les questions d’intérêt fondamental pour l’Afrique. Nous sommes nous aussi pour qu’il y ait davantage de clarté quant à la façon dont le Conseil de sécurité doit au mieux consulter le Conseil de paix et de sécurité de l’UA sur les grandes décisions concernant les opérations de paix.

Nous prenons acte, en outre, du fait que l’Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a formulé dernièrement des recommandations pour renforcer l’échange d’informations entre l’Organisation des Nations Unies et l’UA et promouvoir des analyses conjointes des conflits en vue de parvenir à une compréhension commune des causes et des facteurs de la violence organisée en Afrique. Nous pensons que cela pourrait constituer une instance inestimable pour renforcer l’action et la coopération régionales pour lutter contre le terrorisme et relever les défis à la paix et à la sécurité en Afrique.

Nous appuyons aussi pleinement la proposition de renforcer la coordination entre les programmes de travail du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l’UA, en particulier sur les questions touchant aux pays d’Afrique ou à la région ainsi que sur les débats thématiques connexes, comme la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, le sort des enfants en temps de conflit armé. En tant que tel, nous pensons qu’il convient que les Présidents des deux conseils se consultent plus régulièrement, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Étant donné que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, concourir au renforcement des capacités et au financement des efforts de maintien de la paix des organisations régionales et sous-régionales et autres qui manquent de ressources pour maintenir la paix doit aussi être une préoccupation du Conseil.

Nous pensons que le renforcement des capacités de l’UA et l’appui technique qu’il faut lui fournir dans le domaine de la paix et de la sécurité est une question importante qui doit être traitée en conséquence. La nécessité d’un appui opérationnel et en matière de planification continu, ainsi que d’un appui à long terme au renforcement des capacités, est clairement établie. Il s’agit, entre autres, de l’appui à la planification et à la gestion des opérations de maintien et de consolidation de la paix en cours et aux opérations potentielles futures, ainsi des conseils techniques et de l’appui à l’élaboration des politiques, des directives, des doctrines et des formations.

On ne soulignera jamais assez la nécessité de trouver des solutions durables au financement des opérations de soutien à la paix conduites par l’UA. Il est évident qu’il faut renforcer d’urgence la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des missions de maintien de la paix qu’entreprend l’UA au titre d’un mandat des Nations Unies. À cet égard, la communauté internationale doit envisager la mise en place d’un mécanisme de financement qui pourrait être rapidement mobilisé à mesure que les besoins augmentent. Les États Membres de l’Organisation des Nations Unies peuvent contribuer de façon significative dans ce domaine en s’acquittant auprès du Secrétariat de leurs contributions annuelles mises en recouvrement, dans leur intégralité, à temps et sans conditions.

Pour finir, ma délégation tient à réaffirmer sa détermination à œuvrer de concert avec tous les partenaires et les parties prenantes dans le cadre de nos efforts collectifs visant à promouvoir la cause de la paix et de la sécurité internationales en Afrique et partout dans le monde, par le biais du programme de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande exprime, elle aussi, son indignation au face à l’atrocité commise dans une école pakistanaise au cours des dernières 24 heures. Il semble que plus de 140 jeunes, partis de chez eux le matin en uniforme, reposent maintenant dans des cercueils.

Aucune conviction politique, aucune foi religieuse, aucune stratégie militaire ne justifie le meurtre délibéré d'écoliers. Il s'agit là d'un crime contre l'humanité. Nos pensées et nos prières vont au peuple pakistanais.

La Nouvelle-Zélande a toujours plaidé en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, et il n'y a aucune organisation régionale avec laquelle un engagement plus solide et plus substantiel ne soit aussi important qu'avec l'Union africaine (UA). Nous remercions donc le Tchad de la convocation du débat d'aujourd'hui et des propositions utiles qu'il a présentées dans sa note de cadrage (S/2014/879, annexe).

En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande axera ses observations sur l'amélioration de la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cet égard, nous ferons trois propositions pratiques.

D'abord, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doivent veiller à ce que leurs consultations annuelles se déroulent selon un format qui permette un véritable débat sur les questions abordées et un échange de vues constructif et sans entrave. Cela contribuerait à une meilleure compréhension des perspectives respectives et à un renforcement de la cohésion entre les deux Conseils.

Ensuite, les consultations entre les deux Conseils ne doivent pas se limiter à un seul dialogue annuel. Afin d'améliorer la coordination sur les questions africaines, les discussions doivent être continues, notamment entre les Présidents des deux Conseils. Comme l'a suggéré le Tchad, on pourrait utiliser la visioconférence à cette fin. Pour sa part, avant que la Nouvelle-Zélande n'assume la présidence du Conseil de sécurité en juillet, nous considérons important de rencontrer les membres du Conseil de paix et de sécurité, et en particulier, le Président pour le mois de juillet.

Enfin, il doit y avoir un échange d'informations constant, continu et de meilleure qualité entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité, notamment lors de crises émergentes. Nous trouvons utile la proposition du Tchad qui permettrait aux membres africains du Conseil d'assister en observateurs aux réunions du Conseil de paix et de sécurité. Nous saluons également les idées proposées lors du séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité qui s'est tenu la semaine dernière en Algérie, notamment en ce qui concerne la recherche de moyens permettant d'établir des liens plus étroits entre les membres africains du Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. Ces idées pourraient être particulièrement utiles aux travaux du Conseil, notamment en lien avec l'action menée par l'UA pour faire entendre sa voix à New York.

La Nouvelle-Zélande s'engage à apporter sa contribution en collaborant étroitement, l'an prochain, avec la « troïka africaine » – l'Angola, le Tchad et le Nigéria – pour garantir que la voix de l'Afrique soit mieux entendue.

La Nouvelle-Zélande croit fermement en la nécessité d'appuyer le rôle de chef de file de l'Afrique dans la prévention des conflits au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Ses efforts peuvent être déployés sur l'ensemble du continent, notamment au début d'un conflit, lorsque les organisations régionales ont souvent un avantage comparatif par rapport à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande est en train d'accroître sensiblement ses ressources diplomatiques en vue de nouer le dialogue tant au siège de l'UA que dans les capitales africaines, et a contribué aux efforts récents visant à soutenir l'action menée au Mali, en République centrafricaine et en Somalie sous l'égide de l'Union africaine.

Afin de soutenir les efforts régionaux et ceux de l'UA à plus long terme, il faut toutefois trouver des solutions qui garantissent à ces missions des mécanismes de financement plus fiables. Le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre des mesures audacieuses pour résoudre les problèmes de financement et de capacités auxquels se heurtent les missions dirigées par l'Afrique. La Nouvelle-Zélande est profondément déçue par l'absence continue de progrès sur ce front.

La Nouvelle-Zélande, en association avec la Commission de l'UA, lancera le prochain Manuel de l'Union africaine lors du sommet de l'UA qui se tiendra en janvier, ce qui atteste de notre attachement à un partenariat avec l'Union africaine. La deuxième édition sera en français et en anglais, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la première édition parue en janvier. Nous espérons que le Manuel sera pour les États Membres une ressource utile qui permettra de contribuer, de façon modeste, mais pratique, à l'évolution positive du partenariat entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser les sincères condoléances de mon gouvernement au Gouvernement pakistanais à la suite du lâche attentat terroriste qui a fait plus de 140 victimes. Nous condamnons fermement cet acte criminel qui ne peut être qualifié que de crime contre l'humanité.

Dans le contexte du débat d'aujourd'hui, l'Égypte tient à remercier très sincèrement la délégation tchadienne d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important débat thématique, avec la participation de M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères du Tchad. Cela témoigne de l'engagement pris par le pays frère du Tchad vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité aux plans régional et international.

Ma délégation s'associe également à la déclaration qui sera présentée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cette séance est importante, non seulement parce que son sujet reflète l'un des principaux piliers de la relation entre l'ONU et les organisations régionales, mais aussi parce qu'elle vient à point nommé. Elle se tient au moment même où est lancé le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, mis en place par le Secrétaire général, qui a pour mission d'évaluer et d'examiner les opérations de maintien de la paix. L'Égypte rappelle que cet examen doit donner lieu à des résultats tangibles visant à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (UA). Pour ce faire, les États Membres doivent également contribuer à la vision de ce Groupe.

De même, nous saluons les propos formulés par le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte lors de la réunion de haut niveau qui a eu lieu à New York, le 26 septembre, lorsqu'il a appelé à la tenue de consultations régionales africaines dans le contexte de l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la tenue de ces consultations régionales. En 2006, l'Égypte a d'ailleurs proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

En ce qui concerne les efforts de maintien de la paix, la relation entre l'UA et l'ONU doit porter essentiellement sur le renforcement des capacités de l'UA à gérer les conflits. Pour sa part, l'Égypte ne ménagera aucun effort à cette fin, notamment en contribuant à la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente – d'ici à 2015 ou à toute autre date arrêtée par les États africains – afin qu'elle puisse être déployée n'importe où en Afrique, et en participant aux efforts visant à renforcer diverses capacités.

Avant tout autre pays, l'Égypte s'est portée volontaire pour aider la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises et a participé à un sommet en juin en marge du Sommet de l'UA à Malabo. Nous sommes actuellement en pourparlers avec plusieurs missions africaines concernant la nature de la participation de l'Égypte à cet effort.

L'UA a également tenu deux réunions importantes au Caire le mois dernier : une réunion de hauts responsables de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est sur le thème du maintien de la paix et de la sécurité et une réunion de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, qui s'est tenue les 20 et 21 novembre. Il ne fait aucun doute que ces deux réunions renforceront les capacités de l'Union africaine à coordonner ses efforts avec d'autres mécanismes africains, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de l'Union africaine en général.

L'Égypte a toujours estimé que le règlement des conflits ne relevait pas simplement du maintien de la paix, mais devait également inclure le cycle complet des conflits. Des efforts post-conflit sont, en effet, nécessaires pour empêcher une résurgence du conflit, assurer une paix durable et promouvoir le développement. À cet égard, dans le cadre des efforts que déploie l'Égypte pour promouvoir le développement de la coopération institutionnelle entre l'ONU et l'Union africaine, des ateliers destinés à développer la dimension régionale du maintien de la paix ont été organisés en Égypte en 2014. L'Égypte, qui est également membre de la Commission de consolidation de la paix, a proposé la mise en place d'un véritable dispositif de maintien de la paix de l'Union africaine, parce qu'il faut absolument de prendre en considération le lien qui existe entre la sécurité et le développement et d'empêcher la résurgence des conflits. Ayant constaté que les efforts actuels visant à réformer les mécanismes en vigueur de l'Union africaine et de l'ONU sont insuffisants, l'Égypte a préconisé la création d'un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement dans les pays sortant d'un conflit, qui devrait devenir l'un des principaux piliers de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

Tous ces efforts visant à renforcer le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine ne pourront porter leurs fruits que si nous disposons de ressources humaines compétentes. À ce propos, le Centre de formation régional du Caire pour le règlement des conflits et le maintien de la paix s’emploie à améliorer les ressources humaines et le renforcement des capacités dans les domaines de la paix, de la sécurité et du maintien de la paix en Afrique, à l’échelon tant régional qu’international. À cet égard, je tiens à souligner le rôle important qu’a joué le Centre dans le nord du Mali et dans la crise du virus Ebola. Nous devons également accroître les capacités des ressources humaines de l’Union africaine en gérant les échanges entre les deux organisations à tous les niveaux, y compris des échanges directs et en déléguant des représentants et envoyés. L’Égypte a demandé à l’Union africaine d’établir un espace de rencontre entre les fonctionnaires de l’ONU et ceux de l’Union africaine. Cet espace a été créé en 2010, et continue de nous offrir la possibilité sans pareille d’échanger nos données d’expérience.

Tous ces efforts visent à donner à l’ONU et à l’Union africaine les moyens d’assumer leurs responsabilités et devoirs eu égard au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales afin de promouvoir la stabilité et le développement. L’Union africaine a fait de grands progrès en ce sens et a mis en place l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous attendons maintenant que l’ONU augmente sa contribution en vue d’aider l’Union africaine, comme prévu. Nous espérons et nous sommes convaincus que ce débat thématique y contribuera.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l’Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement pakistanais suite au crime ignoble perpétré ce matin contre des écoliers de Peshawar. Cela vient nous rappeler de façon cruelle l’incidence que le terrorisme a sur nos vies.

Je tiens à saluer la présence ce matin de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l’intégration africaine de la République du Tchad. Sa décision d’être parmi nous ce matin pour présider la présente séance témoigne de l’attachement du Tchad à la promotion d’un partenariat solide entre l’ONU et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité. Je profite de l’occasion pour remercier sincèrement le Tchad de son immense contribution à la paix en Afrique et dans le monde. En tant qu’Africains, nous sommes fiers du rôle que joue le Tchad au sein de l’ONU.

L’Algérie attache une importance particulière au rôle des organisations régionales et sous-régionales et à leur coopération avec l’ONU. Nous sommes d’avis qu’une coopération de principe, cohérente et forte entre l’ONU, d’une part, et les organisations régionales et sous-régionales, de l’autre, est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De toute évidence, l’Union africaine et ses organisations sous-régionales sont les mieux placées en termes de proximité géographique et de familiarité politique et culturelle avec les conditions locales, et pour partager leurs données d’expérience, qui sont essentielles pour améliorer véritablement la prévention ou le règlement des conflits armés.

En tant que membre de l’Union africaine, l’Algérie a toujours rendu hommage à l’Union africaine et étayé les efforts qu’elle déploie au fil des ans pour renforcer les capacités africaines de maintien de la paix. Le débat d’aujourd’hui se tient à un moment où nous prenons de nouveau conscience de l’importance d’établir un partenariat solide entre l’ONU et l’Union africaine pour renforcer nos efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent africain.

L’instauration de la paix en Afrique requiert d’encourager et d’appuyer les efforts entrepris par l’Afrique en faveur de la paix en Afrique. À notre avis, ce débat arrive au bon moment, puisque l’Union africaine consent des efforts considérables afin de relever les défis de paix et de sécurité auxquels l’Afrique continue d’être confrontée. À cet égard, l’Algérie se félicite des mesures prises pour mettre pleinement en œuvre l’Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la Force africaine en attente – et, dans l’intervalle, la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises – et appuie la coopération continue entre l’ONU et l’Union africaine sur les différentes composantes de l’Architecture, à savoir l’alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation, l’assistance électorale, le maintien de la paix, la prévention et le règlement des conflits, et la consolidation de la paix.

La mise en œuvre de l’Accord de paix global au Soudan, l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission de l’Union africaine en Somalie, et les opérations menées en République centrafricaine et au Mali constituent elles aussi de bons exemples de coopération entre l’ONU et l’Union

africaine. Il convient en outre de noter que ces cinq dernières années, le Conseil de sécurité a tenu pas moins de cinq séances consacrées au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

Tout en reconnaissant qu'un grand nombre de progrès ont été réalisés dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, il faut aussi convenir qu'il reste encore beaucoup à faire. Cette coopération n'a pas encore atteint son plein potentiel. Nous tenons à insister sur l'importance de renforcer davantage la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour faire face aux problèmes communs de sécurité collective en Afrique, en tenant compte des préoccupations africaines. C'est à nos yeux un point essentiel. Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir une relation plus efficace entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment en accroissant l'efficacité des réunions consultatives annuelles, en tenant des consultations en temps voulu et en organisant des missions sur le terrain conduites en collaboration par les deux conseils. À cet égard, nous nous réjouissons de la tenue de la neuvième réunion consultative annuelle, qui se tiendra l'année prochaine à Addis-Abeba, et qui abordera la question du suivi et de la mise en œuvre des communiqués et déclarations antérieurs.

La coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine a également enregistré des avancées louables, comme en témoignent les consultations régulières entre de hauts fonctionnaires de l'ONU et de l'Union africaine sur les questions d'intérêt commun et les mécanismes mis en place à cette fin. Cependant, nous appelons au renforcement de cette coopération et soulignons l'importance d'élaborer un programme de suivi au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, adopté en 2006 par l'ONU en tant que contribution importante à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits sur le continent africain.

Dans son rapport d'octobre 2010 sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies, le Secrétaire général faisait observer à juste titre que :

> « Les épreuves complexes qu'impose le monde contemporain appellent une interprétation nouvelle et évolutive du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies » (*S/2010/514, par. 54*).

L'Algérie partage entièrement ce point de vue. Il ne fait aucun doute que ces défis nécessitent des réponses concertées de la part de l'Union africaine et de l'ONU et un partenariat beaucoup plus étroit, fondé sur une interprétation créative des dispositions du Chapitre VIII de la Charte afin de permettre à l'Union africaine et à ses mécanismes régionaux de prévention, gestion et règlement des conflits de jouer pleinement leur rôle en tant que composantes intégrales de la sécurité collective. Nous devons prendre dûment en compte la question cruciale du financement prévisible, durable et suffisant des missions de maintien de la paix autorisées de l'Union africaine par le Conseil de sécurité. Nous devons comprendre que l'action de l'Union africaine sur le terrain est menée aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à collaborer plus activement avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le respect mutuel, l'appropriation africaine, la prise de décisions sur la base de consultations, la répartition des tâches et le partage des responsabilités sont les principes de base de tout partenariat fructueux et productif, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. Nous attendons par ailleurs avec impatience l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies que doit entreprendre le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, créé par l'ONU, dont l'Algérie espère qu'il permettra de développer et de renforcer le partenariat entre l'UA et l'ONU, en particulier dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte.

Nous espérons que le présent débat donnera lieu à des propositions et des stratégies en vue d'élargir, d'approfondir et d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et ce afin de renforcer la capacité de la communauté internationale à lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous accueillons avec satisfaction la déclaration présidentielle (S/PRST/2014/27) adoptée tout à l'heure par le Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord exprimer ma sincère gratitude pour l'initiative que vous avez prise de convoquer le débat

public d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé.

Qu'il me soit permis de commencer mon allocution en soulignant l'importance de l'appropriation africaine dans le règlement des conflits en Afrique. Les Africains savent ce qu'ils sont mieux que quiconque. Les efforts de médiation politique et les opérations de paix en Afrique sont plus à même de réussir s'ils sont menés de façon à respecter la culture et la tradition africaines. C'est pour cette raison que le Japon se félicite vivement de l'appropriation par l'Afrique des efforts dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'Union africaine est à la tête de ces efforts. Les rôles joués par les différentes communautés sous-régionales méritent aussi une attention particulière.

J'ai observé sur le terrain à quel point les processus menés par l'Afrique elle-même sont cruciaux dans la gestion des crises sur le continent. En tant qu'Ambassadeur du Japon en République de Côte d'Ivoire, j'ai suivi de près la situation suite à l'élection présidentielle en novembre 2010. Alors que les Ivoiriens traversaient une crise politique, l'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sont intervenues pour servir de médiateurs entre les parties concernées. Bien que cela n'ait pas empêché des épreuves de force de se produire dans les mois qui ont suivi, l'engagement actif de la part de ces institutions africaines a contribué à jeter les bases nécessaires à la stabilité politique et à la reconstruction qui ont été réalisées dans le pays depuis mai 2011 sous la direction du Président Alassane Ouattara.

L'appropriation africaine et le partenariat international sont les principes de base de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Ces principes ont été réaffirmés dans la Déclaration de Yokohama adoptée lors de la TICAD V, que le Japon a organisée en juin de l'année dernière, conjointement avec la Commission de l'UA, l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

En tant que Directeur général pour les affaires africaines au Ministère des affaires étrangères, j'étais directement en charge de l'organisation de la TICAD V. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer ma gratitude personnelle à mes homologues africains, en particulier ceux du Tchad, pour leur précieuse coopération en vue du succès de la conférence. Parmi eux se trouvait l'Ambassadeur Mahamat Zene Cherif, qui était alors le Représentant permanent du Tchad auprès de l'UA. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir continuer à travailler en étroite collaboration avec lui en sa nouvelle qualité de Représentant permanent du Tchad auprès de l'ONU.

Le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité est particulièrement pertinent et opportun pour explorer les moyens d'approfondir le partenariat entre l'ONU et l'UA pour la paix, étant donné que la question concernant les partenariats est l'un des points sur lesquels le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix mettra l'accent. Je voudrais aborder deux défis à relever à cet égard.

Mon premier point concerne le financement des opérations de paix de l'Union africaine. Bien que la responsabilité première de s'assurer des ressources financières incombe à l'Union africaine, l'ONU doit continuer à collaborer avec l'Union africaine afin d'examiner comment améliorer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations de l'UA mandatées par le Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous notons que le Groupe spécial Prodi a recommandé la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs comme une option possible. Nous sommes d'avis, toutefois, que cette option devrait être examinée attentivement en se posant la question de savoir si un tel fonds serait géré sous un contrôle approprié, y compris un système d'audit fiable.

Le Japon octroie ses propres contributions financières à travers le Fonds africain pour la paix, qui s'élèvent maintenant à environ 12 millions de dollars. En mars dernier, le Japon a fait un don à hauteur de 3 millions de dollars à ce fonds pour soutenir la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, et plus tard, la mission de l'Union africaine pour l'Afrique centrale et la Centrafrique.

Mon deuxième point concerne la question du déploiement rapide des opérations de maintien de la paix. Le Japon apprécie l'appropriation africaine dans ce domaine. Le Japon se réjouit d'avance de la mise en place rapide de la Force africaine en attente. Nous espérons que la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, que l'Union africaine a dévoilée l'an dernier, servira dans l'intervalle à la facilitation du déploiement rapide des forces africaines. Nous tenons également à saluer l'initiative prise par les États-Unis de lancer un partenariat pour une réponse rapide pour le maintien de la paix en Afrique.

Le Japon, pour sa part, continuera à soutenir les efforts africains, conformément aux engagements que le Premier Ministre Abe a exprimés lors du sommet sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tenu à New York le 26 Septembre. À ce titre, nous travaillons actuellement sur un nouveau programme d'aide pour fournir des engins lourds du génie et former du personnel en Afrique. En outre, l'assistance du Japon aux centres de formation des opérations de maintien de la paix en Afrique contribue au renforcement des capacités du personnel africain. Ce sont 13 centres qui ont reçu à ce jour un total de 36,6 millions de dollars en provenance du Japon depuis 2008. Des membres des Forces d'autodéfense du Japon ont également été envoyés pour gérer des programmes ou donner des conférences dans ces centres.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus l'importance de l'appropriation africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous attendons de l'Afrique qu'elle continue à s'engager activement non seulement pour régler leurs conflits mais aussi pour les prévenir. En tant que « contributeur proactif à la paix », le Japon est prêt à soutenir ces efforts africains. Nos contributions ne sont pas limitées au renforcement des capacités. Nous allons continuer à fournir de l'aide au développement pour réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique. Nous sommes confiants dans le fait que notre aide contribue à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Ce sont des engagements clefs que le Premier Ministre Abe a faits aux dirigeants africains à l'occasion de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. La Commission de l'Union africaine et l'ONU sont parmi les co-organisateurs du processus de la TICAD. Le Japon continuera à travailler main dans la main avec ces deux institutions pour promouvoir la paix et la prospérité en Afrique, sur la base de l'appropriation africaine et du partenariat international, qui sont les principes de la TICAD.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à tous les autres orateurs pour condamner sans réserve le meurtre tragique d'élèves et d'autres personnes au Pakistan aujourd'hui. Pour reprendre les mots employés par le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de mon pays, il s'agit d'une attaque d'une violence barbare qui a pris pour cible des enfants innocents sur leur lieu d'étude. Je tiens à exprimer mes sincères condoléances et celles du peuple irlandais aux familles des victimes et au peuple et aux autorités pakistanais.

Je me permets également de remercier la présidence tchadienne d'avoir organisé le présent débat important. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales concernant les opérations de paix est un sujet d'une importance décisive, et je me félicite d'avoir l'occasion de partager le point de vue de l'Irlande.

Je souhaite également m'associer à la déclaration faite il y a quelques instants au nom de l'Union européenne.

Ce sujet est important. Aujourd'hui, plus de la moitié des missions de maintien de la paix et un peu plus de 80 % des contingents de maintien de la paix sont déployés en Afrique. En outre, près de 50 % des plus de 100 000 soldats de la paix actuellement déployés par l'ONU sont originaires de pays d'Afrique. En outre, c'est en Afrique, au Mali et en République démocratique du Congo, que les Nations Unies mènent actuellement certaines des missions les plus difficiles. De telles missions soulignent le caractère changeant du maintien de la paix, et mettent à rude épreuve la façon dont nous menons les missions de maintien de la paix. Les contributions des pays africains à ces missions qui exigent beaucoup d'efforts sont également évidentes, notamment, par exemple, celles apportées par la Tanzanie, l'Afrique du Sud et le Malawi à la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Nous avons déjà discuté de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en juillet (voir S/PV.7228). Par la résolution 2167 (2014), adoptée au cours de ce débat, le Conseil a prié le Secrétaire général de l'ONU et l'Union africaine d'engager une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors du passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine. Nous sommes impatients de prendre connaissance de ses résultats.

De manière plus générale, l'Irlande se félicite de la mise en place du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, dirigé par José Ramos-Horta, et compte bien coopérer activement avec lui durant les mois à venir, en particulier dans le cadre de son examen de la question de la coopération avec les

organisations régionales. Pour contribuer à cet examen, nous nous appuierons sur notre riche expérience du maintien de la paix et sur notre ferme attachement à l'ONU pour déterminer de quelle façon le maintien de la paix doit évoluer pour répondre aux nouvelles demandes. Nous serons en particulier soucieux de la nécessité de veiller à ce que la protection des civils soit au cœur des mandats des opérations de maintien de la paix.

Il faut également que la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures relatives à la même question soient appliquées de manière plus cohérente et systématique et s'attaquer aux causes profondes qui font que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits. Nous devons nous assurer que les opérations de paix en Afrique et ailleurs aient les moyens de protéger les civils et les contingents participants. Nous devons également nous attaquer à des questions telles que le déploiement rapide, une meilleure évaluation des renseignements et des résultats. Nous devons également veiller à établir des arrangements aux fins d'un commandement et d'un contrôle efficaces, dont dépendent la réussite et la crédibilité des opérations.

L'ONU doit également rechercher des moyens de développer des capacités internes – par exemple au niveau de la police, des tribunaux et des autorités locales – afin que les pays touchés par les conflits, y compris en Afrique, puissent consolider et soutenir eux-mêmes la paix. Toutes les opérations de maintien de la paix sont concernées par ces questions mais, comme je l'ai déjà indiqué, compte tenu du nombre important d'opérations en Afrique, cela signifie qu'elles la concernent pleinement.

La bonne exécution de mandats de plus en plus complexes signifie que ni l'ONU ni les États Membres ne peuvent travailler seuls. De plus en plus, l'Union africaine et des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prennent l'initiative s'agissant de maintenir la paix et la sécurité en Afrique et de s'attaquer aux nombreux problèmes de sécurité auxquels le continent doit faire face. Il s'agit d'une évolution positive. La création de la Force africaine en attente est un autre progrès, et nous espérons qu'elle sera bientôt pleinement opérationnelle.

Il reste toutefois du travail à faire. Entre autres défis à relever, il faut améliorer la transition entre missions, renforcer les capacités logistiques des forces de l'Union africaine, s'attaquer à des problèmes de longue date en rapport avec le financement des missions, et assurer la complémentarité et la cohérence entre les opérations de paix régionales et sous-régionales.

Il faut également améliorer la planification conjointe d'opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie, de la planification conjointe entre la CEDEAO et l'Union africaine au Mali, et de la bonne coordination entre l'Union africaine et l'ONU sur le transfert de l'autorité, en République centrafricaine, de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. En outre, nous appuyons fermement tous les efforts visant à améliorer la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Une coopération triangulaire efficace sera essentielle au bon déroulement des opérations de maintien de la paix dans les années à venir.

Au niveau national, l'Irlande contribue de manière importante à la formation des forces de sécurité africaines, tant par sa participation à des missions de formation de l'Union européenne en Somalie et au Mali que sur une base bilatérale. En septembre, au sommet sur le maintien de la paix que vient de mentionner le représentant du Japon, coorganisé par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Vice-Président des États-Unis, M. Biden, nous nous sommes engagés à appuyer davantage le développement des capacités de maintien de la paix de nos pays partenaires clefs en Afrique. Nous espérons établir un programme tirant parti de l'expertise des soldats de la paix irlandais et rendant compte des meilleurs pratiques de l'ONU.

Enfin, en tant que contributeur de longue date aux activités de maintien de la paix de l'ONU et que contributeur actif aux missions menées sous la conduite de l'Union européenne, l'Irlande considère qu'il est très utile d'établir une relation encore plus étroite avec l'Union africaine dans les domaines que je viens de mentionner. Nous sommes favorables à une approche globale de la prévention et du règlement des conflits qui mette à profit tous les outils et processus disponibles. Nous nous réjouissons de continuer de travailler avec tous nos partenaires à cet égard.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je tiens à adresser nos sincères condoléances au Pakistan, un pays frère qui a perdu plus de 140 personnes, fauchées aujourd'hui par une attaque terroriste à Peshawar. Nous réaffirmons notre ferme solidarité avec le peuple pakistanais. La Turquie a déclaré la journée de demain journée de deuil national. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Aujourd'hui, il a pris la forme du meurtre d'élèves innocents. Cette attaque montre une nouvelle fois la complexité et la violence de la menace terroriste auquel le monde doit faire face aujourd'hui. Nous savons tous que le continent africain connaît bien ces menaces.

La Turquie s'associe à la déclaration prononcée aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne.

Je remercie la présidence tchadienne d'avoir organisé la présente séance opportune et utile. Nous considérons que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, et entre elles, est une des questions les plus importantes et les plus pertinentes du programme de l'ONU relatif à la paix et à la sécurité.

Le système international et l'ONU doivent faire face à un nombre croissant de problèmes. Il suffit de regarder le programme de travail du Conseil de sécurité pour ce mois, qui montre le nombre et l'intensité accrus des conflits, dont la plupart ont lieu en Afrique. Une grande partie de ces nouvelles menaces ont un caractère asymétrique, impliquent des acteurs armés non étatiques et des groupes criminels organisés, dont certains ont des liens avec des réseaux terroristes mondiaux.

Le caractère évolutif de la dynamique relative à la paix et à la sécurité internationales exige de réajuster l'action internationale. Associé aux difficultés administratives et budgétaires, cela rend d'autant plus importants les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine des opérations de la paix.

Nous sommes heureux de constater l'évolution positive, ces dernières années, du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans la recherche de solutions à plusieurs conflits en Afrique. La Turquie appuie activement plusieurs opérations de paix de l'ONU et de l'Union africaine en Afrique en fournissant des fonds et du personnel au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Nous contribuons également au Fonds pour la consolidation de la paix et aux activités de la Commission de consolidation de la paix. Nous sommes favorables à ce que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine soit élargi pour englober des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l'homme et l'égalité des sexes et la lutte contre la criminalité organisée.

La Turquie contribue également à la paix et à la sécurité en Afrique au niveau bilatéral. À l'occasion du deuxième Sommet Afrique-Turquie, tenu à Malabo du 19 au 21 novembre, nous avons réitéré notre volonté de continuer à coopérer dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité, y compris la prévention, le règlement et la gestion des conflits au moyen de l'échange de compétences spécialisées et de l'information, des programmes de formation et du renforcement d'une culture de la paix. Le plan conjoint de mise en œuvre pour le partenariat Afrique-Turquie, adopté lors de ce sommet, définit la voie à suivre en vue de renforcer davantage notre coopération dans l'ensemble.

Lorsque nous examinons les voies et moyens d'instaurer une paix et une stabilité durables en Afrique, nous devons particulièrement insister sur les liens qui existent entre la sécurité et le développement. En dépit des progrès considérables réalisés dans le domaine du développement au cours de ces 10 dernières années, il est clair que l'Afrique a toujours besoin du concours de ses partenaires internationaux. La plupart des pays africains touchés ne disposent pas des ressources, des capacités et des compétences nécessaires pour faire face rapidement et efficacement aux défis complexes auxquels ils sont confrontés. L'épidémie d'Ebola, qui s'est déclarée récemment, est un rappel à cet égard. Nous estimons que le partenariat établi entre la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et le soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique peut servir de modèle pour d'autres interventions face à des crises similaires. La Turquie a annoncé une contribution de 5 millions de dollars pour la riposte contre l'épidémie Ebola, dont 1 million de dollars qui sera versé au soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola

en Afrique et 1,5 million de dollars qui sera affecté aux activités de la MINUAUCE.

La diplomatie humanitaire est un objectif important de la politique étrangère de la Turquie. La Turquie, qui est un nouveau pays donateur, est prête à partager ses expériences en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement avec les pays qui ont besoin d'assistance. Notre approche consiste à tirer parti des compétences locales et à établir de véritables partenariats. Le cas de la Somalie est un bon exemple à cet égard. La Turquie fournit à la fois une aide humanitaire et une aide au développement à la Somalie, sous forme d'investissements dans le capital humain, les infrastructures et les services de base. En outre, l'agence turque de développement exécute des projets dans 36 pays africains, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des communautés, le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé.

Nous devons continuer à partager nos expériences et à veiller à ce que nos partenariats soient compatibles avec les visions et les stratégies définies par les gouvernements concernés. Le renforcement et la diversification de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que le renforcement de l'appui apporté à l'Union africaine par divers moyens bilatéraux et multilatéraux, permettront de promouvoir la décentralisation et l'autosuffisance. Guidée par ces principes, la Turquie n'épargnera aucun effort pour contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehgani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement pakistanais à la suite de l'horrible attentat perpétré par les Taliban contre une école à Peshawar, qui a entraîné la mort de dizaines de personnes innocentes, en majorité des enfants. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cet acte terroriste et nous réitérons notre conviction qu'il ne faut pas que ceux qui essaient de créer un climat de peur et qui tuent des personnes innocentes parviennent à leurs fins.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de l'accession du Tchad à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous remercier d'avoir convoqué ce débat public. Je remercie également le Secrétariat pour les exposés qui ont été faits.

Le Mouvement des pays non alignés salue la détermination de l'Organisation des Nations Unies de consolider ses relations et sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, en accord avec le Chapitre VIII de la Charte de l'ONU.

Avant d'aborder la question à l'examen aujourd'hui, je voudrais réitérer les principes fondamentaux du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne le maintien de la paix. La mise en place d'une opération de maintien de la paix ou la prorogation du mandat d'une opération en cours doit respecter rigoureusement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes qui ont fini par régir lesdites opérations et qui en sont devenus les principes de base, à savoir le consentement des parties, le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense, et l'impartialité. Le Mouvement insiste sur le fait qu'à cet égard, il faut respecter les principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale de tous les États et de non-ingérence dans les affaires relevant essentiellement de leur juridiction intérieure.

Le Mouvement appuie les efforts soutenus déployés pour renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique et souligne qu'il importe de mettre en œuvre le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et le plan d'action commun à court, moyen et long termes relatif à l'appui apporté à l'Union africaine par l'ONU en matière de maintien de la paix dans tous les domaines pertinents. Le Mouvement recommande également le renforcement d'un partenariat efficace entre l'ONU et l'Union africaine en vue d'améliorer la planification, le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix africaines.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours fait l'éloge de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Groupe des Amis de l'IGAD pour leur rôle et leurs efforts indispensables qui ont permis de conclure l'Accord de paix global pour le Soudan et de maintenir la paix et la stabilité dans la région du Darfour. Le Mouvement a toujours appuyé l'Accord de paix global pour le Soudan, signé en janvier 2005, qui a permis de mettre fin à l'une des guerres les plus longues qu'ait connues le continent africain, contribuant ainsi à la

paix et à la sécurité régionales. Le Mouvement appuie le processus politique à titre prioritaire et souligne la nécessité de se concentrer sur l'aide au développement dans les régions touchées par la guerre, car la paix et le développement se renforcent mutuellement.

Le Mouvement a noté avec satisfaction les efforts soutenus déployés par les gouvernements concernés, l'Union africaine, l'ONU et d'autres parties prenantes qui ont permis d'instaurer une paix durable au Darfour et a exprimé son soutien au processus de paix de Doha concernant le Darfour. Le Mouvement est convaincu qu'il ne faut entreprendre aucune action qui risquerait de compromettre le caractère délicat du processus en cours au Soudan. Nous saluons les initiatives et mesures prises par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour régler leurs différends par des moyens pacifiques, et nous demandons instamment que toutes les questions en suspens entre les deux pays soient réglées conformément aux accords signés sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, en donnant la priorité au règlement des problèmes de sécurité et à la conclusion d'un accord sur la délimitation des frontières conformément aux frontières établies en janvier 1956.

Le Mouvement a également salué l'adoption de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que les efforts internationaux visant à mobiliser des ressources et une assistance à l'appui des efforts déployés par les États de la région pour régler les problèmes complexes qui se posent sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité. Nous soulignons que la stratégie doit être mise en œuvre en étroite coopération avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des États sahélo-sahariens et l'Union du Maghreb arabe.

Par ailleurs, le Mouvement se félicite du concours que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) apporte à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays, salue l'engagement dont les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à l'AMISOM continuent de faire preuve et invite les membres et la communauté internationale à mettre à sa disposition les ressources nécessaires pour qu'elle s'acquitte au mieux de son mandat.

Le Mouvement des pays non alignés salue le rôle important joué par la région sous l'impulsion de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que de l'Union africaine et de la communauté internationale, pour promouvoir une paix et une stabilité durables en République centrafricaine. Le Mouvement se félicite que l'action de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine a contribué sur le terrain à protéger les civils et à rétablir la stabilité et la sécurité dans le pays. Nous attendons également avec intérêt l'issue de l'examen des deux processus connexes du Mali et de la République Centrafricaine auquel procède actuellement le Secrétariat.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés salue également les efforts que déploient en permanence la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe afin d'assurer une paix et une stabilité durable en République démocratique du Congo et il se félicite de l'évolution positive enregistrée dans la situation dans l'est de ce pays suite à la fin des opérations du Mouvement du 23 mars.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Isnomo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation souhaite présenter ses sincères condoléances au Pakistan suite à la mort de plus de 100 personnes innocentes dans l'attentat terroriste commis aujourd'hui à Peshawar. Nous nous joignons aux orateurs précédents pour assurer de notre solidarité les victimes et les familles et proches endeuillés.

Nous aimerions, Monsieur le Président, vous dire notre satisfaction face à l'organisation de ce débat sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Ma délégation remercie également le Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel de leur exposé respectif.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

On ne saurait trop insister sur la contribution apportée par les organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en particulier à la promotion du dialogue et du renforcement de la confiance, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au maintien de la paix. C'est d'ailleurs un fait établi que les organisations régionales, de par leur connaissance de

leur propre région, sont bien placées pour comprendre les causes profondes de nombreux conflits dont le théâtre est plus proche d'elles et pour influer, par conséquent, sur leur prévention ou leur règlement.

L'Indonésie, l'un des membres fondateurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, défend de longue date avec énergie l'idée du rôle de premier plan des organisations régionales et sous-régionales, qui sont en mesure, fondamentalement, de créer les conditions de sécurité et de prospérité dans leurs régions respectives. L'Indonésie a également toujours défendu vigoureusement les activités interrégionales entre l'Asie du Sud-Est et les autres régions.

Dans cet esprit, l'Indonésie, alors qu'elle assurait la présidence du Conseil, en novembre 2007, a été à l'origine d'un débat public sur ce point précis de l'ordre du jour qui a donné lieu à une déclaration présidentielle (S/PRST/2007/42). Celle-ci affirmait clairement, entre autres, qu'il importait d'encourager à dégager et affiner des modalités qui permettent aux organisations régionales et sous-régionales de contribuer davantage aux travaux du Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. On y soulignait également la nécessité de renforcer l'interaction entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, constitue un engagement multilatéral très important que nous devons tous continuer d'encourager, d'appuyer et d'aider par notre contribution. L'Indonésie appuie le renforcement de la coopération et du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, dans la région de laquelle se produisent la plupart des conflits. Nous trouvons encourageant le fait que différentes initiatives et activités d'importance ont été mises au point de façon conjointe entre l'ONU et l'Union africaine. De plus, l'approfondissement des partenariats Nations Unies-Union africaine s'est également intensément accru dans le domaine des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Nous convenons toutefois que ce partenariat continue de se heurter à différentes problématiques, comme l'indique la note de cadrage qui a servi pour la séance d'aujourd'hui (S/2014/879, annexe).

Nous sommes d'avis que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pourra être viable et soutenue lorsqu'elle se développera sur la base d'un partenariat établi sur un pied d'égalité. C'est également le cas en ce qui concerne la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le contexte des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Nous accueillons par conséquent avec satisfaction l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui (S/PRST/2014/27), qui réitère entre autres l'importance de l'établissement de relations plus efficaces entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que de la formulation de positions et de stratégies cohérentes face aux situations de conflits en Afrique.

L'Indonésie approuve l'insistance avec laquelle le Conseil tient à encourager l'ONU et l'Union africaine à prendre des mesures concrètes pour renforcer leurs relations et développer un partenariat plus efficace. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les processus conjoints Nations Unies-Unions africaine de planification préalable au déploiement et d'évaluation des missions afin de favoriser l'entente commune et d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous convenons également qu'il est nécessaire d'améliorer la prévisibilité, la viabilité et la souplesse des modes de financement des organisations régionales, notamment l'Union africaine, lorsqu'elles entreprennent des opérations de maintien de la paix au titre d'un mandat du Conseil de sécurité.

Dans l'objectif de garantir une collaboration plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales, il est pertinent de veiller à ce qu'il existe non seulement un fondement juridique à cette coopération, mais également une confiance mutuelle, qui peut être renforcée et soutenue par un dialogue régulier ainsi que par des échanges et un partage nourris d'informations et de savoir-faire.

Ma délégation préconise également un renforcement des discussions régulières qui ont lieu entre le Secrétariat et les organisations régionales afin de mieux cerner et comprendre les besoins des deux entités dans le but d'apporter conjointement une réponse aux problèmes de sécurité. Il n'y a pas de doute que face à l'augmentation du nombre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et au rôle croissant joué par les organisations régionales il s'avère particulièrement nécessaire que l'ONU multiplie les efforts et les mesures pour créer des mécanismes de coopération efficaces avec ces organisations.

Pour terminer, l'Indonésie tient à réaffirmer son soutien au renforcement de la coopération entre l'ONU

et les organisations régionales et sous-régionales. Nous estimons que le potentiel et les capacités uniques que recèlent les organisations régionales sur les plans du renforcement de la confiance et de la diplomatie préventive au niveau régional méritent d'être mieux mis en valeur dans l'intérêt d'une paix et d'une sécurité durables.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, j'aimerais joindre ma voix à tous ceux qui ont adressé leurs condoléances au Pakistan suite à l'atrocité inqualifiable qui s'est produite aujourd'hui. J'adresse également mes condoléances, hélas, au Yémen, où un horrible attentat a également été commis. Mon gouvernement condamne ces actes effroyables de terreur qui portent atteinte à tout ce qui fait notre humanité.

J'aimerais, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre initiative d'organiser cet important débat public. Je m'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Au vu des contraintes de temps, je ne lirai qu'une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera disponible sur Twitter.

Mon gouvernement remercie le Tchad de l'excellente coopération qui existe entre nos contingents au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Et nous saluons, Monsieur le Président, le dévouement et la persévérance dont font preuve les Casques bleus de votre pays, et ce dans les conditions on ne peut plus difficiles dans lesquelles ils travaillent dans le nord du Mali. Nous rendons hommage à la mémoire des courageux soldats de la paix tchadiens qui ont été tués au feu, ainsi qu'à leur détermination et à leur contribution à la cause de la paix.

Nous avons besoin de stratégies nouvelles et novatrices en matière de maintien et de rétablissement de la paix et de la sécurité. La nature des conflits évolue, des conflits interétatiques aux conflits intestins. La pauvreté, les inégalités et le manque de débouchés se conjuguent en un magma instable qui forme un terreau fertile pour un extrémisme violent aisément susceptible de passer les frontières. Face aux menaces nouvelles, tels le terrorisme, la criminalité transnationale et l'Ebola, s'imposent la coopération internationale et un effort concerté. Il ne s'agit pas là d'enjeux qui concernent juste l'Afrique, car ils concernent l'ensemble de la communauté internationale. Renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine s'avère, par conséquent, dans l'intérêt de chacun d'entre nous. Les États Membres doivent y contribuer dans toute la mesure de leurs possibilités et le Royaume des Pays-Bas compte y apporter toute sa part.

Mon gouvernement est engagé en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique. La majorité de nos experts militaires, civils et de police déployés dans le monde le sont dans des missions en Afrique. J'en veux par exemple pour preuve nos contingents à la MINUSMA ou à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (, nos programmes de formation des soldats de la paix africains, nos activités de lutte contre la piraterie et l'appui logistique que nous fournissons, au moyen de notre navire *Karel Doorman*, dans la lutte contre l'Ebola.

Les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité, en complément des efforts de l'ONU. Nous nous félicitons par conséquent que l'Union africaine gagne rapidement en force et en efficacité. Plusieurs États Membres ont déjà cité cet exemple, mais de plus en plus, les missions de l'Union africaine sont déployées avant celles de l'ONU. Cela illustre la nécessité d'une coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine, et plus particulièrement entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Les conflits complexes appellent une réaction globale, combinant diplomatie, coopération au service du développement, défense, activités de police, justice et commerce, avec un accent particulier mis sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Les Pays-Bas estiment qu'une telle approche globale renforcerait davantage les efforts de l'ONU et de l'Union africaine. On pourrait ainsi resserrer les liens qui existent entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de gouvernance et les communautés économiques régionales. Nous sommes persuadés que l'on obtiendrait ainsi des résultats plus durables. Une gouvernance transparente et sans exclusive, le respect des droits de l'homme et des mesures de reconstruction après le conflit conduisent à des sociétés plus stables, diminuant ainsi le risque de résurgence du conflit. Nous accueillons avec satisfaction les initiatives de l'Union africaine dans ces domaines.

Je voudrais aussi souligner la question de la prévention, et me faire ainsi l'écho de mon collègue indonésien. L'Architecture africaine de paix et de

sécurité comporte plusieurs instruments importants dans ce domaine. Au final, les choses se résument assez simplement : la prévention sauve des vies.

En conclusion, mon pays entend demeurer un partenaire de l'Afrique pour la paix, la justice et le développement. Nous sommes pleinement déterminés à continuer de jouer un rôle actif dans les activités de maintien de la paix de l'ONU, notamment en Afrique. Nous appuyons avec enthousiasme l'action visant à renforcer le rôle de l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent et à resserrer la coopération avec l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé et exprimer toutes nos condoléances aux parents et aux familles des victimes de l'effroyable attentat commis à Peshawar ce matin. Nous condamnons dans les termes les plus fermes cet acte brutal.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Tchad, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite plein succès à la tête de cet organe important. Je vous remercie par ailleurs d'avoir convoqué l'important débat de ce jour sur une question déterminante et d'actualité. Nous avons tous ainsi une excellente occasion de débattre et d'échanger nos points de vue sur les modalités de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le domaine des opérations de paix.

La Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais formuler quelques observations complémentaires à titre national.

La communauté internationale est confrontée depuis peu à un nombre croissant de défis multiples et de plus en plus complexes. L'évolution du contexte mondial dans le domaine de la paix et de la sécurité nous met face à des cycles répétés de violence, à un affaiblissement des gouvernements et à une instabilité endémique qui ont des effets négatifs sur tous les aspects de la vie socioéconomique civile. Cette situation est exacerbée par la nature changeante des conflits mais également par la diversité des parties à un conflit et de leurs motivations. Ces problèmes sont aujourd'hui tout à fait manifestes et largement admis dans diverses parties du monde, ce qui entraîne une augmentation de la demande d'opérations de paix dont on attend de plus en plus qu'elles s'adaptent et soient en mesure de réagir efficacement. Pour dire les choses simplement, la réponse doit être aussi complexe que le problème.

Dans un tel contexte, une réaction efficace passe par une coopération et un partenariat renforcés entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, mais aussi entre ces mêmes organisations régionales et sous-régionales et en leur sein. La Slovaquie appuie la tendance à la formation de tels partenariats, notamment avec l'Union africaine et ses organisations régionales. Une telle démarche nous permettra d'avancer plus efficacement dans la voie de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix jusqu'à la paix durable.

Il convient de noter que près de la moitié des participants aux missions de maintien de la paix déployées actuellement proviennent d'Afrique. Récemment, le passage de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a prouvé une nouvelle fois l'importance d'un partenariat opérationnel efficace entre l'ONU et l'Union africaine sur le terrain.

Dans le même temps, nous sommes pleinement conscients que les opérations de paix constituent un processus complexe, qui nécessite du temps et des ressources. Ce processus comprend plusieurs composantes et plusieurs niveaux qui sont tous interconnectés et interdépendants. Il est rare qu'un pays ou même une seule organisation ait la capacité et les moyens d'appuyer et de développer tous les instruments de paix et mécanismes de sécurité. C'est pourquoi les connaissances et centres d'intérêt spécifiques des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales contribuent au succès d'ensemble de toute l'entreprise que représente une opération de paix.

À cet égard, l'expérience directe de nombreuses missions et opérations de paix de l'ONU et de l'Union africaine démontre à suffisance qu'une réforme du secteur de la sécurité sans exclusive et dirigée par le pays concerné peut progressivement éliminer les causes profondes de l'insécurité et de la fragilité et créer un environnement permettant au développement et à la paix durables de prendre racine. En outre, la réforme du

secteur de la sécurité a un lien direct avec la protection des civils et l'état de droit, deux tâches primordiales qui sont devenues partie intégrante de quasiment toute opération de paix.

La résolution 2151 (2014) sur la réforme du secteur de la sécurité, adoptée en avril sous la présidence nigériane, représente une étape clef dans les efforts en cours. Elle souligne aussi l'importance des partenariats et de la coopération avec et entre les organisations régionales à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Selon nous, il est capital d'instaurer des partenariats efficaces si l'on veut faire en sorte que la communauté internationale reste l'acteur le mieux placé pour répondre de manière appropriée aux besoins croissants et aux défis multiples, que la démarche mise en place soit coordonnée et que les pays aient la possibilité de partager leurs expériences et leurs compétences, le cas échéant.

La Slovaquie s'emploie depuis longtemps à renforcer les partenariats de travail entre l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le domaine de la réforme de la sécurité. Un tel dialogue joue un rôle déterminant pour aider à créer des synergies tout en prévenant la fragmentation des efforts. Nous encourageons activement la création de synergies afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, et d'utiliser de manière rationnelle les ressources disponibles.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, M. Miroslav Lajčák, a personnellement réaffirmé notre détermination et nos engagements dans ce domaine, lors de son récent voyage en Éthiopie et au Kenya, fin novembre, au cours duquel il a eu des entretiens très fructueux avec plusieurs hauts responsables de l'Union africaine et de l'ONU. Durant cette visite, la Slovaquie, en coopération avec l'Union africaine, a organisé le Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, à Addis-Abeba du 24 au 26 novembre, et, le 26 novembre, en partenariat avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, notre pays a tenu une table ronde, à Nairobi, sur les défis et les possibilités en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Entre autres questions, ces deux événements ont mis en lumière le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans les processus de réforme du secteur de la sécurité, étant donné le caractère transfrontières des nombreux problèmes liés à la paix et à la sécurité. Dans le même temps, ils ont pris note du rôle central joué par l'ONU dans les questions globales de paix et de sécurité, et du rôle crucial du partenariat avec l'Union africaine et ses États membres dans les efforts visant à instaurer la paix et la sécurité régionales en Afrique, notamment les opérations de paix.

Pour terminer, je voudrais confirmer que la Slovaquie continuera d'appuyer la création de partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales en Afrique, et que nous sommes prêts à mettre en place une coordination et une coopération étroites dans ce domaine d'intérêt commun. Nous sommes prêts à partager notre propre expérience à cet égard.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Naanda (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat très important sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Chef de la Mission de l'Union africaine au Mali et au Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya, de leurs exposés instructifs. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier également les membres non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2013 -2014 de leur contribution au maintien de la paix dans le monde.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Namibie s'associe également aux autres délégations pour condamner les terribles attaques perpétrées contre des écoliers au Pakistan. Nous pensons que le Conseil de sécurité a le devoir de se prononcer sur cette question.

Aujourd'hui, les activités de maintien de la paix ont tout à la fois augmenté et mis à rude épreuve les ressources et la capacité de l'Organisation des Nations Unies en raison des divers changements survenus dans les opérations, des changements tant quantitatifs que qualitatifs. Les opérations de maintien de la paix sont plus complexes et plus exigeantes que jamais, divers

facteurs contribuant à la nature changeante de ces opérations. C'est souvent dû au caractère intra-étatique des conflits, à l'absence d'entente et de coopération entre les parties et à l'effondrement de l'ordre public. L'ONU est confrontée à des défis de plus en plus nombreux, de l'émergence de milices et de civils armés incontrôlés, à l'effondrement des structures étatiques et aux actes de violence dirigés contre des civils pendant les conflits. À cela s'ajoutent les catastrophes humanitaires qui en découlent, notamment les déplacements massifs de personnes qui deviennent des réfugiés ou des personnes déplacées dans leur propre pays.

L'importance du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales peut s'illustrer par l'intervention opportune de l'Union africaine dans les conflits au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et, récemment, au Mali. Ces interventions opportunes ont permis d'éviter l'escalade de ces conflits, ce qui aurait pu conduire à un nettoyage ethnique, et ont considérablement facilité le transfert ultérieur de ces missions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a une vaste expérience en matière de pratiques optimales se rapportant aux opérations de maintien de la paix. Nous pensons que l'expérience est au cœur du partenariat et qu'elle doit être communiquée aux organisations régionales compétentes. En outre, les rôles respectifs devraient être basés sur leurs avantages comparatifs. Les organisations régionales et sous-régionales ont les avantages comparatifs de la proximité géographique et d'une meilleure compréhension des causes profondes des conflits et de la dimension culturelle de la communauté locale. C'est pourquoi le Conseil doit travailler davantage avec les organisations régionales afin de leur permettre de traiter efficacement des questions de paix et de sécurité internationales.

Bien que l'Article 24 du Chapitre V de la Charte des Nations Unies confère clairement la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, la Charte prévoit également un rôle pour les organisations et les accords régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives. Le paragraphe 1 de l'Article 33 du Chapitre VI prévoit que les parties à tout différend qui menace la paix et la sécurité internationales

> « doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

Le paragraphe 1 de l'Article 52 du Chapitre VIII stipule que

> « Aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional ».

Le paragraphe 2 du même Article convie les États Membres qui concluent ces accords ou constituent ces organismes à

> « faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité. »

La Namibie a acquis une expérience dans sa propre région par le biais de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). À cet égard, nous comprenons implicitement l'avantage comparatif que les organisations régionales peuvent apporter à la prévention des conflits, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix. Nous souscrivons pleinement à la complémentarité des rôles de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales face aux menaces à la paix et à la sécurité. Ainsi, les États membres de la SADC ont pris l'engagement de renforcer les groupes thématiques pour la paix et la sécurité des partenaires pour la coopération internationale en accroissant les capacités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Ils ont également conclu un pacte de défense mutuelle prévoyant d'intervenir militairement si nécessaire en vue de régler des conflits régionaux, comme le prévoit la Charte de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, en mars 1998, l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC a autorisé une intervention afin de rétablir la démocratie et l'état de droit dans le Royaume du Lesotho après que les résultats contestés des élections législatives avaient établi la victoire écrasante du Lesotho Congress for Democracy Party – 79 des 80 sièges – et que le parti d'opposition avait crié à la fraude électorale.

En 2009, à la suite d'un coup d'état à Madagascar, l'Union africaine avait suspendu le statut d'État membre de ce pays. La SADC a alors joué un rôle de premier plan dans la médiation d'une solution et a confié à l'ancien

Président du Mozambique. S. E. M. Joaquim Chissano, la tâche de médiateur chargé de trouver une solution politique, un processus qui a abouti à la tenue d'élections libres et régulières à Madagascar. Cette année, la SADC a également mis fin à plusieurs mois d'impasse politique au Lesotho. La médiation a été dirigée par le Vice-Président sud-africain, S. E. M. Cyril Ramaphosa, au nom de la SADC.

Enfin, je tiens à remercier les organisations régionales et sous-régionales pour leur précieuse contribution à la réalisation de nos objectifs communs que sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour transmettre toutes nos condoléances aux familles des innocents tués dans l'attaque terroriste perpétrée à Peshawar (Pakistan), un acte qui ne fait que renforcer notre détermination à lutter contre le terrorisme.

Je remercie la présidence tchadienne d'avoir convoqué cet important débat sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, dont notamment le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tout intérêt à faire fond sur les divers mécanismes de coordination pour la paix et la sécurité mis en place conjointement par l'ONU et l'Union africaine depuis 2006. Des progrès considérables ont découlé de ces liens étroits, notamment des mécanismes consultatifs conjoints.

L'appui mutuel et la coopération visent également à permettre de mieux faire face aux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique en renforçant les capacités de l'UA dans les opérations de paix. Compte tenu des catastrophes qui affligent la vie de civils aujourd'hui, il est évident que les questions relatives à la responsabilisation et à la protection des civils et des enfants en période de conflit armé suscitent également des préoccupations majeures.

Mettre fin à l'impunité et promouvoir la justice et la réconciliation continuent de figurer parmi les objectifs principaux, et l'ONU et l'UA doivent mettre au point un cadre politique relatif à la justice transitionnelle, notamment la question de l'impunité et ses liens avec la paix, la justice, la réconciliation et l'apaisement.

Moderniser les forces de police et renforcer la réforme du secteur de la sécurité appellent l'attention des deux organisations. Une difficulté majeure réside également dans la conception conjointe d'opérations hybrides, assorties d'approches plus exhaustives et multidimensionnelles.

Dans le même temps, il importe que l'ONU et l'UA coordonnent leurs actions afin d'éviter les doublons ou les rivalités. Nous avons conscience que la coopération avec d'autres opérations et institutions de maintien de la paix émergentes est indispensable pour assurer la réussite des opérations de paix tant existantes que nouvelles. Des efforts considérables ont été consentis pour abandonner les initiatives ponctuelles de coopération et privilégier des mécanismes de coordination plus permanents et prévisibles, et la réussite globale à cet égard est tributaire de relations cohérentes et intégrées à tous les niveaux.

Ma délégation propose que l'assistance apportée par l'ONU à l'UA au titre du Programme décennal de renforcement des capacités, qui expire en 2015, continue à couvrir les domaines suivants : la paix et la sécurité, le renforcement des capacités pour la médiation, la démocratie et l'assistance aux processus électoraux, et l'appui au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela peut être assuré par des échanges portant sur l'évolution d'une situation politique régionale ou les interventions y afférentes, par le partage et la gestion des connaissances, par l'élaboration de politiques stratégiques, par les enseignements tirés, par la formation d'experts et par le renforcement des organisations non gouvernementales. Des orientations devraient également guider la création des comités de sanctions, la constitution d'une mémoire institutionnelle et le renforcement des travaux de la Direction de l'UA pour l'égalité des sexes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Le Kazakhstan se félicite de la décision de l'Union africaine de célébrer son cinquantième anniversaire, en mai 2013, par une déclaration solennelle des dirigeants africains s'engageant à « venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020 » et à « atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits ». Nous apprécions également le fait que la période 2014-2024 ait été proclamée Décennie Madiba Nelson Mandela pour la réconciliation en Afrique.

Puisque la pauvreté et les privations sont un terreau fertile de conflits, nos efforts doivent également viser à instaurer un développement propice à la stabilité

politique et socioéconomique. Le Kazakhstan met donc en œuvre plusieurs initiatives visant à promouvoir, dans le cadre des processus de consolidation de la paix et de relèvement, la croissance économique du continent. Parmi ces initiatives, citons l'exposition universelle EXPO-2017, à Astana, qui sera consacrée à l'énergie du futur, ou encore le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui promeut le transfert de nouvelles technologies vers les pays en développement.

Compte tenu du vaste potentiel qui s'annonce, le Kazakhstan, qui a désormais un statut d'observateur auprès de l'UA, a ouvert une ambassade à Addis-Abeba et s'efforce de mieux comprendre les activités de cette organisation et de s'y impliquer davantage, notamment en déployant des soldats de la paix kazakhs en Afrique. Mon pays est déterminé à mettre en place une coopération mutuelle avec l'Union africaine et appelle à renforcer les liens entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Certes, les opérations de maintien de la paix peuvent avoir des résultats considérables, mais le Kazakhstan œuvrera auprès de la communauté internationale pour élaborer des processus politiques plus viables et pérennes.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

Mme Gatto (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier votre pays, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public très important.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et tient à ajouter quelques observations à titre national.

Je sais qu'il est tard, mais je me permettrai tout d'abord de dire quelques mots pour faire part au Pakistan des sincères condoléances de l'Italie après l'horrible attaque terroriste qui vient de frapper le pays.

L'Italie encourage fortement la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les organisations régionales sont parfois les mieux placées pour faire face à certains problèmes, urgences ou crises. Nous devons donc user de leurs avantages comparatifs et appuyer les organisations régionales qui peuvent endosser un rôle de premier plan, en fonction des nécessités et des accords passés, de manière à garantir la cohérence des interventions de la communauté internationale et à éviter une duplication des efforts.

Nous accueillons donc favorablement et appuyons les efforts déployés par l'Union africaine (UA) pour renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, ainsi que son rôle actif dans la définition et la mise en œuvre de solutions africaines pour régler les problèmes africains. Nous encourageons le renforcement du partenariat entre l'UA et l'ONU, notamment par la planification conjointe des opérations de maintien de la paix, afin de faciliter une transition sans heurt vers les missions de paix des Nations Unies. Dans ce but, nous attendons avec intérêt l'harmonisation des normes appliquées aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police.

Depuis des années, l'Italie accorde un appui politique et financier énergique aux efforts de l'UA. Nous nous y employons tant de manière bilatérale que dans le cadre de l'Union européenne, en respectant pleinement le principe de l'appropriation – aux plans national et africain. Par le biais de la facilité de soutien à la paix Italie-Afrique, nous avons alloué environ 30 millions d'euros à plusieurs initiatives mises au point par l'UA. Dans le secteur de la sécurité, nous avons contribué à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à la constitution de la Force africaine en attente, à des initiatives bilatérales conçues conjointement avec l'Union africaine et aux tâches visant à appuyer le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes.

Par ailleurs, depuis février, l'Italie assume le commandement et fournit la majeure partie des contingents de la mission de formation que mène l'Union européenne pour la Somalie et pour les forces de sécurité somaliennes qui se battent aux côtés de l'AMISOM, ce qui contribue à notre objectif collectif de mettre un coup d'arrêt au terrorisme qui sévit dans le pays et dans la région. L'Italie a également fourni des ingénieurs à l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine pour appuyer, initialement, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, puis la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Politiquement, l'Italie a toujours respecté le rôle de l'UA et ses structures. Nous avons contribué au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et au Groupe des Sages, et c'est avec plaisir que nous sommes en train d'approuver de nouvelles contributions.

Nous encourageons et favorisons également la coopération entre l'UA et les organisations sous-régionales africaines. Dans la Corne de l'Afrique, par exemple, les synergies entre les activités de l'UA et celles de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, que l'Italie appuie tout aussi fermement, sont d'une importance vitale pour les efforts visant à poursuivre la consolidation des processus de stabilisation dans la région, comme au Soudan du Sud et en Somalie.

Dans la note de cadrage élaborée pour le débat de ce jour (S/2014/879, annexe), certaines questions spécifiques sont posées pour déterminer comment surmonter les problèmes auxquels le partenariat entre l'UA et l'ONU continue de se heurter. Nous sommes convaincus que l'examen des opérations de paix des Nations Unies lancé récemment par le Secrétaire général donnera une réponse à ces questions. Plus généralement, nous espérons que ledit examen nous donnera la matière à réfléchir inédite dont nous avons grand besoin. La réalité sur le terrain a montré sans équivoque qu'il était nécessaire d'actualiser l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation. Une approche globale s'impose pour tenir compte de toutes les phases d'un conflit. La nature des attaques contre les civils et les Casques bleus en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Darfour et au Mali exige également des mandats plus robustes, des équipements plus modernes et des formations adéquates. Eu égard à la valeur ajoutée apportée par les drones, nous exhortons le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix à envisager plus avant la question de l'utilisation des technologies modernes dans les opérations de paix, tout en gardant à l'esprit les préoccupations que continue de nourrir une partie des Membres à ce sujet.

L'Italie est prête à continuer de participer à des initiatives telles que le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité basé à Vicence, qui est dirigé par les Carabiniers italiens. Il dispense une formation et des compétences concrètes, principalement à des agents de police africains. Nous entendons aussi renforcer la collaboration entre l'Académie militaire italienne et l'École des cadres du système des Nations Unies, qui se trouvent toutes deux à Turin.

Au cours de la présidence italienne du Conseil européen, nous avons, de concert avec l'Allemagne et en collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix, organisé une série de séminaires, ici à New York et en Europe, sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des crises. Ces séminaires ont été d'importantes occasions de discuter des moyens de renforcer la coopération en analysant les enseignements tirés et la voie à suivre. Nous espérons que les résultats de cet exercice contribueront aux travaux du Groupe indépendant de haut niveau.

Je terminerai en réaffirmant la détermination de l'Italie à poursuivre ses efforts pour renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, en particulier l'Union européenne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je voudrais aussi vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière d'opérations de paix. C'est effectivement un partenariat stratégique très important, qui a évolué au fil du temps pour répondre aux défis qui se posent à l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, de leurs exposés très instructifs.

Les mots me manquent pour exprimer toute l'indignation que nous éprouvons face à l'effroyable attentat perpétré au Pakistan aujourd'hui. Nous condamnons fermement cet acte.

L'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité après la fin de la guerre froide et l'importance croissante des organisations régionales et sous-régionales en tant qu'acteurs clefs de la paix et de la sécurité font qu'il est d'autant plus impératif pour l'Organisation des Nations Unies de resserrer sa coopération avec ces organisations. Bien entendu, cela passe par une meilleure compréhension du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous prenons acte du rôle primordial qui revient à l'Organisation des Nations Unies mais notons que les organisations régionales et sous-régionales sont les premières à intervenir en cas de crise dans leur région respective. Il nous plaît de constater que la coopération et les consultations étroites

entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique ont été non seulement renforcées, mais encore institutionnalisées ces dernières années.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de sa ferme détermination à renforcer les partenariats stratégiques entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et ses mécanismes régionaux pour isntaurer la paix et la sécurité en Afrique.

Dans le domaine du maintien de la paix, en particulier, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont mis en place différents arrangements de coopération pour régler les situations de conflit. Il est de plus en plus admis, en effet, que les problèmes nouveaux et naissants auxquels est confrontée l'Afrique ne peuvent être réglés grâce aux seules doctrines traditionnelles de maintien de la paix. Aujourd'hui, les défis auxquels que doivent relever les soldats de la paix, dont 70 % sont déployés en Afrique, incluent la lutte contre les terroristes en Somalie et au Mali et contre les forces néfastes en République démocratique du Congo, la protection des civils face à l'effondrement institutionnel en République centrafricaine et au Soudan du Sud et l'aide à apporter aux communautés de l'Abyei pour qu'elles continuent de coexister en harmonie.

Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent qu'on attend des soldats de la paix qu'ils assument des responsabilités allant bien au-delà des mandats traditionnels des opérations de maintien de la paix. L'évolution de la situation impose donc que, dans le contexte général du cadre de sécurité collective des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine adoptent des approches innovantes et souples, fondées sur le principe de la complémentarité et des avantages relatifs. L'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie, soutenue par le dispositif d'appui logistique des Nations Unies, la Brigade d'intervention en République démocratique du Congo et la force de protection au Soudan du Sud peuvent être citées en exemple à cet égard. Il est absolument indispensable de faire fond sur ces expériences et d'autres pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux niveaux stratégique et opérationnel. Nous espérons que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix sous tous leurs aspects réfléchira sérieusement à cette question.

Au fil des ans, l'Union africaine et ses différents mécanismes régionaux ont démontré qu'ils étaient disposés et prêts à réagir immédiatement aux situations de crise, le cas échéant. Toutefois, les problèmes abondent, particulièrement en ce qui concerne le financement adéquat des opérations de paix et l'appui logistique. Il est indéniable que la question a des incidences graves sur la capacité des opérations menées par l'Union africaine de s'acquitter pleinement et efficacement de leurs mandats. Le moment est venu de trouver une solution durable à cette question cruciale qui, pour l'instant, ne fait l'objet que d'arrangements au cas par cas. L'heure est peut-être venue pour l'Organisation des Nations Unies, en vertu de la responsabilité principale qui est la sienne en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'accroître son aide à l'Union africaine en fournissant un appui global et multidimensionnel aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine.

Enfin, si nous sommes satisfaits des progrès importants accomplis jusqu'ici dans la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix, nous estimons néanmoins qu'il reste beaucoup à faire compte tenu des défis complexes auxquels nous sommes tous confrontés et des possibilités d'accroître la coopération à l'appui de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. Pour cela, il faut continuer de renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations afin de relever les défis d'aujourd'hui.

L'Éthiopie est un grand fournisseur de contingents aux opérations de paix de l'ONU et de l'Union africaine. Aujourd'hui, près de 12 000 soldats de la paix éthiopiens sont déployés en Somalie, au Darfour, en Abyei et au Soudan du Sud sous l'égide des Nations Unies ou de l'Union africaine.

En guise de conclusion, je tiens à réaffirmer notre plein attachement à une coopération toujours plus élargie et efficace entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au service de la paix et de la sécurité régionales et internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Nyago (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda se félicite de la présence du Ministre tchadien des affaires étrangères et de l'intégration africaine pour présider ce pertinent et important débat, ainsi que des déclarations du Secrétaire général Ban Ki-moon et du

Président Buyoya, actuel Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel.

L'Ouganda saisit cette occasion pour exprimer ses sincères condoléances au peuple pakistanais suite au massacre barbare d'écoliers par les Taliban, ainsi qu'aux pays qui ont été eux aussi victimes de tueries similaires ce mois-ci, notamment le Nigéria, l'Australie et le Kenya. Cet événement ne fait que mettre en lumière la pertinence de ce débat public.

Je voudrais également adresser nos sincères remerciements au Président pour sa conduite avisée des affaires du Conseil de sécurité durant le mois de décembre.

L'Ouganda remercie le Président d'avoir choisi ce thème important pour ce débat public. C'est là une façon idoine d'inscrire l'Afrique – un continent marginal sur la scène politique mondiale et au plan économique – au cœur de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et ce, d'autant plus qu'environ 70 % des travaux du Conseil portent sur l'Afrique.

La politique étrangère de l'Ouganda repose sur l'idée selon laquelle les organisations sous-régionales et régionales ont un rôle primordial à jouer face aux préoccupations qui touchent leurs propres régions géopolitiques, alors que le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont appelés à assumer une fonction d'appui complémentaire, fondée sur le droit international. Comme l'illustrent parfaitement la conclusion du processus de paix au Burundi ou encore l'Accord de paix de Lusaka de 1999, les organisations sous-régionales et régionales ont en général une bonne connaissance des problèmes qui sont à l'origine des conflits locaux ou régionaux, ce qui explique leur efficacité à les résoudre.

Nous sommes d'avis que l'intervention du Conseil de sécurité pour résoudre des conflits locaux doit se faire dans un cadre qui soutient les efforts sous-régionaux et régionaux que j'ai mentionnés.

C'est fort de ce principe et dans cet esprit que l'Ouganda a fourni, avec l'approbation de l'Union africaine (UA), des contingents au titre des efforts visant à ramener la paix en Somalie en 2007. Il convient d'ajouter que cette intervention a également été sanctionnée par le Conseil de sécurité. Le Burundi, le Kenya, Djibouti, l'Éthiopie et la Sierra Leone sont les autres pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), tandis que l'Ouganda, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et la Sierra Leone ont également mis à la disposition de la Somalie des agents de police.

Lorsque l'Ouganda a rejoint le Conseil de sécurité durant la période 2009-2010, nous nous sommes associés à d'autres membres non permanents et à des membres permanents de cet organe essentiel de l'ONU pour faire en sorte qu'il accepte d'offrir un soutien logistique à l'AMISOM, notamment sous la forme d'hôpitaux, de véhicules, de contingents, de blindés et de rations pour les contingents de la Mission. La relation symbiotique entre l'UA et l'ONU dans le cadre de l'AMISOM doit être consolidée encore davantage pour que la paix en Somalie puisse s'étendre à la région, à l'océan Indien occidental et à la mer d'Oman.

Pour aller de l'avant, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent s'attaquer sérieusement aux conditions qui sont à l'origine de conflits, comme par exemple, le fardeau que représente le fait d'être un pays enclavé. En raison du partage odieux de l'Afrique à la suite de la Conférence de Berlin, le continent compte un nombre démesuré de pays enclavés, dont un grand nombre – la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Mali et le Soudan du Sud – sont extrêmement sous-développés et sujets aux conflits. Dans de telles circonstances, les conflits ne sont pas le fait de la simple malchance.

Lors de l'examen conjoint de l'AMISOM qui sera réalisé l'an prochain, il faudra prendre en compte le renforcement des capacités des forces de la paix et obtenir du Conseil de sécurité qu'il s'engage à reconstruire les structures étatiques et l'économie de la Somalie. Un cadre similaire devra être prévu pour le Soudan du Sud, la République centrafricaine et l'est de la République démocratique du Congo. La mise en place de structures étatiques est un facteur important pour assurer la stabilité et empêcher que des groupes terroristes ne viennent se terrer dans ce type d'environnement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ben Sliman (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord présenter nos condoléances au Pakistan suite à l'attaque horrible qui a visé ce matin une école à Peshawar.

Je voudrais féliciter le Tchad à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et vous remercier, Monsieur le Président, de cette initiative de convoquer ce débat qui offre l'occasion d'un échange constructif sur les moyens

de renforcer davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans un contexte marqué par la multiplication des défis, la prolifération des crises et la dimension désormais multiforme des menaces.

L'on ne peut que se féliciter de l'augmentation, ces dernières années, du nombre de réunions du Conseil de sécurité consacrées au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Cela témoigne clairement d'une prise de conscience certaine, d'un engagement pour œuvrer en commun en vue de relever les défis de la paix et de la sécurité auxquels l'Afrique est confrontée, à travers la construction et la consolidation d'un partenariat solide et novateur entre l'Union africaine et l'ONU.

L'expérience de coopération judicieuse entre l'ONU et les organisations régionales avec, à leur tête, l'Union africaine, démontre la clairvoyance, la sagesse et la vision avant-gardiste dont se sont prévalus les rédacteurs de la Charte des Nations Unies qui avaient décidé d'incorporer dans la Charte le Chapitre VIII, dont le recours s'est avéré de nos jours indispensable à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Cette résurgence du Chapitre VIII en tant qu'instrument favorisant la participation des organisations régionales et sous-régionales à l'instauration et à la consolidation de la paix et de la sécurité est de nature à renforcer non seulement le caractère universel de la Charte, mais confère également aux organisations régionales un poids grandissant dans la gestion des crises et des étapes après les conflits.

Partant de ce constat, nous nous félicitons du rôle prépondérant que joue l'Union africaine dans la mise en place de l'Architecture de paix et de sécurité sur le continent africain. L'Afrique a su, malgré la faiblesse de ses ressources matérielles et financières, déployer des missions africaines de maintien de la paix au Soudan, au Darfour, en Somalie, au Mali et en République centrafricaine. Ces missions ont sans doute contribué à l'amélioration et à l'évolution des opérations de maintien de la paix sous conduite africaine, en générant par la même occasion des liens organiques, voire stratégiques, entre l'Union africaine et l'ONU, d'autant qu'il s'agit du continent qui occupe la plus grande part de l'attention de l'ONU et partant, des travaux du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, 50 % des opérations de maintien de la paix, 80 % des Casques bleus et 70 % du budget du maintien de la paix sont consacrés à l'Afrique.

Les nouveaux mécanismes de coopération que nous voyons se mettre en place entre l'ONU et l'Union africaine, à l'instar des réunions annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, contribuent grandement à la définition des orientations et des approches communes destinées à répondre aux crises complexes et multiformes, aux guerres civiles, aux rébellions, au terrorisme, à la criminalité et notamment, aux mutations que connaît le domaine du maintien de la paix.

Ce partenariat étroit basé sur les avantages comparatifs de chaque organisation, renforce la capacité d'adaptation des deux organisations aux nouvelles menaces et aux exigences de l'évolution rapide des réalités sur le terrain. Les modalités novatrices, comme l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ou la transformation de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) sous conduite africaine en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) ou encore de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), illustre cette approche flexible dont se prévalent désormais l'ONU et l'Union africaine.

Nous saluons dans ce cadre l'initiative du Secrétaire général de procéder à une révision d'ensemble des opérations de maintien de la paix et d'inclure dans cet examen général, conformément à la résolution 2167 (2014) du Conseil de sécurité, les modalités de transfert d'une mission africaine à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. De même, nous estimons opportune la présentation par le Secrétaire général, en mars 2015, d'un rapport d'évaluation et de recommandations ayant trait aux partenariats entre l'ONU et les organisations régionales dans les opérations de maintien de la paix.

Mon pays, qui est engagé dans diverses opérations de maintien de la paix en Afrique, en tant que pays fournisseur de contingents à la MINUAD, à la MINUSMA et à la MINUSCA, entre autres, se félicite de ces différentes transformations et adaptations des opérations de maintien de la paix et de leur incidence immédiat sur le terrain. Il n'empêche que nous soutenons la poursuite de la réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors du passage de ces opérations de l'Union africaine aux

opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue d'améliorer les conditions nécessaires à la transition et d'éviter les délais parfois trop longs menant au déploiement de la nouvelle opération de maintien de la paix. Il est d'une importance cruciale de parvenir au déploiement rapide des contingents et de personnels de maintien de la paix et d'appui à la reconstruction. Il importe également d'explorer la possibilité de mettre en place un système de forces et moyens en attente en vue d'intervenir rapidement en cas de crise en se basant sur un système de d'alerte rapide devant permettre de prendre les mesures nécessaires en temps voulu.

L'expérience de ces dernières années montrent que l'ONU et l'Union africaine s'acheminent, dans le cadre de leur partenariat dans le domaine du maintien de la paix, vers la mise en place d'une architecture de maintien de la paix solide, efficace et novatrice en se basant sur les enseignements tirés des dernières années. Toutefois, un financement flexible, durable et planifié de ces opérations demeure une condition cruciale à la réussite des opérations de maintien de la paix. Il est hautement souhaitable de voir émerger un engagement international plus soutenu en faveur du financement de ces opérations et du renforcement des capacités opérationnelles de l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, ainsi que de la stabilisation après les conflits.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 20.